



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

4/92



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
in CEDVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas

Répondant à l'invitation de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat aux Pays-Bas du 25 au 27 mai 1992.

Dans la matinée du 25 mai, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir : Monsieur Herman G.Th.W. Knippenberg, Conseiller à l'Ambassade des Pays-Bas, Monsieur René Kollwelter, Vice-Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johnny Lahure, Ministre de la Santé, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Numa Wagner, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Monsieur Jean Schiltz, Bourgmestre de la commune de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Marcel Mart, Maréchal de la Cour, Monsieur Hubert Wurth, Ambassadeur du Luxembourg aux Pays-Bas et Madame Wurth, Madame Félix Meyers, Dame d'Honneur, Monsieur Gérard Rasquin, Chambellan, Monsieur Paul Schuller, Ambassadeur, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Lex Roth, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le Major Fernand Brosius, Aide de Camp, Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour, Mademoiselle Sylvie Lucas, Attaché de Légation et Monsieur Pierre Dillenburg, Chargé de Mission de la Cour grand-ducale.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination des Pays-Bas.

A partir de la frontière néerlandaise et jusqu'à son atterrissage, l'avion fut escorté d'une escadrille des Forces Aériennes Royales des Pays-Bas.

A leur arrivée à l'aéroport de Schiphol-Sud, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Sa Majesté la Reine Béatrix et Son Altesse Royale le Prince Claus. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et la Reine passèrent en revue la Garde d'Honneur. Les Souverains luxembourgeois furent présentés ensuite aux personnalités néerlandaises venues les accueillir : Monsieur Hans van den Broek, Ministre des Affaires étrangères, le Vice-Amiral C.H.E. Brainich von Brainich Felth, Aide de Camp Général et Chef de la Maison Militaire de S.M. la Reine, Monsieur J.G.W. Faber, Ambassadeur des Pays-Bas au Luxembourg, Madame Lydie Wurth-Polfer, épouse de l'Ambassadeur du Luxembourg aux Pays-Bas, Monsieur G.H.A. Monod de Froideville, Maître des Cérémonies de S.M. la Reine.

Après la présentation des suites néerlandaises et luxembourgeoises, le cor-

tège officiel quitta l'aéroport en direction du Palais Royal à Amsterdam où une réception eut lieu dans la Salle du Trône.

Vers midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé des fleurs au Monument National du Dam. Après un déjeuner privé, les Souverains, accompagnés de Son Altesse Royale la Princesse Margriet et de Monsieur Pieter van Vollenhoven, quittèrent le Palais pour se rendre au Musée Municipal. Relevons qu'un déjeuner en l'honneur de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a été offert par Monsieur Hans van den Broek, Ministre des Affaires étrangères.

La visite du Musée Municipal fut suivie d'une promenade en bateau-mouche sur les canaux d'Amsterdam jusqu'à la Résidence du Bourgmestre d'Amsterdam où une réception fut offerte par la municipalité d'Amsterdam. Les hôtes furent accueillis par le Bourgmestre d'Amsterdam, Monsieur O.G.M.J. van Thijn-Taminiau, qui leur présenta les échevins, les membres du conseil municipal et les invités. A cette occasion des discours furent prononcés par le Bourgmestre d'Amsterdam et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc.



Le dépôt de fleurs devant le Monument National du Dam

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,
Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous sommes vivement reconnaissants d'avoir aujourd'hui l'occasion de visiter une nouvelle fois la capitale des Pays-Bas.

En venant vers vous à travers les rues et les canaux d'Amsterdam nous sommes retombés sans tarder sous le charme de l'eau, des ponts et des pignons anciens. Quel plaisir que de redécouvrir la beauté particulière d'une ville qui compte parmi les plus remarquables réalisations urbaines qui soient. Les aimables paroles que vous avez formulées à notre adresse nous confirment la grande tradition d'hospitalité qui est la vôtre.

Au-delà de la beauté de son architecture et de son art, votre ville rayonne aussi de son esprit très particulier qui fait d'elle une des métropoles — phare dans le monde. L'histoire d'Amsterdam est celle d'une cité fière de ses convictions et l'engagement de ses habitants pour leur défense n'a jamais fait défaut.

Vous aimez la liberté, la vôtre autant que celle des autres. Il s'en dégage que les expériences nouvelles ne vous effraient pas.

En visitant les collections très riches d'art d'avant-garde au Stedelijk

Museum, il nous a été donné de participer avec un plaisir sincère à cet esprit d'ouverture.

Les citoyens d'Amsterdam ont du goût pour l'individualisme, et la tolérance. Souvent il leur tient à cœur de comprendre là où d'autres ne songeraient qu'à refuser. Cette qualité est rare et précieuse.

L'intégration des contrastes est un défi qui ne va pas de soi, mais Amsterdam a eu le courage intellectuel et moral de le relever. Si la tolérance n'équivaut certes ni à l'approbation ni à l'acceptation, elle permet cependant le respect de la différence.

Prenant appui sur les vieilles valeurs et qualités de votre peuple vous nous fournissez toujours l'exemple de la recherche de la conciliation, tentative de plus en plus difficile à réussir dans le monde d'aujourd'hui.

Monsieur le Bourgmestre,

En guise de remerciement pour votre accueil si cordial, permettez-moi à mon tour de vous remettre ces gravures de la forteresse de Luxembourg en signe de l'amitié et de l'estime qui vous viennent de notre pays.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesse Royale le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Sa Majesté la Reine et Son Altesse-Royale le Prince Claus au Palais Royal. A cette occasion des discours furent prononcés par Sa Majesté la Reine et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Sa Majesté la Reine

Altesse Royale,

C'est pour mon mari et moi-même un grand plaisir de vous accueillir ici et de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays. Des liens profonds unissent non seulement nos deux familles mais également nos deux peuples. Il allait donc de soi que pour notre première visite d'État voici déjà plus de onze ans, le choix se soit porté sur le Luxembourg. Nous conservons le meilleur souvenir de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé.

Monseigneur, nous saluons en vous le représentant d'un pays dont l'histoire remonte loin dans le passé. Au cours des siècles, le Grand-Duché de Luxembourg a connu diverses formes étatiques et a fait partie de diverses structures politiques. À travers toutes ces vicissitudes, le Luxembourg a su conserver l'intégrité de son identité propre et même su la développer de manière toujours plus visible. Et également au cours de ce siècle marqué par tant d'événements dramatiques, le Luxembourg s'est battu avec conviction pour le maintien et, à deux reprises même, pour le rétablissement de son indépendance. Même dans les situations les plus difficiles, votre pays est toujours parvenu à appliquer la devise bien connue, dans cette langue à laquelle vous avez su rester fidèle : „Mir wëlle bleiwe wat mir sin”.

Cette volonté de rester ce que vous êtes ne diminue en rien la faculté de votre pays de se transformer et de s'adapter aux changements. Bien au contraire, au cours des années, votre pays a su opérer, avec clairvoyance et fermeté, une restructuration économique mûrement réfléchie. C'est ainsi que le Luxembourg est devenu une importante place financière en Europe et dans le monde. Cette évolution n'a pas manqué d'avoir des effets sur les développements économiques dans votre pays et y a apporté une grande prospérité.

Fort heureusement, cette profonde transformation économique n'a pas porté atteinte à la beauté et à la richesse de vos sites naturels qui, de tout temps, ont attiré au Luxembourg tant de personnes, dont beaucoup de Néerlandais. Un grand nombre de mes compatriotes sont d'ailleurs plus que des simples visiteurs, car ils se sont établis chez vous, renforçant ainsi les liens déjà profonds entre nos deux peuples. Jadis, ces liens étaient si intimes qu'ils unissaient nos deux pays dans une union personnelle. Cette relation extraordinaire prit fin, il y a un peu plus d'un siècle, par l'accession au trône de Luxembourg d'un autre membre de la



La réception à la résidence du Bourgmestre d'Amsterdam

Maison de Nassau. Mais fort heureusement, les relations entre nos deux pays et entre nos deux familles sont néanmoins restées très étroites. Aussi, mon mari et moi-même, avons nous été profondément touchés par votre invitation aux festivités organisées en 1991 pour célébrer le centenaire de cet événement historique.

Le lien étroit entre le Luxembourg et les Pays-Bas ne se fonde pas uniquement sur des motifs historiques, mais aussi sur une véritable concordance des principes et des idéaux. Le respect de l'ordre juridique et des Droits de l'Homme, la foi en la démocratie parlementaire et la volonté de mettre en place une justice sociale sont à la base de nos conceptions des institutions politiques et sociales. Cette identité de vues contribue à affermir ce profond sentiment d'unité.

Également dans le domaine culturel, les nombreux échanges entre nos deux pays témoignent du vif intérêt pour nos cultures réciproques. C'est ainsi que beaucoup de vos compatriotes s'intéressent particulièrement à notre langue. Et aux Pays-Bas, nombre de Néerlandais se souviennent encore de la magnifique exposition « Imago Luxemburgi » tenue l'année dernière à Amsterdam et qui a braqué de manière originale les feux des projecteurs sur votre pays.

Les Pays-Bas et le Luxembourg appartiennent tous deux aux pays moins grands de l'Europe. Tous deux sont situés sur les importantes routes de transit européennes. En raison de leur superficie toute relative et de leur situation géographique, nos deux pays ont souvent été menacés dans leur existence. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, cette menace est devenue de façon dramatique une réalité dans nos deux pays. Pendant leur exil, votre Mère, la Grande-Duchesse Charlotte, et ma Grand-mère, la Reine Wilhelmina ont entretenu l'esprit de la résistance contre l'occupant. Durant ces longues années, elles ont toutes deux incarné la volonté de liberté et d'indépendance de nos deux peuples.

Il était donc tout à fait logique qu'après les horreurs de cette guerre, nos deux pays s'engagent, sans la moindre hésitation, sur la voie de la coopération internationale et de la sécurité collective, convaincus que c'était là la seule manière d'empêcher qu'un tel drame ne se reproduise. Le Benelux, dont les bases avaient déjà été jetées au cours de la Seconde Guerre mondiale, nous le devons à la lucidité des hommes d'État de l'époque.

Cette forme de coopération unique en son genre joue aujourd'hui encore un rôle utile. Toutefois, son importance se

voit progressivement éclipsée par des formes de coopération plus larges dans le cadre européen. Le rôle que votre pays a joué et joue encore, dans ce processus est remarquable ; il est non seulement très constructif, mais également beaucoup plus important que celui que, compte tenu de sa superficie et du nombre de ses habitants, on est en droit d'attendre du Luxembourg. Ce fut notamment Joseph Bech qui marqua de son empreinte le processus de l'unification européenne. Par ailleurs, la Présidence de la Communauté européenne que votre pays a assumé récemment a suscité partout la considération. Les projets de texte pour les traités européens élaborés par le Luxembourg ont été à la base de ce qui a été réalisé à Maastricht. C'est ainsi que le Luxembourg a, une fois de plus, apporté une contribution importante au processus de l'intégration européenne.

Dans ce contexte, il convient également de relever l'accord qui doit son nom à cette localité idyllique du Luxembourg, et dont la situation à la frontière entre la France, l'Allemagne et le Benelux est symbolique. Cet accord de Schengen marquera un pas important sur la voie de l'abolition progressive des frontières intérieures de la Communauté européenne. De plus, le fait que des organes aussi importants que la Cour de Justice européenne et la Cour des Comptes européenne soient établis dans votre pays, illustre clairement le rôle que joue le Luxembourg en Europe. Cela ne devrait pas nous étonner puisque de par sa situation centrale, à l'intersection de l'Europe germanique et de l'Europe latine et sa population cosmopolite et polyglotte, votre pays constitue, pour ainsi dire, une Europe en miniature.

L'Europe, aussi importante soit elle ne saurait délimiter notre horizon. Les problèmes urgents de notre époque exigent une approche plus large. De cela aussi nos hommes d'État étaient déjà conscients peu après la guerre. C'est pourquoi le Luxembourg et les Pays-Bas se sont rangés parmi les fondateurs de l'OTAN, une alliance qui, même après les bouleversements en Europe centrale et orientale, a encore un rôle important à jouer.

Les problèmes fondamentaux de notre époque ne se situent pas seulement dans le domaine de la sécurité, mais également dans celui de l'environnement et du sous-développement. Ces problèmes ne peuvent être abordés que dans le cadre mondial d'institutions telles que les Nations Unies. Il est donc réjouissant de constater qu'au sein de ces organes nos deux pays coordonnent très étroitement leurs positions politiques. Pour ces questions mondiales, la reconnaissance de leur

urgence et la volonté commune de les résoudre revêtent plus que jamais une importance cruciale. Nous espérons tous que les décisions prises au sein du GATT donneront de nouvelles impulsions à la lutte contre l'inégalité et la pauvreté dans le monde. Nous espérons également, qu'en ce qui concerne les problèmes de l'environnement, la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement qui se tiendra le mois prochain débouchera sur un agenda clair pour tous les pays pour ce siècle et le siècle suivant.

Monseigneur,

Nos deux pays peuvent non seulement être fiers d'un passé commun, ensemble ils œuvrent à un avenir commun.

Nous nous félicitons de l'étroite coopération qui caractérise nos relations et exprimons l'espoir que votre reprise de contact avec les Pays-Bas soit utile, stimulante et agréable. C'est avec grand plaisir que je lève mon verre pour boire à la santé de Vos Altesses Royales, au bien-être de votre famille et à la prospérité et au bonheur du peuple luxembourgeois avec lequel nous avons des liens si profonds.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui les Pays-Bas et le Luxembourg se rencontrent.

La simple évocation des noms de nos deux pays suffit pour faire surgir à l'intérieur de chacun de nous le sentiment sécurisant que donne la certitude d'une très ancienne et profonde relation faite d'amitié sincère autant que de solidarité concrète.

Les liens dynastiques étroits entre nos deux pays au 19^{ème} siècle, du Congrès de Vienne en 1815 à la mort du Roi Grand-Duc Guillaume III en 1890, ont fourni le cadre dans lequel se sont épanouies progressivement notre identité et notre indépendance nationales.

Le jeune Grand-Duché de Luxembourg, au statut international encore fragile et exposé aux convoitises des pays voisins, a trouvé dans l'union personnelle entre les deux pays une protection précieuse. La présence à la tête du Grand-Duché d'un représentant d'une des Maisons Souveraines les plus prestigieuses d'Europe a contribué à affermir la position du Luxembourg dans le concert des nations.

Ainsi s'explique que la dissolution des liens dynastiques entre les deux pays en 1890 ait pu se faire dans le respect de la règle de droit et que la nouvelle dynastie ait été acceptée sans difficultés par toute l'Europe. La loyauté de Guillaume III, arrière-grand-père de Votre Majesté, a permis que ce passage de Maisons Souveraines pût se faire en de bonnes conditions.

Dans l'émancipation progressive du Grand-Duché au 19^{ème} siècle le Roi Grand-Duc Guillaume II a joué un rôle décisif. Venu sur place s'enquérir Lui-même de la volonté des Luxembourgeois, Il réalise la séparation politique et administrative entre les deux pays. C'est Lui qui remet le gouvernement du Luxembourg entre les mains d'hommes du pays. Les Luxembourgeois reconnaissants Lui ont érigé un monument très représentatif au cœur de la capitale.

La communauté des dynasties au 19^{ème} siècle a amené les Pays-Bas à assurer la représentation diplomatique du Grand-Duché dans les capitales dans lesquelles ce dernier n'a pas de représentant. Les Pays-Bas ont ainsi rendu – et continuent de rendre – un grand service au Luxembourg.

Majesté,

Situé au cœur de l'Europe, le Luxembourg participe pleinement aux évolutions nouvelles et il vit quotidiennement avec deux cultures particulièrement influentes au sein de notre continent. Les cultures française et allemande sont aussi un peu les nôtres, et nous participons volontiers à leur rayonnement. Notre personnalité y gagne beaucoup, et la coexistence des deux cultures nous aide à renforcer notre identité.

Produits de l'Europe nous pouvons y apporter un point de vue rassemblant des éléments apparemment contradictoires. Nous sommes un pays de médiation par excellence. Cette particularité se trouve évidemment renforcée par l'influence d'une forte proportion de concitoyens de nationalité non-luxembourgeoise.

Nous apportons aussi dans le concert européen la voix des petites nations. Cette voix est celle d'une communauté très cohérente et fière de son existence indépendante.

Au moment où nous constatons avec effroi l'effet sismique que peut provoquer la confrontation des identités des groupes ethniques les plus divers à l'est de l'Europe, nous sommes heureux de savoir qu'il existe un instrument propre à concilier les grands Etats et les moins

grands, dans le respect des spécificités des uns et des autres, de leurs droits et des engagements pris.

C'est la Communauté européenne d'aujourd'hui, l'Union européenne de demain.

L'Union européenne vient de recevoir son coup d'envoi dans votre pays, à Maastricht, ville située à la croisée de plusieurs cultures européennes anciennes, et nos deux gouvernements ont été étroitement associés à l'élaboration du Traité qui sera incontestablement un important facteur de stabilité, de prospérité, de liberté et de justice dans le monde de demain.

N'ayons pas peur de le souligner, car nous devons en être fiers ; notre attachement à l'œuvre de création d'une véritable Union Européenne reste entière. La contribution de nos deux pays reste indispensable à l'achèvement de cette mission historique.

Votre peuple comme le nôtre est conscient que l'équilibre interne européen ne peut pas être considéré comme acquis une fois pour toutes. Au contraire c'est le devoir de tous les partenaires d'être vigilants et de veiller à une régénération continue de l'intégration européenne. Dans cette œuvre la démocratie et le droit se recommandent pour être les instruments privilégiés de notre action.

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La simplicité est le meilleur garant d'une expression sincère des sentiments. Au nom de la Grande-Duchesse, de la délégation qui nous

accompagne et du peuple luxembourgeois permettez-moi de Vous remercier pour l'amabilité généreuse de Votre accueil.

Dans cet esprit, je vous prie de bien vouloir lever votre verre,

– à Sa Majesté la Reine et à Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, et

– à l'amitié entre nos deux peuples.

Dans la matinée de la deuxième journée de la visite d'Etat aux Pays-Bas Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine, sont partis d'abord en tram jusqu'à la gare centrale d'Amsterdam pour se rendre ensuite en train spécial à Bilthoven, dans la province d'Utrecht. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité l'Institut National de Santé et de l'Environnement (RIVM) à Bilthoven et se sont rendus ensuite aux Jardins Botaniques de l'Université Nationale d'Utrecht. Après un déjeuner dans les serres du Jardin Tropical, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine, ont visité le Centre de Rééducation « De Hoogstraat » et ensuite le Musée National des Carillons et des Orgues de Barbarie.

Dans la soirée une réception offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Claus eut lieu au « Rijksmuseum » d'Amsterdam. La soirée comporta de nombreux agréments culturels : chants, danses folkloriques, projection de films vidéo.



La visite des usines Fokker à Schiphol-Est

La matinée de la troisième journée de la visite d'Etat était consacrée à une visite des usines Fokker à Schiphol-Est. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Son Altesse Royale le Prince d'Orange, y visitèrent notamment la chaîne de production du Fokker 100 et du Fokker 50.

Un déjeuner fut offert ensuite en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Gouvernement néerlandais au Binnenhof à La Haye. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur R.F.M. Lubbers, Président du Conseil des Ministres, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Ministre,

Vous venez de nous parler avec conviction et sympathie d'un avenir commun. Il nous tiendra à cœur de garder en nous la satisfaction créée par notre entente et d'en faire part aux citoyens de nos deux pays. Le message que nous transmettons de votre part au peuple luxembourgeois sera celui d'une solidarité vivante et forte entre Hollandais et Luxembourgeois.

Nous nous savons si proches, et pourtant nous nous tournons parfois vers d'autres horizons. Tel fut du moins le cas dans le passé lorsque les Pays-Bas regardaient vers la mer et que les Luxembourgeois suivaient d'un regard souvent inquiet les turbulences entre la France et l'Allemagne.

Peut-être que nos regards furent ainsi détournés involontairement l'un de l'autre. Avant-hier j'ai pu cependant rappeler la contribution inestimable fournie par nos Souverains communs au siècle dernier pour ouvrir aux Luxembourgeois un horizon nouveau, celui de l'indépendance et de la coopération internationale.

Aujourd'hui nous constatons que nos horizons convergent inéluctablement. Partenaires au sein de la Communauté Européenne et fondateurs de celle-ci, nos deux pays ressentent avec force, depuis maintenant quarante ans, l'importance de leur engagement commun en faveur d'une union européenne juste, démocratique et équilibrée.

Au terme de notre visite aux Pays-Bas je vous sais gré, Monsieur le Premier Ministre, de pouvoir retenir que l'idée que nous nous faisons aux Pays-Bas et au Luxembourg de la nécessaire efficacité européenne est très proche.

Les échanges de vues auxquels nous avons pu procéder au cours de ces trois jours nous le confirment.

Le constat est important dans la mesure où le défi qui nous est lancé comporte aussi bien des inconnues.

Sans doute faut-il pour les affronter une dose de témérité et la confiance dans nos propres atouts. Il est dès lors rassurant de penser que parmi ces atouts la compréhension mutuelle entre les Pays-Bas et le Luxembourg va assumer pleinement la place qui doit être la sienne.

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au terme d'une rencontre si bienfaisante et importante pour nos peuples, j'ai la conviction intime que les Néerlandais vont de l'avant avec assurance et détermination. Nous comptons le faire avec vous.

Permettez-moi de lever mon verre en l'honneur de Sa Majesté la Reine, des membres de la Famille Royale et du gouvernement ainsi que du valeureux peuple néerlandais.

—
Une réception à l'intention de la Communauté luxembourgeoise aux Pays-Bas à la résidence de l'Ambassadeur du Luxembourg clôtura le programme de la visite d'Etat aux Pays-Bas. A la fin de la réception, Leurs Altesses Royales se rendirent à la Base aéronavale de Valkenburg où eut lieu la cérémonie de départ. Après avoir pris congé de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Claus ainsi que des autres personnalités, la Grande-Duchesse monta à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Luxembourg, tandis que le Grand-Duc se rendit en voiture à Aix-la-Chapelle.

Le baptême du Prince Sébastien



La cérémonie du baptême de Son Altesse Royale le Prince Sébastien

Le 28 mai 1992, Jour de l'Ascension, Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, procéda à la cérémonie du baptême de Son Altesse Royale le Prince Sébastien - Henri - Marie - Guillaume en l'église paroissiale de Fischbach. Rappelons que le Prince Sébastien est né le 16 avril 1992 à 21.30 heures à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.



*Photo de famille
devant le Château de Fischbach*

Réunion des Ministres des Affaires Étrangères de la C.E. à Guimareas

M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères s'est rendu les 1er et 2 mai à Guimareas (Portugal) pour participer à une réunion informelle des Ministres des Affaires Étrangères de la Communauté Européenne.

Le 2 mai, les Ministres ont rencontré leurs homologues des pays Mercosul (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

Le même jour, les Ministres se sont déplacés à Porto pour signer, ensemble avec les Ministres des Affaires Étrangères des sept pays de l'AELE (Autriche, Confédération helvétique, Finlande, Liechtenstein, Islande, Norvège et Suède) le traité sur l'Espace Économique Européen.

M. Willy Brandt à Luxembourg

Le 4 mai 1992, l'ancien chancelier fédéral d'Allemagne Monsieur Willy Brandt a séjourné à Luxembourg. À cette occasion, Monsieur Willy Brandt fut reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et des représentants du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois.

Le Ministre de l'Intérieur à Lisbonne

Du 2 au 5 mai 1992, le Ministre de l'Intérieur, M. Jean Spautz a participé à Lisbonne à une conférence dans le cadre de la coopération européenne en matière de protection civile.

La conférence organisée par la présidence portugaise de concert avec les DG VI et DG XI de la Commission des Communautés européennes a traité particulièrement des problèmes de la protection de la forêt contre les catastrophes et notamment les incendies.

Par ailleurs les questions de coopération en matière de protection civile et

d'assistance mutuelle ont été abordées.

« Imago Luxemburgi » à Lisbonne

Après avoir connu un grand succès à la Nieuwe Kerk d'Amsterdam l'année dernière, l'exposition itinérante « Imago Luxemburgi » a fait étape à Lisbonne, capitale du Portugal, qui exerce jusqu'au 30 juin la présidence du Conseil des communautés européennes. Le vernissage au Central Tejo Museu de electricidade a eu lieu le 4 mai 1992 en présence du prince Guillaume et du président du Portugal Mario Soares.



Le Conseil National de la Résistance reçu à la Villa Vauban

Le 4 mai 1992 Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a reçu en audience à la Villa Vauban le nouveau Conseil National de la Résistance. Ce nouveau Conseil National de la Résistance se compose depuis le 1er janvier 1992 des membres suivants : MM. Léon Bartimes, Jean Braun, Roger Fohl, Ernest Gillen, Jean-Pierre Glesener, François Goerens, Albert Hommel, René Kerschen, Lucien Kohn, Jean Majerus, Eugène Muller, Mmes Germaine Paulus-Schaack, Maria Polfer-Peffer, MM. Aloyse Rathes et Albert Theis. Rappelons que M. François Goerens exerce les fonctions de président et M. Eugène Muller celles de secrétaire général du Conseil National de la Résistance tandis que le titre honorifique de leurs fonctions a été accordé par arrêté ministériel à MM. Edmond Goergen et Paul Jomé.

45^{ème} session de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève

La Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé s'est ouverte le 4 mai 1992 au Palais des Nations à Genève et a duré deux semaines. Plus de 1 200 délégués de 170 États Membres – au nombre desquels des Ministres de la Santé et des Directeurs de la Santé publique – ont participé à ses travaux. Le Ministre de la Santé, Monsieur Johny Lahure, y a pris la parole le 5 mai 1992 :

Allocution de Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Monsieur le président,
Chers collègues,
Monsieur le directeur général,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, Monsieur le président, de vous féliciter d'avoir été élu pour mener à bien les travaux de cette 45^e Assemblée Mondiale de la Santé.

Au nom de ma délégation je tiens aussi à remercier le directeur général du rapport biennal sur l'activité de notre Organisation en 1990-1991.

Parmi la liste impressionnante de programmes et d'actions décrits dans ce rapport, un problème transnational, mondial même, nous préoccupe actuellement de plus en plus : la qualité et la préservation de notre environnement.

En effet, j'ai l'impression que, malgré la sensibilisation croissante des citoyens et des responsables politiques aux problèmes de l'environnement, les efforts pour la santé des hommes découlant de négligences écologiques, n'occupent pas la place qu'elles méritent dans les discussions actuelles.

Je m'explique moyennant un exemple : selon les estimations fondées sur des données récentes, on prévoit qu'une réduction de l'ozone atmosphérique de 1 % conduirait à une augmentation de 3 % de l'incidence des cancers cutanés. Une réduction de 5 % de la couche d'ozone augmenterait l'incidence de ces cancers de 16 %.

La responsabilité et le devoir d'agir, et d'agir vite, sont donc autant requis par nous, ministres de la Santé, que par nos collègues de l'Environnement.

Ainsi s'il est important d'accroître nos efforts pour préserver la nature, les espèces animales en voie de disparition et les biotopes naturels, il en est

d'autant plus pour l'HOMME. Et à cet effet je consens avec notre directeur général qui a dit qu'une planète où l'environnement est respecté ne servirait à rien sans une population en bonne santé.

Aussi j'ose espérer que la conférence Eco 2, UNCED à Rio, début juin, pourra solutionner un certain nombre de problèmes qui risquent de porter gravement préjudice à l'écologie mondiale et à la santé de nos citoyens.

Le projet de charte terrestre ainsi que celui dit « agenda 21 », loïsibles d'engager tous les États membres de l'ONU dans une voie de mesures concrètes pour les années et le siècle à venir, doivent aboutir à Rio.

Tout comme il faudra discuter des impératifs d'une politique économique et de ceux de l'écologie dans les pays du tiers monde. La question ne se pose pas en termes de choix en faveur de l'économie et en défaveur de l'écologie, respectivement vice-versa, mais les intérêts et besoins réciproques devront se concilier dans un esprit de compréhension et de respect.

Dans ce même ordre d'idées les pays industrialisés doivent pouvoir concéder des compromis et être disposés à des aides financières substantielles, car « le pire des ennemis de l'environnement est la pauvreté », comme l'a si bien dit Indira Gandhi. J'y ajouterai la maladie.

Les ministres de la Santé doivent donner les impulsions pour que les politiques macro-économiques tiennent compte de leurs conséquences possibles sur la santé et l'environnement.

Je ne puis donc qu'appuyer bien fort l'engagement de l'Organisation Mondiale de la Santé dans la promotion de la salubrité de l'environnement et toutes les initiatives qu'elle a prises et qu'elle prend toujours dans ce domaine. Je n'en citerai que quelques-unes : l'élaboration de la Charte sur l'Environnement adoptée à Francfort en 1989, la Journée Mondiale de la Santé consacrée au thème « Notre planète, notre santé », l'institution enfin en 1990 d'une Commission OMS « Santé et Environnement » qui avait pour objectifs de faire le point des connaissances concernant l'impact des modifications de l'environnement sur la santé de l'homme, d'indiquer les domaines où des recherches plus poussées s'imposent et d'établir une base qui per-

mettra à l'OMS d'élaborer les stratégies nécessaires pour résoudre les problèmes de santé dans le contexte de l'environnement et du développement. Cette commission a élaboré un rapport dont nous avons pris connaissance dans sa version résumée et dont nous attendons avec impatience la version intégrale définitive. Mais déjà nous entendons l'appel pressant aux gouvernements et aux organisations internationales d'accorder une priorité élevée à la réduction de la croissance démographique, de la surconsommation et de la production de déchets.

J'ai décidé de répondre à cet appel et de m'engager pleinement dans cette voie : la préservation de la santé et de l'environnement sera l'un des thèmes centraux d'un programme « SANTÉ pour tous » élaboré au courant de cette année par mes services et présenté comme base de discussion en 1993 à tous les départements ministériels concernés, aux associations et organisations non gouvernementales impliquées, afin de susciter une participation aussi large que possible de tous les acteurs et de toutes les communautés à l'établissement des stratégies et des priorités d'action.

Monsieur le président,

Si mon gouvernement se préoccupe de la santé des Luxembourgeois, il est bien conscient qu'il a le devoir de contribuer au développement et à la promotion de la santé d'autres peuples moins nantis. C'est pourquoi notre ministère des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération s'est doté d'une série d'instruments qui lui permettent d'effectuer diverses actions et interventions dans le domaine de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et d'urgence. Les fonds accordés ont connu un accroissement considérable durant les dernières années et se sont élevés en 1991 à près de 1 milliard 200 millions de francs luxembourgeois.

Ces contributions luxembourgeoises ont alimenté, entre autres, divers programmes ou projets dans le domaine de la santé.

Ainsi mon pays est depuis 1990 un des plus grands contributeurs par tête d'habitant au programme de lutte contre l'onchocercose et depuis 1991 au programme de recherche sur les maladies tropicales.

À partir de 1993, sous réserve d'approbation parlementaire, le Luxembourg contribuera aux programmes de lutte contre le SIDA avec 8,5 millions de francs luxembourgeois et, par un même montant, aux programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques et respiratoires aiguës. Ceci pour rendre hommage au travail admirable que notre Organisation continue à réaliser au plan mondial en faveur de la promotion de la santé de tous les peuples et, rappelons-le, avec un budget qui depuis 5 exercices consécutifs est caractérisé par une croissance nulle.

Enfin je voudrais profiter de cette tribune pour rappeler que six ans se sont écoulés depuis la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et que les républiques concernées, et notamment la Biélorussie, en souffrent toujours des conséquences humaines et sociales.

Nos aides doivent continuer et mon pays y a concrètement contribué par la conclusion d'un programme de coopération avec la République de Biélorussie qui consiste dans le traitement dans un centre hospitalier du Luxembourg d'enfants souffrant de leucémie et dans la formation continue de médecins. Ce programme se poursuivra moyennant un échange permanent de médecins.

De mon avis il importe que les aides aux républiques concernées soient d'ordre technique et logistique plutôt que financier. Il y a lieu d'aider ces pays à pouvoir à court terme assurer leurs propres besoins et à s'autosuffire dans les domaines médicaux et sanitaires. Dans cet esprit je lance un appel aux pays-membres de cette assemblée pour que nos efforts soient poursuivis et développés.

Monsieur le Président,

Je tiens ainsi à réaffirmer ici l'appui apporté par le Luxembourg à l'Organisation Mondiale de la Santé et je souhaite un plein succès à nos travaux.

Merci de votre attention.

Le Conseil de l'Europe s'élargit vers l'Est

Lors du 90ème Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui s'est tenu le 7 mai 1992 à Strasbourg, les Ministres des Affaires Étrangères ont examiné l'évolution actuelle sur le continent européen et le rôle qui doit revenir au Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et le respect des Droits de l'Homme dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Les Ministres se sont félicités de l'adhésion de la Bulgarie comme 27ème membre du Conseil de l'Eu-

rope et de la signature de la Convention culturelle européenne par les trois États baltes.

Ils ont accueilli avec intérêt la demande d'adhésion de la République de Russie présentée par le Ministre russe des Affaires Étrangères, Monsieur André Kozyrov.

Cette demande est, selon Monsieur Poos, un pas important vers l'intégration de ce grand pays dans l'Europe démocratique. Son examen devrait suivre la procédure habituelle. En aucun cas le niveau de protection juridique du Conseil de l'Europe ne devrait être abaissé.

Le Ministre luxembourgeois a exprimé sa vive préoccupation devant la violence et son cortège de misères humaines en Yougoslavie. La reconnaissance de la nouvelle entité formée entre la Serbie et le Monténégro devrait être liée à certaines conditions, dont la plus importante concerne le retrait total de l'ancienne armée yougoslave de toutes les républiques indépendantes.

Les Ministres se sont exprimés en faveur d'une meilleure liaison entre le Conseil de l'Europe et la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, ainsi que de la complémentarité de leurs notions qui devront éviter tout chevauchement.

À l'issue du 90ème Comité des Ministres, la Présidence du Conseil de l'Europe est passée de la Suisse à la Turquie.

Haute distinction européenne pour M. Nothomb

Le 9 mai 1992, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis la Médaille d'Or du Mérite Européen à Son Excellence Monsieur

Conseil « Affaires Générales » à Bruxelles

Le 11 mai 1992 s'est tenu à Bruxelles le Conseil Affaires Générales des Communautés Européennes. À cette occasion la délégation luxembourgeoise était conduite par le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. Poos.

Les débats du Conseil ont été consacrés dans une large mesure à une discussion approfondie de ce qu'il est convenu d'appeler le paquet Delors II relatif aux perspectives financières pour la Communauté pour les 5 années à venir. Le Ministre luxembourgeois a notamment exprimé l'accord de principe du Luxembourg sur les 6 objectifs de la politique structurelle proposés par la Commission. L'examen des propositions de la Commission sera poursuivi lors du prochain Conseil.

Les Ministres ont examiné un rapport sur la mise en œuvre du Traité sur l'Union européenne en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil et l'organisation du Secrétariat Général du Conseil, document qui repose sur le renforcement du cadre institutionnel unique convenu lors du Conseil Européen de Maastricht.

Parmi les autres thèmes abordés par le Conseil, on peut relever notamment la question de la politique d'immigration, les relations avec l'ex-URSS, l'adop-

Charles-Ferdinand Nothomb, Président de la Chambre des Représentants de Belgique.



tion des directives de négociation avec la Bulgarie et la Roumanie, ainsi que les relations futures avec le Maghreb.

Sur le plan politique, les Ministres ont consacré un échange de vues approfondi sur la situation en Yougoslavie et ils ont adopté une déclaration relative à la Bosnie-Herzégovine. Les États membres ont consi-

dérablement accru leur pression sur la Serbie en rappelant leurs ambassadeurs pour consultation et en demandant la suspension provisoire de l'ancienne Yougoslavie des travaux de la CSCE en cours à Helsinki.

En marge du Conseil, il a été procédé à la signature d'accords de commerce et de coopération avec les

trois pays baltes, ainsi qu'avec l'Albanie.

Enfin, en début de soirée, les Ministres des Affaires Étrangères ont rencontré leur homologue Israélien, le Ministre Lévy, dans le cadre du Conseil de Coopération CEE/Israël. Les Ministres ont fait le point sur l'ensemble de la situation actuelle au Moyen-Orient et, en particulier, l'évolution de la Conférence de paix.

Visite de travail à Luxembourg de Membres du Gouvernement belge

Une première rencontre et réunion de travail entre le Gouvernement luxembourgeois et le nouveau Gouvernement belge a eu lieu le 12 mai 1992 au Château de Senningen.

La délégation gouvernementale belge comprenait les personnalités suivantes : Monsieur Jean-Luc Dehaene, Premier Ministre ; Monsieur Guy Coëme, Vice-Premier Ministre, Ministre des Communications, Entreprises publiques et Régie des Bâtiments ; Monsieur Willy Claes, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ; Monsieur Philippe Maystadt, Ministre des Finances.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre

d'Etat ; Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ; Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des

Finances ; Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports et Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement.



Lors de la conférence de presse conjointe au Château de Senningen

La coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg en 1991



Au cours d'une conférence de presse, tenue le 12 mai 1992, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Georges Wohlfart a présenté le bilan pour 1991 des résultats de la politique de coopération au développement.

A. Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération

La mise en œuvre de la politique de coopération au développement du Gouvernement luxembourgeois incombe au Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération. Plusieurs instruments complémentaires sont à sa disposition, lui permettant d'effectuer des

actions et interventions en faveur des pays en voie de développement :

- le Fonds de la Coopération au Développement
- les aides et contributions multilatérales
- les aides humanitaires et d'urgence
- les aides alimentaires
- les subsides aux organisations non gouvernementales
- le Fonds d'Aide au Développement.

1. Le Fonds de la Coopération au Développement

Ce fonds budgétaire institué par la loi du 17 décembre 1985 regroupe la majeure partie des interventions bilatérales du Ministère. En prenant la place

d'une série d'articles budgétaires isolés par lesquelles ces actions étaient initialement financées, ce fonds est soumis à un régime défini par l'article 45 de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat. Ainsi il n'est donc pas soumis au principe de l'annuité budgétaire comme les articles budgétaires traditionnels. Le but en est une plus grande souplesse d'utilisation, ce qui est d'une importance non négligeable au niveau de la gestion de projets s'étendant sur plusieurs exercices budgétaires. De plus, les sommes restant disponibles à la clôture d'un exercice ne tombent pas en économie et sont donc reportées à l'exercice suivant.

L'alimentation du fonds se fait en principe par dotation budgétaire annuelle et, le cas échéant, par un apport de fonds résultant de plus-values budgétaires. La loi prévoit même que des

fonds d'origine privée peuvent lui être destinés par l'intermédiaire du Fonds d'Aide au Développement.

En 1991, les interventions du Fonds ont porté sur les domaines suivants :

- projets bilatéraux du Ministère des Affaires Etrangères dans un certain nombre de pays en voie de développement,
- cofinancement de projets présentés par les organisations non gouvernementales luxembourgeoises agréées,
- projets cofinancés des institutions internationales,
- agents de la coopération, coopérants et stagiaires.

Les moyens financiers à la disposition du Fonds de la Coopération au Développement en 1991 se décrivent de la façon suivante :

	1990	1991
Restants d'exercices antérieurs*	5.63	3.25
Dotation budgétaire annuelle	150.00	345.00
Plus-values budgétaires de l'exercice précédent	170.00	150.00
TOTAL (en millions de francs)**	325.63	498.25

* Les montants exacts sont de 5.633.121 et de 3.249.718 francs luxembourgeois.

** Les montants exacts sont de 325.633.121 et de 498.249.718 francs luxembourgeois.

Quant aux interventions du fonds, elles se ventilent comme suit :

	1990	1991
Projets bilatéraux	193.530.901	263.743.641
Projets cofinancés des ONG	107.881.736	190.943.223
Projets cofinancés des organisations internationales		34.000.000
Agents de la coopération et coopérants	15.337.645	9.481.971
TOTAL	316.750.282	498.168.835

Évolution des interventions du Fonds 1986-1991

a. Les projets bilatéraux

Les montants engagés dans le cadre des projets bilatéraux sont en hausse par rapport à l'année précédente. Le chiffre représente plus que la moitié des interventions du Fonds de la Coopération au Développement. Dans le but de ne pas trop disperser les moyens financiers, le Gouvernement

pratique la politique des pays cibles qui consiste à concentrer les efforts sur un nombre restreint de pays.

b. Les projets cofinancés des organisations non gouvernementales luxembourgeoises

Conformément à la loi du 17 décembre 1985, les organisations non gou-

vernementales luxembourgeoises ont la possibilité de faire cofinancer les projets ou programmes dans les pays du Tiers monde par l'intermédiaire du Fonds de la Coopération au Développement. En règle générale l'intervention financière du Ministère s'élève à un montant identique à celui investi par les organisations non gouvernementales. Dans certains cas particuliers l'apport du Ministère peut s'élever jusqu'au double de l'apport de l'organisation. Le tableau suivant illustre l'utilisation de cette facilité par les organisations non gouvernementales au cours de l'année 1990.

Demandes retenues Subventions payées (en millions de francs)				
1987	1988	1989	1990	1991
54	60	106	121	172
33.7	62.4	86.5	107.9	190.9

Le nombre de projets cofinancés, de même que les subventions accordées, étant en constante hausse, le Ministère des Affaires Etrangères se voit donc confirmé dans sa politique d'appui aux organisations non gouvernementales.

Le système de cofinancement a permis aux organisations non gouvernementales luxembourgeoises de réaliser des projets pour un montant total de 541.77 millions, ceci avec les contributions du Ministère et de la Commission des Communautés Européennes grâce au système des cofinancements.

c. Les projets cofinancés des organisations internationales

En 1991 le Ministère a entamé une coopération étroite avec certaines organisations internationales en cofinçant quelques-uns de leurs projets. Deux projets de l'UNDRO (United Nations Disaster Relief Organization) dans le domaine de l'assistance technique et un projet de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) en matière de bourses d'étude ont été retenus.

d. Les agents de la coopération, les coopérants et les stagiaires

Le Ministère contribue chaque année au financement de ressortissants luxembourgeois et européens, actifs dans le domaine de la coopération dans certains pays du Tiers monde.

La loi sur la coopération au développement du 25 avril 1989 prévoit à cet effet deux statuts différents :

- les agents de la coopération

Les agents de la coopération sont envoyés au nom du Gouvernement luxembourgeois dans un pays en voie de développement pour la réalisation d'un projet spécifique. Les interventions du Fonds de la Coopération au Développement portent sur le paiement éventuel d'un salaire, d'une indemnité de séjour, sur la prise en charge des frais de sécurité sociale et des frais de transport. En 1991 six Luxembourgeois ont bénéficié de ce statut et ont participé à divers projets au Kenya, au Rwanda, au Sénégal, en Thaïlande, au Népal et au Mexique.

- les coopérants

Les coopérants sont employés par une organisation non gouvernementale luxembourgeoise pour l'exécution d'un projet précis de cette même organisation dans un pays en voie de développement. L'intervention du Ministère se limite dans ce cas au paiement des cotisations sociales, d'une indemnité de retour et des frais de transport. En 1991, le Ministère a financé 9 coopérants relevant de 7 organisations non gouvernementales différentes.

Ainsi que le prévoit l'article 13 de la loi sur la coopération au développement, 17 religieux ont également bénéficié des dispositions de la loi.

Outre le financement des agents de la coopération et des coopérants, le Gouvernement luxembourgeois a accueilli des stagiaires issus de pays du Tiers monde venus parfaire leur formation professionnelle à Luxembourg entre autres dans les domaines médical et scolaire.

2. Les aides et les contributions multilatérales

Le Ministère des Affaires Etrangères a participé dans le cadre des engagements internationaux du Luxembourg au financement d'un certain nombre d'organisations d'aide et de développement internationales et ce pour un montant total de 206.96 millions de francs luxembourgeois.

Le détail des contributions s'établit comme suit :

- Septième Fonds Européen pour le Développement (Communauté Economique Européenne)	121.98
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	6.00
- Haut Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR)	1.40
- Secours à l'Enfance (UNICEF)	2.50
- Fonds des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)	1.75
- Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)	6.33
- Organisation Intergouvernementale pour les Migrations (OIM)	2.00
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)	1.50
- Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)	1.00
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	2.00
- Training for Trade (CNUCED)	3.50
- Tropical Disease Research Programme (OMS)	8.50
- Accord relatif au Fonds pour l'Onchocercose (OMS)	8.50

En 1991 le Luxembourg a également financé un programme de dépollution du Golfe pour un montant global de 40 millions de francs luxembourgeois.

3. Les aides humanitaires et d'urgence

Le Ministère a également apporté son soutien financier à des pays victimes de catastrophes et d'autres calamités pour un montant global de 402.607.519 francs.

Catastrophes naturelles :

- Tremblement de terre au Costa Rica	3.000.000
- Inondation au Bangladesh	15.642.929

Actions humanitaires :

AFRIQUE

- Aide humanitaire pour divers pays de l'Afrique	5.000.000
- Aide humanitaire pour l'Ethiopie	11.540.000
- Aide humanitaire pour le Sahel	6.000.000
- Aide humanitaire pour la Somalie	2.000.000
- Aide humanitaire pour le Soudan	6.000.000
- Aide humanitaire pour le Zaïre	7.000.000

ASIE

- Aide humanitaire pour l'Afghanistan	5.000.000
- Aide humanitaire pour le Cambodge	3.000.000
- Aide humanitaire pour le Sri Lanka	5.000.000

CRISE DU GOLFE

- Aide humanitaire pour divers pays touchés par la crise	79.000.000
- Aide humanitaire pour l'Israël	15.000.000
- Aide humanitaire pour les Territoires occupés par Israël	3.000.000
- Aide humanitaire pour la Jordanie	15.000.000
- Aide humanitaire pour les Kurdes	154.828.010
- Aide humanitaire pour la Turquie	15.000.000

4. Les aides alimentaires

En 1991 environ 41 millions de francs ont été mis à la disposition dans le cadre des aides alimentaires luxembourgeoises.

Les aides ont été réalisées en faveur de :

- Burkina Faso	8.500.000
- Cap Vert	17.500.000
- Mali	4.500.000
- Mozambique	900.000
- Nicaragua	10.000.000
Total (en FL)	41.400.000

5. Les subsides

Comme par le passé le Ministère a largement soutenu les efforts des organisations non gouvernementales luxembourgeoises par la distribution de subsides pour un montant de 9 millions de francs.

6. Le Fonds d'Aide au Développement

Ce fonds est destiné à récolter des dons d'origine privée en faveur des organisations non gouvernementales reconnues par le Ministère des Affaires Étrangères.

L'avantage en est que les donateurs peuvent déduire sous certaines conditions les montants versés au Fonds d'Aide au Développement de leurs revenus imposables à l'occasion de leur déclaration fiscale annuelle.

Le succès rencontré par le lancement de cette facilité a été largement confirmé par les excellents résultats enregistrés au cours de l'exercice sous revue ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	1987	1988	1989	1990	1991
Montants en jeu	17.27	31.8	41.09	43.04	50.57
Nombre de dons	5.009	9.561	11.552	14.422	17.903
Nombre d'ONG	31	38	41	44	47

7. La récapitulation des interventions du Ministère des Affaires Étrangères en 1991

Fonds de la Coopération au Développement	498.121.808
Aides et contributions multilatérales	206.960.000
Aides humanitaires et d'urgence	351.010.939
Aides alimentaires	41.400.000
Subsides	9.000.000
Total (en FL)	1.106.492.747

B. Autres départements ministériels impliqués dans la coopération au développement

- Ministère du Trésor	
- BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement)	18.76
- AID (Association Internationale pour le Développement)	99.10
- FIDA (Fonds international du Développement Agricole)	3.20
Total (en francs luxembourgeois)	121.06
- Ministère des Finances	
- Interventions financières en faveur des pays en voie de développement	
Total (en francs luxembourgeois)	23.47
- Ministère de l'Éducation Nationale	
- ACCT (Agence de Coopération Culturelle et technique des pays entièrement ou partiellement de langue française)	
Total (en francs luxembourgeois)	4.41
- Ministère de la Santé	
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)	
Total (en francs luxembourgeois)	7.47

C. Coopération au développement du Gouvernement

Aide Publique	1989	1990	1991
Affaires Étrangères	413,38	697,69	1.106,49
Trésor	200,68	105,79	121,06
Finances	25,75	22,66	23,47
Éducation Nationale	4,09	4,28	4,41
Santé	5,53	6,71	7,47
Total	668,30	837,13	1.262,1

(en millions de francs)

En 1991 l'aide publique en matière de coopération au développement s'élève donc à 1.262,9 millions de francs luxembourgeois. Par rapport à l'année précédente il s'agit d'une croissance de 50.86 %.

Projet bilatéraux

Burundi		43.369.500
Adduction d'eau Minago	27.120.000	
Huilerie de palme	16.249.500	
Cap Vert		50.443.200
Centre de santé de Paul	27.120.000	
Identification, suivi et évaluation des projets	1.627.000	
Informatisation de la prévoyance sociale	21.696.000	
Chili		21.696.000
Habitat social, 2e tranche	21.696.000	
Djibouti		27.120.000
Habitat social	27.120.000	
Gambie		21.666.000
Campagne de lutte antiacridienne	21.666.000	
Guinée		10.020.525
Etude d'assainissement	10.020.525	
Ile Maurice		5.416.500
Etude de faisabilité pour une mini-laiterie	5.416.500	
Namibie		1.627.200
Identification, suivi et évaluation des projets	1.627.200	
Niger		29.790.750
Pavillon artisanal et commercial de Niamey	29.790.750	
Rwanda		43.332.000
Aircraft Maintenance	21.666.000	
Équipement d'une cuisine de l'École Infirmière Rwamagana	4.333.200	
Informatisation de l'École APACOPE	6.499.800	
Programme d'intensification laitier	10.833.000	
Sénégal		4.796.800
Maintenance de l'Hôpital de St Louis	3.796.800	
Projet d'éducation de base	1.000.000	
Divers pays		4.465.166
Revue juridiques	4.465.166	
Assistance technique		
Total des projets bilatéraux		263.743.641

La Journée du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Séville

Le 13 mai 1992 s'est déroulée à l'Exposition Universelle de Séville la Journée du Grand-Duché de Luxembourg, rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de nombreuses autres personnalités du monde politique et économique luxembourgeois et espagnol.



Le Ministre de l'Éducation de la Sarre à Luxembourg

Le 15 mai 1992, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale, a reçu pour une visite de travail Madame Marianne Granz, Ministre de l'Éducation de la Sarre. Les entretiens ont surtout porté sur les possibilités de collaboration dans la mise en œuvre de projets de formation.

Visite de parlementaires français à Luxembourg

Dans le cadre des activités du Groupe parlementaire d'amitié France-Luxembourg, la Chambre des députés a reçu la visite d'une délégation de l'Assemblée Nationale et du Sénat français le 15 mai 1992.

La délégation française se composait de Monsieur Olivier Roux, sénateur des Français établis hors de France, président du groupe parlementaire d'amitié France-Luxembourg, des sénateurs Paul Loridant, André Bohl, Jean Pourchet, Paul Souffrin ainsi que des députés Jean-Paul Durieux et Charles Metzinger. Elle fut accompagnée par M. Gérard Julienne, ambassadeur de France au Luxembourg et par M. Paul Mertz, ambassadeur du Luxembourg en France.

Des entretiens ont eu lieu à la Chambre des députés avec la présidente et les membres du Bureau de la Chambre, les membres de la Commission de Travail, la présidente et les vice-présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires. L'échange de vues a porté sur les relations bilatérales et communautaires.

L'après-midi a eu lieu une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf.

Conseil des ministres de la Santé des C.E. à Bruxelles

Les ministres de la Santé des C.E. se sont réunis à Bruxelles le 15 mai 1992. En matière de publicité en faveur des produits du tabac, une directive réglant l'étiquetage de ces produits a été adoptée, tandis qu'une proposition de directive portant interdiction complète de cette publicité a été renvoyée à un prochain conseil. Néanmoins une majorité des ministres se sont prononcés pour l'interdiction complète.

Monsieur Lahure a insisté sur la nécessité d'une approche globale et cohérente dans la lutte contre le tabagisme et a fait appel au courage politique dont doivent faire preuve les ministres de la Santé en cette matière.

Un autre sujet de ce conseil fut la prévention contre la drogue et l'institution d'un réseau européen d'information sur les drogues et la toxicomanie.

Enfin les ministres ont eu un débat d'orientation sur l'approvisionnement suffisant en produits sanguins dans la Communauté.

Le ministre Robert Goebbels à Lisbonne

Un Conseil des Ministres consacré à la politique régionale et l'aménagement territorial dans la Communauté Européenne s'est tenu le 16 mai 1992 à Lisbonne. Le Luxembourg fut représenté à cette réunion par M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

Emission d'une série de monnaies « Fleur de coin » (FDC) – 1992

Le 18 mai 1992, l'Institut Monétaire Luxembourgeois a émis une série de monnaies luxembourgeoises FDC au millésime 1992. La série comprend les valeurs 1 F, 5 F, 20 F et 50 F actuellement en circulation. La frappe en qualité FDC est assurée par la « Monnaie Royale de Belgique ».

Une monnaie « FDC » est une monnaie frappée très soigneusement qui ne présente aucune trace de circulation et qui a gardé sa brillance d'origine.

La série est présentée dans un emballage luxueux contenant des informations sur les monnaies en question, la situation monétaire du Luxembourg et un sujet numismatique historique (Il y a 1 000 ans : le droit de battre monnaie de l'abbaye d'Echternach).

M. Jacques F. Poos en visite officielle au Koweït



Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. Poos a effectué une visite officielle dans l'Etat du Koweït, du 16 au 18 mai 1992.

Le 16 mai, M. Poos a participé à la troisième réunion ministérielle du Conseil de coopération entre la Communauté Européenne et les six Etats membres du Conseil de Coopération du Golfe. A Koweït City, M. le Ministre des Affaires Etrangères a rencontré son homologue, le Sheikh Salem al-Sabah, Ministre des Affaires Etrangères. M. Poos a eu également une entrevue avec le ministre du Commerce et le Ministre des Finances. A l'occasion de cette visite bilatérale, M. Poos fut accompagné par une délégation commerciale.

Conseil de la culture à Bruxelles

Les ministres responsables des affaires culturelles des Douze se sont réunis, le 18 mai 1992 à Bruxelles pour leur traditionnel Conseil. Le Luxembourg y fut représenté par M. René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles et à la Recherche scientifique.

La protection des trésors culturels nationaux après l'élimination des frontières en 1993, l'harmonisation du droit d'auteur, le mécénat culturel en Europe ont figuré parmi les points importants à l'ordre du jour.

Les ministres ont discuté également des nouvelles orientations pour l'action culturelle communautaire 1992-1996 et des modalités d'une large campagne de sensibilisation au livre et à la lecture en 1993-1994.

Die Deutsch-Französisch-Luxemburger Regierungskonferenz tagte in Luxemburg

Am 18. Mai 1992 fand im Europa-Zentrum Kirchberg in Luxemburg, unter Vorsitz von Herrn Nicolas Momper, secrétaire à l'Aménagement du Territoire aus Luxemburg, die 9. Sitzung der Deutsch-Französisch-Luxemburger Regierungskonferenz für die Zusammenarbeit in den Grenzgebieten Saarland, Südwestteil Rheinland-Pfalz, Lothringen und Luxemburg statt.

Die deutsche Delegation wurde von Herrn Dr. Dietrich von Kyaw, Ministerialdirigent im Auswärtigen Amt und die französische Delegation von Herrn Hubert Perrot, Délégué interministériel pour l'action extérieure des collectivités locales geleitet.

Die Regierungskonferenz blickte zunächst zurück auf die Arbeiten ihrer letzten Sitzung, im November 1988 in Saarbrücken, und stellte fest, daß alle Beschlüsse ausgeführt worden sind.

Die Arbeiten der Gremien der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz waren in den letzten Jahren geprägt von zwei Hauptthemen, die die Regierungskonferenz 1988 in Saarbrücken in Auftrag gegeben hatte und die auch heute den Schwerpunkt der Beratungen ausmachen.

Das ist zum einen das Grenzüberschreitende Entwicklungsprogramm. Diese vom französischen Institut Pro-

motech aus Nancy erstellte Studie, die zum ersten Mal auf dieser Ebene diskutiert wurde, analysiert zunächst die wirtschaftliche und soziale Situation des Grenzraums, beschreibt die Zusammenarbeit, zeigt Engpässe auf, formuliert Entwicklungsziele und Strategien und beinhaltet einen Katalog von 74 Projektvorschlägen für den Grenzraum Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz. Wichtigstes Ziel für die Zukunft ist es, das vorliegende Entwicklungskonzept mittelfristig zusammen mit den Partnern beiderseits der Grenzen und auch mit finanzieller Hilfe der EG umzusetzen.

In diesem Zusammenhang nahm die Kommission einen Bericht entgegen über die Umsetzung der INTERREG-Programme. Bereits 1990 hatte die Europäische Gemeinschaft für fünf grenzüberschreitende Pilotprojekte Mittel aus dem Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) bewilligt. Dieses Vorläuferprogramm wird jetzt fortgeführt durch die neue Gemeinschaftsinitiative der EG-Kommission für Grenzgebiete (INTERREG). Diese sieht für den Grenzraum Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz insgesamt 24 grenzüberschreitende Projekte vor, die mit maximal 50 Prozent aus EG-Mitteln und einer entsprechenden nationalen, regionalen oder lokalen Ko-Finanzierung gefördert werden.

Bei ihrer Sitzung in Saarbrücken 1988 hatte die Regierungskommission eine ad-hoc Arbeitsgruppe „Bilanz und Perspektiven“ eingesetzt und damit beauftragt, einen Bericht und Vorschläge zur Weiterentwicklung der Zusammenarbeit im Grenzraum vorzulegen. Die Regierungskommission nahm die Vorschläge zur Kenntnis. Sie hat eine Arbeitsgruppe unter luxemburgischem Vorsitz eingesetzt, die die Umsetzung dieser Vorschläge prüfen soll.

Ein weiteres Thema der Regierungskommission war die geplante Errichtung eines gemeinsamen deutsch-französischen Kindergartens in Liederschiedt an der lothringisch-westpfälzischen Grenze. Die Regierungskommission sah in dieser Einrichtung einen Schritt, um die Kontakte zwischen den Familien beiderseits der Grenze zu intensivieren und bei den Kindern das Interesse an der Sprache des Nachbarn zu wecken.

Die Regierungskommission befasste sich desweiteren mit Fragen zur Verbesserung der grenzüberschreitenden Infrastruktur, insbesondere im Bereich der Schienenschnellverbindung (TGV) Paris – Ostfrankreich – Südwestdeutschland über Metz – Saarbrücken – Kaiserslautern – Mannheim und der großräumigen Verbesserung der Verbindung der Region mit den neuen Bundesländern. In diesem Zusammenhang wird eine Verbesserung der Verkehrswege der Achse Luxemburg – Trier – Koblenz – Giessen – Eisenach – Dresden als dringlich erachtet. Auch kleinere aber unmittelbar wirkende Maßnahmen wie die Verbesserung der Verbindungen Bitsch – Pirmasens oder St. Avold – Saarlouis werden von der Regierungskommission unterstützt.

Die Regierungskommission hörte schließlich einen Bericht der deutschen Delegation über ein Rahmenabkommen zwischen der Bundesrepublik Deutschland, den Bundesländern Niedersachsen und Nordrhein-Westfalen und dem Königreich der Niederlande über grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Gebietskörperschaften und anderen öffentlichen Stellen. Die ad-hoc Arbeitsgruppe wurde gebeten, zu prüfen, ob ein ähnliches Abkommen für den Raum Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz abgeschlossen werden kann.

Die nächste Sitzung der Regierungskommission wird im Laufe des Jahres 1993 unter französischem Vorsitz stattfinden.

Réunion du Conseil de l'OCDE à Paris

M. Georges Wohlfart, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a représenté le Luxembourg à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres qui s'est tenu les 18 et 19 mai 1992 à Paris.

A l'ordre du jour de cette réunion ministérielle ont figuré notamment les dossiers relatifs au renforcement du cadre multilatéral, à la promotion d'une croissance durable, à la lutte contre le chômage ainsi qu'aux relations de l'OCDE avec les pays d'Europe centrale et orientale et les pays en voie de développement.

Premier Jacques Santer besucht baltische Republiken



Premierminister Jacques Santer führte Gespräche mit dem estnischen Präsidenten Arnold Rüütel. . . .

Vom 18. bis zum 20. Mai 1992 machte Premierminister Jacques Santer einen offiziellen Besuch in den drei baltischen Republiken Estland, Lettland und Litauen. Am 18. Mai traf Herr Santer und seine Delegation in der estnischen Hauptstadt Tallinn ein. Auf dem Programm standen Gespräche mit dem estnischen Präsidenten

Arnold Rüütel, mit Tiit Vähi, dem Premierminister Estlands, und mit dem estnischen Außenminister Jaan Manitski. Am 19. Mai führte Herr Santer ein kurzes Gespräch mit dem Präsidenten der estnischen Nationalbank und reiste anschließend weiter in die lettische Hauptstadt Riga, wo er zu Gesprächen mit dem Präsidenten der



mit dem Präsidenten der Republik Lettland Anatolijs Gorbunovs. . .

... und mit dem litauischen Präsidenten
Vytautas Landsbergis

Republik Lettland Anatolijs Gorbunovs, mit dem lettischen Premierminister Ivars Godmanis sowie mit einer von Außenminister Janis Jurkans angeführten Wirtschaftsdelegation zusammentraf. Am 21. Mai reiste Herr Santer weiter nach Vilnius, der dritten und letzten Station seines offiziellen Besuches, wo ebenfalls Gespräche mit dem litauischen Präsidenten Vytautas Landsbergis, mit Gediminas Vagnorius, dem Premierminister Litauens, und mit Algirdas Saudargas, dem litauischen Außenminister, auf dem Programm standen.



Auf dem Waldfriedhof in Vilnius legte Premierminister Jacques Santer Blumen an den Gräbern der jungen Freiheitskämpfer nieder, die beim Aufstand Litauens im Januar 1991 gefallen waren

Des experts en transfusion sanguine reçus à la Villa Vauban

Le 19 mai 1992, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience, à la Villa Vauban, un groupe d'experts en transfusion sanguine et immunohématologie du Conseil de l'Europe.



Innovations dans l'enseignement secondaire

Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale, a présenté au cours d'une conférence de presse,

tenue le 20 mai 1992, les innovations dans l'enseignement secondaire.

Admission

Secondaire
3 notes suffisantes et
total des points ≥ 110

Sec. Technique
3 notes insuffisantes

Admission par compensation

Secondaire
1 note insuffisante ≥ 25
et total des points ≥ 110
ou
1 note insuffisante ≥ 20
en français ou en allemand
et total des points ≥ 120

Sec. Technique
1 note insuffisante ≥ 25
et total des points ≥ 105
ou
1 note insuffisante ≥ 20
en français ou en allemand
et total des points ≥ 115

Ajournement

Secondaire
1 note insuffisante
non compensable
et total des points ≥ 110

Sec. Technique
1 note insuffisante
non compensable
et total des points ≥ 90

Refus

Secondaire
2 notes insuffisantes
ou
total des points < 110

Sec. Technique
2 notes insuffisantes
ou
total des points < 90

Dispense examen EST : notes ES 1,2 puis application des critères EST

Légère modification des critères concernant les examens d'admission

Dans sa séance du 7 février 1992, le Gouvernement en conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant quelques modifications portant sur les examens d'admission.

Les nouveaux critères des examens d'admission pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique, dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'année scolaire en cours (juin 1992), comprennent des possibilités de compensation. Ce principe de la compensation a déjà été introduit l'année passée dans les règlements de promotion au niveau de l'enseignement postprimaire, et il va de pair avec un total des points plus élevé

qu'un élève doit atteindre pour être admis à l'examen ou pour pouvoir bénéficier de la compensation.

Cette exigence d'un total des points plus élevé est partie intégrante de la philosophie générale de la compensation qui prévoit que des faiblesses ponctuelles sont compensées par des résultats supérieurs à la moyenne. Par ailleurs, une étude récente faite par le Ministère de l'Éducation Nationale a montré qu'il y a une raison supplémentaire pour relever le total des points requis : il importe de diminuer le nombre des élèves qui réussissent de justesse à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire, mais qui subissent de graves échecs dans cet ordre d'enseignement. Il faut que le détour par l'enseignement secondaire ainsi que les conséquences néfastes qui en découlent, soient épargnés à ces élèves.



Cette adaptation des critères d'admission aux règlements de promotion ne devrait toutefois pas faire oublier que la valeur orientative des examens d'admission est douteuse et, qu'à moyen terme, ils doivent être remplacés ou du moins complétés par d'autres procédés d'orientation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucune modification en profondeur n'a été retenue, comme celle par exemple d'un examen unique pour les deux ordres d'enseignement.

Il s'ensuit que, comme par le passé, deux examens d'admission distincts seront organisés, l'un pour l'enseignement secondaire, l'autre pour l'enseignement secondaire technique. Les modalités de ces deux examens sont les suivantes :

Enseignement secondaire

réussite

Sont admis à la classe de septième d'orientation les élèves ayant obtenu un total des points d'au moins 110 points dans les trois branches d'examen (français, allemand, arithmétique) ainsi que des notes suffisantes dans ces trois branches.

Sont également admis, en vertu du système de compensation, les élèves ayant obtenu un total des points d'au moins 110 points et au plus une seule note insuffisante égale ou supérieure à 25 points. Au cas où l'élève a obtenu un total des points d'au moins 120 points, il peut même compenser, mais seulement en français ou en allemand, une note insuffisante égale ou supérieure à 20 points.

ajournement

Sont ajournés les élèves qui ont obtenu un total des points égal ou supérieur à

110 points et au plus une seule note insuffisante ne permettant pas d'être compensée d'après les critères énoncés ci-dessus.

L'épreuve d'ajournement a lieu, comme par le passé, après les vacances d'été.

échec

Sont refusés les élèves qui ont obtenu

- soit un total des points inférieur à 110 points ;
- soit deux notes insuffisantes.

Enseignement secondaire technique

réussite

Sont admis à la classe de septième d'observation les élèves ayant obtenu des notes suffisantes dans les trois branches (français, allemand, arithmétique).

Sont également admis, en vertu du système de compensation, les élèves ayant obtenu un total des points d'au moins 105 points et au plus une seule note insuffisante égale ou supérieure à 25 points. Au cas où l'élève a obtenu un total des points d'au moins 115 points, il peut même compenser, mais seulement en français ou en allemand, une note insuffisante égale ou supérieure à 20 points.

ajournement

Sont ajournés les élèves qui ont obtenu un total des points égal ou supérieur à 90 points et au plus une seule note insuffisante ne permettant pas d'être compensée d'après les critères énoncés ci-dessus.

L'épreuve d'ajournement a lieu, comme par le passé, après les vacances d'été.

échec

Sont refusés les élèves ayant obtenu

- soit un total des points inférieur à 90 points ;
- soit deux notes insuffisantes.

Les Classes à Horaire Aménagé

Extension en 1992-93 du système des classes à horaire aménagé sous forme de projet pilote avec priorité pour les jeunes sportifs et musiciens.

Mode de conversion des notes

Reste à relever que, comme par le passé, les notes qu'un élève a obtenues à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire peuvent être converties et mises en compte en vue d'une admission pour l'enseignement secondaire technique. Ce mode de conversion prévoit que les notes obtenues par l'élève à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire sont multipliées par 1,2. La décision en vue de l'admission pour l'enseignement secondaire technique est prise sur la base de ces notes converties et des critères d'admission valables pour l'enseignement secondaire technique.

Comme par le passé, un élève ayant échoué à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire peut donc être admis, sous certaines conditions, en classe de septième d'observation de l'enseignement secondaire technique sans devoir se présenter à un deuxième examen d'admission.

Une nouvelle voie de formation au Lycée Technique

Classes à langue véhiculaire française

A partir de septembre 1992, des classes de 7^e à langue véhiculaire française (7^e LF) fonctionneront au Lycée technique d'Esch

Lycée technique du Centre (Luxembourg)

Lycée technique d'Ettelbruck

Qui peut s'inscrire dans ces classes ?

Ces classes sont ouvertes à tous les élèves, luxembourgeois et étrangers qui ont réussi l'examen d'admission en classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique.

Elles s'adressent plus spécialement à des élèves qui ont suivi l'enseignement primaire luxembourgeois mais qui continuent à éprouver des difficultés en allemand.

Pour accueillir les élèves étrangers récemment arrivés au Luxembourg qui n'ont pas encore appris l'allemand ou qui n'ont appris ni l'allemand ni le fran-

çais et qui sont admissibles à l'enseignement secondaire technique des classes de 7^e, 8^e, 9^e d'intégration fonctionnent au Lycée technique du Centre à Luxembourg, au Lycée technique Nic Biever à Dudelange.

Comment fonctionnent les classes LF ?

La langue allemande y sera enseignée suivant une méthode adaptée. Le niveau à atteindre correspond au niveau du français dans les classes traditionnelles. La biologie, l'histoire et la géographie seront enseignées en français. Les programmes sont les mêmes que ceux des classes traditionnelles. L'enseignement de la mathématique et du français demeure inchangé.

7^e LF, et après ?

Toutes les classes du cycle inférieur, 7^e, 8^e et 9^e seront mises en place dans les trois années à venir ; elles pourront être ouvertes dans tous les lycées techniques si la demande est suffisamment forte.

Des classes, où il sera possible de suivre une formation professionnelle francophone menant au CATP ou au diplôme de technicien seront ouvertes dans les prochaines années si le nombre d'élèves intéressés est suffisant pour former une classe au niveau régional.

Dans les formations menant au bac technique qui est équivalent à l'examen de fin d'études secondaires, les voies à langue véhiculaire française ne pourront pas être créées de ce fait, mais les élèves des classes LF pourront suivre à partir de la classe de 10^e des cours intensifs en allemand pour combler leur déficit.

Comment inscrire votre enfant en classe de 7^e LF ?

Sur la demande d'inscription, il suffit de cocher la case : « je demande que mon enfant soit inscrit en classe de 7^e à langue véhiculaire française » et d'envoyer la demande à l'un des trois lycées techniques. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès de l'institutrice ou de l'instituteur de votre enfant ou en téléphonant de 8-12 heures à l'adresse suivante : M. Jean Wagner, Lycée technique du Centre, tél. : 47 38 11)

LCD : classe de sixième (moderne et latine)

LTEtt : classe de huitième (technique et polyvalente)

Fonctionnement de nouvelles classes au :

LGL : VI^e

LGE : IV^e

LTE : 10^e

Donc : Actuellement : classes à Horaire Aménagé dans :
4 lycées

LMRL (Cycle complet)

LGL (VII^e + VI^e)

LGE (VII^e - IV^e)

LCD (VI^e)

3 lycées techniques

LTB (Cycle complet)

LTE (7^e - 10^e)

LTEtt (8^e)

Nouvelles dispositions à l'examen de fin d'études 1991/92

Les modifications se limitent essentiellement à l'introduction d'un système de compensation et à l'attribution de mentions valorisant les performances des élèves.

1. Le système de compensation à l'examen de fin d'études secondaires

La compensation intervient dans les conditions suivantes :

- la moyenne générale est de 30 à 34 points : une note insuffisante de 25 à 29 points peut être compensée ;
- la moyenne générale est égale ou supérieure à 35 points : deux notes insuffisantes de 25 à 29 points peuvent être compensées.

A l'intention des élèves admis par compensation et désireux d'avoir des notes suffisantes dans toutes les branches sur leur certificat d'études, les épreuves complémentaires sont maintenues. En cas d'échec, un tel élève peut également se présenter à une épreuve d'ajournement.

2. Le système de compensation à l'examen de fin d'études secondaires techniques

La compensation intervient dans les mêmes conditions que sub 1.

En plus elle joue si la moyenne générale est égale ou supérieure à 40 points.

Alors, deux notes insuffisantes peuvent être compensées, dont une note insuffisante de 25 à 29 points et une note de 20 à 29 points.

Pour les élèves qui ne peuvent bénéficier de la compensation, la possibilité d'une ou de deux épreuves complémentaires est maintenue.

3. Le système de compensation à l'examen de fin d'études secondaires techniques, formation de technicien

Le système de compensation est le même que pour l'examen de fin d'études secondaires techniques.

Cependant, en raison de la forte spécialisation de ces formations, des branches fondamentales ne peuvent pas être compensées.

p.ex. : - Les travaux pratiques en électronique dans la section électronique ou la statique de construction dans la section du génie civil.

La prise en compte à raison d'un tiers de la note finale favorable de l'année scolaire, dans tous les cas où la note à l'examen se situe entre 25 et 29 points, a été pratiquée depuis plusieurs années à cet examen. Cette mesure est mainte-

nue en attendant la mise en place du système d'examen-bilan.

4. Les mentions

Aux élèves admis des trois types d'examen de fin d'études, il est décerné l'une des mentions suivantes :

- la mention « satisfaisant » si la moyenne générale est égale ou supérieure à 30 points ;
- la mention « assez bien » si la moyenne générale est égale ou supérieure à 35 points ;
- la mention « bien » si la moyenne générale est égale ou supérieure à 40 points (2/3 des points) ;
- la mention « très bien » si la moyenne générale est égale ou supérieure à 48 points (4/5 des points).

Les mentions « assez bien », « bien » et « très bien » ne sont décernées aux élèves admis par compensation que si à l'issue des épreuves complémentaires respectivement d'ajournement, toutes les notes finales sont suffisantes.

Le but essentiel du système de compensation ainsi que des mentions consiste donc à inciter les élèves à travailler au mieux de leurs capacités dans toutes les branches et d'obtenir une moyenne générale aussi élevée que possible. En effet, il est de plus en plus évident que l'accès aux universités étrangères et, plus particulièrement aux universités de renom, dépend non plus seulement du diplôme, mais en premier lieu d'un certificat de notes attestant de bonnes, voire de très bonnes performances aux candidats.

Nombre d'élèves se présentant aux examens de fin d'études

1. Examen de fin d'études secondaires

Section	1991/92	1990/91	1989/90
A	116	121	170
B	149	161	199
C	261	272	271
D	275	295	345
E	53	56	59
F	11	7	16
Total	865	912	1060

2. Examen de fin d'études secondaires techniques

Section	1991/92	1990/91	1989/90
Div. ens. tech. général	96	130	141
Div. admin. et comm.	400	345	354

3. Examen de fin d'études de la formation de technicien

1991/92	1990/91	1989/90
178	181	166

* * *

Haute distinction pour M. Jean Vidal

Le 20 mai 1992, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères a remis les insignes de Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Jean Vidal, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès des Communautés européennes.



Inauguration du consulat honoraire luxembourgeois à Lyon

Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a inauguré le 20 mai 1992 le Consulat honoraire luxembourgeois à Lyon.

La décision d'ouvrir un consulat honoraire à Lyon témoigne de la volonté du Gouvernement d'intensifier les liens au niveau économique et social avec la deuxième ville de France en particulier, et la région Rhône-Alpes en général.

Au cours de sa visite, M. Wohlfart a eu des entretiens avec le maire de Lyon, M. Michel Noir.

Inauguration du Centre d'Accueil pour personnes âgées «Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte»



Le 21 mai 1992 a eu lieu, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, l'inauguration officielle du Centre d'Accueil pour personnes âgées « Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ».

Le nouveau Centre comprend e.a. :

- 45 appartements,
- 45 studios,
- 13 studios pour handicapés
- 8 chambres court séjour
- 1 salle de bains avec baignoire par étage
- 1 salle à manger avec annexes

- 3 salons pouvant être réunis en une grande salle
- 1 cafétéria et bar
- 1 oratoire
- 1 réception avec garde-robe des cabines téléphoniques
- 4 bureaux pour l'administration
- 1 bureau administration communale
- 1 local SOS-Senior
- 1 parloir
- 1 local pour le service bancaire
- 1 petite boutique sous forme de kiosque
- 1 salon de coiffure
- 2 salles de hobby.

Visite d'adieu du Général Galvin



Le 29 avril 1992 le comité des plans de défense de l'OTAN avait nommé le Général de corps d'armée des Etats-Unis d'Amérique John M. Shalikashvili au poste de commandant suprême des forces alliées en Europe en remplacement du Général R. Galvin. Le transfert des commandements aura lieu au cours de l'été 1992.

Le Général John Galvin a effectué le 20 mai 1992 une visite protocolaire d'adieu à Luxembourg pendant laquelle il fut reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc à la Villa Vauban et par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Ministre de la Force publique au Château de Senningen.

Signature avec l'Autriche d'un Protocole sur les doubles impositions

Le 21 mai 1992, il fut procédé au Ministère des Affaires Étrangères, à la signature d'un Protocole modifiant la Convention tendant à éviter les doubles impositions, conclue le 18 octobre 1962 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche.

Le Protocole fut signé du côté luxembourgeois par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération et du côté autrichien par Monsieur Johann Legtmann, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.



Inauguration du nouveau pavillon du Centre thérapeutique d'Useldange



Le nouveau pavillon du CTU (Centre thérapeutique d'Useldange), qui fut inauguré le 22 mai 1992 en présence notamment de Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, peut héberger 40 malades de l'alcool. Le pavillon qui n'est pas destiné à accepter un plus grand nombre de patients, mais à améliorer leurs conditions d'hygiène et de vie, est subdivisé comme suit :

- a) le rez de chaussée avec le hall d'entrée, un grand atelier thérapeutique, la chaufferie, des chambres de provisions et des garages ;
- b) le premier étage est divisé en deux unités symétriques ; chaque unité

comprend 5 chambres à 2 lits, une salle de séjour, ainsi que l'infirmierie et la chambre de garde de l'infirmier. A chaque chambre est attachée une salle d'eau avec douche, WC et lavabo ;

- c) le deuxième étage présente un aménagement analogue au premier, à l'exception de l'infirmierie, qui est remplacée par une salle de séjour supplémentaire ;
- d) le troisième étage n'est pas encore aménagé, mais il est prévu d'y installer une salle de relaxation et une salle culturelle, dans laquelle les patients pourront exposer leurs créations artistiques.

X^e conférence ministérielle d'EUREKA

Le 22 mai 1992 a eu lieu à Tampere, Finlande la X^e conférence ministérielle de l'initiative inter-gouvernementale de recherche-développement industrielle EUREKA.

Cette conférence qui a réuni les ministres de 20 pays européens et le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes a été présidée par Monsieur Kauko Juhantalo, Ministre finlandais pour le Commerce et l'Industrie.

Le Luxembourg fut représenté par son délégué auprès du Groupe de Haut Niveau d'EUREKA.

La conférence a été marquée par l'acceptation de la République de Hongrie

en tant que nouveau pays-membre d'EUREKA. Cet élargissement d'EUREKA conclut une évaluation positive par les ministres du procès de démocratisation en cours en Hongrie, de son orientation vers une économie de marché et de sa contribution déjà antérieure à des projets EUREKA.

Les ministres ont également signé un protocole d'accord aménageant l'organisation et les tâches du Secrétariat International d'EUREKA situé à Bruxelles.

Sous la présidence finlandaise a été élaboré un nouveau plan à moyen terme qui oriente les travaux à entamer sous les quatre présidences prochaines.

La conférence ministérielle a accordé le label EUREKA à 102 projets nouveaux portant le nombre total des projets en cours à 539, ce qui représente un engagement financier total de 8 840 millions d'Ecus.

Le Luxembourg pour sa part a annoncé la participation de la Société Européenne de Satellites (S.E.S.) dans le projet EU95 « HDTV », qui a pour objet le développement de nouvelles techniques et équipements de production, de transmission et de réception pour la future télévision à haute définition européenne. Il s'agit du septième projet à participation luxembourgeoise.

La conférence ministérielle de Tampere a clôturé la présidence finlandaise d'EUREKA.

La réforme de la PAC

Le 22 mai 1992, Monsieur René Steichen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a expliqué à la presse les résultats des négociations sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) à la suite du marathon agricole, qui a commencé le 18 mai et qui s'est terminé le 21 mai 1992.



Responsables syndicaux hongrois chez M. Poos

Le 21 mai 1992, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos a rencontré un groupe de responsables syndicaux de la Confédération Syndicale de la Hongrie au Ministère des Affaires étrangères.

L'ouverture de la 60^e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 60^e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 23 mai 1992, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette foire de printemps, à laquelle ont participé près de 2 700 exposants de 50 pays différents, dont notamment de nombreux nouveaux pays d'Europe orientale et centrale, des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, Président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie :

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La cérémonie d'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg fournit traditionnellement à tout Ministre de l'Economie une bonne occasion de commenter l'actualité économique et politique.

Ayant pris le parti de ne jamais vous lire une version plus littéraire des rapports de conjoncture du Statec, je vais user une nouvelle fois de cette tribune – d'aucuns diront abuser de cette tribune – pour susciter un débat que j'espère dérangeant.

N'étant investi que de la charge – très éphémère – de membre du Gouvernement, je ne prétends nullement vous distiller des vérités définitives, mais contribuer au débat démocratique par une démarche intellectuelle poussant à l'analyse, la connaissance, l'engagement et l'inévitable correction.

Notre pays peut se flatter d'une situation économique et sociale les plus enviables.

Je ne vous imposerai pas la lecture des appréciations plus que positives que nous décernent les experts du Fonds Monétaire International, de l'OCDE ou de la CE. Je ne tiens d'ailleurs pas à faire accréditer la thèse que l'excellence des résultats économiques et sociaux de notre pays relève du seul mérite du Gouvernement.

Si notre pays a su assurer ces dernières 20 années une formidable reconver-



sion de son économie, ce fut grâce à une solidarité nationale à toute épreuve, un consensus sur le fait qu'un pays petit, et partant faible, se doit d'être plus inventif et plus travailleur que d'autres, et qu'il ne peut survivre qu'en joignant ses forces.

Or, cette nécessaire solidarité se fissure à vue d'œil, s'atomise en une nébuleuse de revendications catégorielles, d'intérêts individuels et d'égoïsmes peureux.

Ce chacun pour soi se double assez étrangement de revendications accrues envers les collectivités locales et nationales.

Le leitmotiv de beaucoup de concitoyens semble être : Avoir des droits, mais plus de devoirs envers la société.

Le luxembourgeois moyen typique vit aujourd'hui dans une maison unifamiliale, de préférence dans la verdure.

Il dispose d'un revenu plus ou moins confortable, possède au moins une voiture, a garni sa maison de tout ce que la société de consommation peut offrir en appareils ménagers et audiovisuels. Le même luxembourgeois consomme, produit des déchets, même s'il fait l'effort de contribuer au recyclage du verre ou du papier.

Notre luxembourgeois moyen aime à se déplacer librement à l'intérieur du pays pour ses besoins professionnels, ses achats, ses loisirs. Pour ses enfants, ou plus généralement son enfant, il exige des transports scolaires aussi directs que possible, une école offrant

toutes les facilités, y compris une prise en charge pour la restauration à midi, les études dirigées et les loisirs.

Il aspire surtout à une sécurité sociale et de revenu à toute épreuve, un emploi stable à promotions garanties et de préférence pension de 5/6 à la clef.

Bien sûr, notre homme – ou notre femme – rechigne devant l'impôt et trouve que l'Etat est – décidément – trop vorace en matière de prélèvements obligatoires.

Je caricature, mais à peine.

Le fait est que nos concitoyens – c'est-à-dire nous tous – nous voulons tout et parfois son contraire :

- les agréments de la vie, mais sans aucun inconvénient ;
- la vie au vert, mais avec un réseau routier rapide vers la ville ou le lieu de travail ;
- une voirie en parfait état, mais sans les nécessaires chantiers ;
- une bonne desserte par des moyens de transports publics, mais pas d'arrêt devant sa propre porte, ni de nouvelle ligne de chemin de fer ou – demain – de tramway à portée d'oreille ;
- des emplois épargnant tout effort de mobilité, mais pas d'industries à proximité des habitations, ni même des administrations, services ou commerces engendrant de la circulation ;

— une augmentation continue du pouvoir d'achat, mais sans croissance économique, celle-ci étant devenue suspecte pour la génération écologique, car pour elle synonyme de pollutions et d'atteintes à l'environnement.

Même si je noircis un peu le trait, force est de constater que de plus en plus de luxembourgeois ne voient plus l'intérêt public, l'intérêt collectif, mais semblent se contenter de cultiver leur petit jardin.

En soulignant ce penchant de beaucoup de nos concitoyens pour la défense de leur environnement personnel et immédiat, j'entends dénier aux citoyens le droit de défendre les intérêts qu'ils jugent légitimes, ni de s'unir pour dénoncer les carences de telle administration ou les projets, démesurés ou non, de telle autorité politique.

Les initiatives populaires, les comités d'action et autres associations de défense sont un élément déterminant de toute véritable démocratie et doivent être pris au sérieux par les administrations et les pouvoirs publics.

Malheureusement cet engagement est rarement «pour» quelque chose, mais plus généralement «contre» telle initiative, tel projet.

Et trop souvent ces pétitions relèvent simplement d'un réflexe «nimbyen», pour utiliser l'expression anglaise «not in my backyard», pas dans mon jardin !

J'ai dû faire cette expérience lors du récent débat-fleuve sur la terminaison de la route dite du Nord entre Mersch et Luxembourg. Si j'ai de la compréhension pour ceux qui, pour des raisons de choix de société ou de priorité absolue à la préservation de nos forêts, se sont prononcés contre toute construction d'une voirie nouvelle, j'ai moins de considération pour ces édiles qui sont en faveur d'une route du Nord, à condition qu'elle passe sur le territoire d'une commune voisine.

Je ne comprends pas non plus qu'un responsable de la Fédération des Chasseurs puisse déclarer à la tribune de cette association que les chasseurs ne sont pas contre la route du Nord, mais qu'ils regrettent que sa réalisation se fasse aux dépens de la forêt.

Personnellement je n'ai pas proposé de gaieté de cœur un tracé à travers le Grünewald, mais il faut se rendre à l'évidence que tout tracé de route possible entre Mersch et Luxembourg doit passer par la ceinture verte de la capitale, que ce soit maintenant le Grünewald ou le Baumbusch.

Les discussions deviennent franchement ubuesques lorsqu'elles concernent la création d'une décharge industrielle. Malgré tous les efforts possibles et imaginables afin d'éviter ou du moins recycler certains déchets industriels, l'aménagement d'une telle décharge reste incontournable.

Depuis qu'une étude commanditée par la FEDIL a proposé cinq sites possibles et que le Gouvernement a chargé un bureau d'études d'analyser ces sites afin de déterminer celui offrant le plus de garanties pour la réalisation de cette inévitable déponie, toutes les communes concernées et même celle simplement voisines rivalisent d'ardeur pour démontrer que «leur» territoire ne se prête absolument pas à une telle implantation. Parmi les opposants l'on retrouve des représentants de toutes les sensibilités politiques du pays, ce qui prouve au moins qu'en politique le manque de courage est équitablement réparti.

Car il ne suffit pas, dans ce dossier comme dans tant d'autres, de refiler le cadeau que l'on dit empoisonné «aux autres», et de préférence vers l'étranger, comme le proposent quelques petits malins.

Tout d'abord une déponie industrielle moderne, si elle est bien gérée et contrôlée, ne constitue pas de danger pour les riverains, qu'ils soient proches ou lointains.

N'est-il pas aberrant de constater que les déponies officielles ou sauvages ne semblaient gêner personne, tant qu'elles n'étaient pas contrôlées ? Le fameux Ronnebiérg n'est devenu un enjeu politique que depuis que le Ministère de l'Environnement y a imposé des règles d'exploitation très strictes !

Ce rejet de toute source potentielle de nuisances (d'ailleurs souvent surestimées ou même imaginaires) s'opère

non seulement contre les déponies industrielles, mais également contre des entreprises de recyclage, des dépôts de matières inertes, voire même des déblais de terre vierge.

Il en est ainsi de la contestation croissante de toutes sortes d'activités humaines. L'implantation d'un terrain de golf devient source d'opposition, tout comme le fonctionnement d'une scierie et même d'une boulangerie à l'intérieur d'une agglomération. Pour ne pas parler des paysans, qui de plus en plus souvent se voient contester le droit de maintenir une porcherie, une étable ou un fumier dans le voisinage de citadins venus se mettre « au vert » à la campagne !

Je n'ose presque plus m'indigner devant l'attitude de certains devant le fait industriel.

Toute économie digne de ce nom se doit de préserver un secteur agricole, mais également des activités industrielles. Ces deux secteurs de base sont à l'origine de la création des richesses, même si dans une économie développée le secteur des services a tendance à prendre de plus en plus d'ampleur. Le Luxembourg était trop longtemps dépendant de la sidérurgie. Heureusement nous avons réussi à nous désengager de ce monolithisme industriel et à développer ces derniers 10, 15 ans notre structure industrielle, notamment en attirant plus de 100 industries additionnelles avec quelque 9 000 créations d'emplois nouveaux dans ce secteur.

Mais en même temps la sidérurgie a dégagé quelque 20 000 emplois, heureusement plus que compensés dans d'autres secteurs, notamment le tertiaire.

Personne ne peut donc prétendre que notre pays est surindustrialisé. Néanmoins il devient de plus en plus diffi-



Parmi d'autres services publics, la Présidence du Gouvernement fut représentée à la FIL-Prin-temps avec un stand d'information sur le Traité de Maastricht

cile d'y implanter des entreprises nouvelles, voire même de restructurer celles fonctionnant depuis des années et parfois même des décennies dans notre pays !

Prenez le projet d'aciérie électrique de l'ARBED, qui semble être dans le colimateur de certains milieux verts. Il en est de même des efforts de Dupont de Nemours pour reconvertir leurs installations utilisant le fréon. Rappelez-vous les déboires d'Eurofloor lorsque cette société voulut se réimplanter dans la commune de Wiltz.

Je ne nie pas qu'il y ait des problèmes et que toute installation industrielle peut être source de nuisances. Mais à moins de vouloir retourner à je ne sais quel stade de développement de l'humanité – l'âge d'or de cueillette probablement, puisque même l'agriculture est devenue sujet à critiques –, nous devons essayer de réparer les erreurs du passé, d'imposer des normes environnementales de plus en plus strictes et d'arriver à des procédés de fabrication éliminant autant que faire se peut déchets et nuisances.

Mais cela prend du temps et coûte le plus souvent énormément d'argent.

Car il ne suffit pas de décréter le beau principe du « pollueur-payeur », puisqu'au bout de la chaîne c'est de toute façon le consommateur qui paie la facture.

Si nous voulons réellement une politique plus respectueuse de l'environnement naturel, cela ne peut pas se faire dans la confrontation, mais dans la coopération. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à la Chambre des Députés d'élargir le régime d'aide contenu dans notre loi-cadre industrielle également aux investissements en faveur d'économies d'énergie et de la défense de l'environnement. Pour la même raison je viens de proposer à la Chambre de Commerce et à la FEDIL d'étendre le mandat de « Luxinnovation » également à la propagation de techniques environnementales.

Je doute que de telles initiatives soient de nature à calmer l'ardeur anti-industrielle de certains milieux verts. J'espère simplement amener ceux des industriels, qui rechignent parfois devant de tels efforts, à adapter leurs outils de travail aux exigences d'un monde tout simplement obligé à faire la paix avec la nature.

Et j'espère surtout convaincre nos concitoyens, qui en général, et même s'ils ont une fibre écologique, ne sont nullement prêts à limiter leur niveau de vie, d'accepter également l'implanta-

tion d'activités nouvelles, au besoin sur le territoire de leur commune.

En soulignant cette évidence, je ne prêche nullement pour une implantation tous azimuts d'industries nouvelles.

Au contraire, je suis partisan d'un aménagement de territoire évitant toute surconsommation de notre sol, imposant des zones taboues, préservant un espace suffisant à l'agriculture, limitant la prolifération tentaculaire de nos agglomérations au gré des intérêts des promoteurs.

Pour cette raison je pousse à une urbanisation plus dense au Kirchberg et à l'intérieur d'autres agglomérations. Pour la même raison le Gouvernement entend développer les zones d'activités nationales et régionales, notamment pour permettre de reloger certaines activités ne pouvant plus coexister dans un environnement résidentiel.

Malheureusement nous devons constater qu'une entreprise obligée à se déloger dans une zone industrielle continue souvent à être poursuivie par la vindicte de ses détracteurs. Je pense par exemple à la société Calumite.

Le comble est atteint quand une industrie particulièrement polluante est obligée de fermer – je pense à la Casa – et quand les milieux ayant crié haro sur la victime s'étonnent par la suite que des travailleurs en chair et en os sont licenciés.

Il faut que cette hypocrisie cesse. Une prise de conscience collective s'impose.

Nous devons imposer des normes strictes à toutes les activités humaines. Cela conduira à des restructurations douloureuses. Mais nous devons aider les entreprises concernées dans l'intérêt bien compris des emplois et de notre économie.

Pour ce faire, il nous faut de la croissance économique, même si d'évidence cela ne peut pas être une croissance à tout prix.

Car sans emploi, sans un niveau de vie permettant les agréments de la vie, des notions sympathiques comme le bonheur national brut n'ont aucun sens.

J'espère que ce message sera reçu par nos concitoyens, afin que cesse cette attitude frileuse et parfois franchement égoïste devant tout ce qui risque de porter atteinte au cocon individuel.

Car ce « cocooning », comme le disent les américains avec leur sens de la formule, n'est pas un problème typiquement luxembourgeois, mais frappe toutes les sociétés évoluées.

Il faut se rendre à l'évidence : Beaucoup de gens rentrent dans leur coquille parce qu'on leur fait peur.

Les médias résonnent à longueur d'année de nouvelles alarmantes. Le petit écran apporte chaque jour son lot de guerres, de catastrophes naturelles, de défaillances humaines, d'accidents et de pollutions.

Et selon le principe « bonne nouvelle, pas de nouvelle » l'on nous montre les images terribles d'une famine, mais on nous dit rarement que des pays comme l'Inde ou la Chine arrivent maintenant à l'autosuffisance en matière de production alimentaire.

On nous montre l'image pathétique d'un cormoran se débattant dans l'étau mortel d'une marée noire, mais on passe sous silence le fait que par exemple le Rhin s'est refait une certaine santé ayant permis le retour d'espèces de poissons disparus de ce fleuve depuis des décades.

Alors que l'on ne sait presque rien de l'effet de serre et de la diminution de la couche d'ozone ou des dangers réels des pluies acides, les scénarios-catastrophe se multiplient.

Alors que les météorologues ne sont pas capables de prévoir le temps quelques semaines à l'avance, l'on nous dit que tel ordinateur Crai-2s a calculé qu'au cours des cent ans à venir la température moyenne de la terre augmenterait de 2,6° ce qui entraînerait une élévation du niveau des mers de 17 centimètres.

Mais on oublie de nous dire que ces ordinateurs, malgré leur puissance de calcul énorme, ne sont pas omniscients, mais qu'ils calculent sur la base de données souvent incomplètes et des hypothèses établies par leurs programmeurs.

Pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes propos : Je ne nie pas les dangers potentiels d'un réchauffement climatique ou de la disparition de la couche d'ozone. Je n'ai d'ailleurs aucune compétence ni de bagage scientifique pour le faire.

Même si la communauté scientifique internationale reste divisée sur les causes et surtout les conséquences de certains phénomènes actuellement discutés, je suis de ceux qui soutiennent que – dans le doute – l'on doit prendre des mesures parant aux pires des hypothèses.

Nous n'avons qu'une terre. Je crois en conséquence à la nécessité d'une gestion raisonnable de la terre. Ou pour parler avec Edgar Morin, à la nécessité « de réguler, contrôler, révolutionner le devenir », afin que les hommes deviennent « les copilotes de la biosphère ».

A cet égard le premier problème est l'explosion démographique qui nous conduira à 8 milliards d'habitants sur terre dans quelque 30 ans.

Ces 8 milliards d'êtres humains aspireront non seulement à la couverture de leurs besoins élémentaires, mais voudront également leur part de ce que nous, les repus, appelons dédaigneusement « la société de consommation ». Car il n'y a que de doux rêveurs pour soutenir que la meilleure condition humaine est celle du « bon sauvage ».

De cette explosion démographique découlera une pression encore plus grande sur les écosystèmes. L'eau, les déchets, l'énergie, la consommation des sols, l'organisation de l'agriculture et des échanges indispensables à cette vie économique dont reste tributaire toute vie humaine, risquent de devenir ingérables si des mesures énergiques ne sont pas prises pour endiguer ce déferlement humain sur la planète. A cet égard l'attitude irresponsable de certaines églises est tout simplement tragique.

S'il faut également des actions décidées pour éviter ou du moins endiguer toutes sortes de pollutions et d'émissions nocives, il ne sert à rien de déboussoler les gens par une « surenchère écologique » comme sous-titre Roger Cans, le chef de la rubrique écologique du « Monde » son excellent livre « Tous verts ». Selon Roger Cans « le catastrophisme est le stade infantile de l'écologisme ».

En nous montrant et remontrant toujours les mêmes images des enfants de Seveso, le visage couvert de pustules, sans nous dire que les 193 hommes, femmes et enfants touchés par cet accident industriel ont tous guéri très vite de leurs brûlures ou de leurs dermatoses, l'on ne contribue pas au nécessaire débat sur les dioxines.

En décrétant, comme le fait par exemple régulièrement « Der Spiegel », une année la mort de la forêt, une autre l'imminence d'un hiver nucléaire, une troisième année la montée des mers et en même temps son contraire, un nouvel âge glaciaire, on ne contribue pas nécessairement à une prise de conscience écologique de par le monde.

Car les hommes ont de la mémoire. A force de dire lors de chaque marée noire que la Méditerranée est maintenant définitivement morte, ou d'an-

noncer que les puits de pétrole enflammés du Koweït brûleront jusqu'à la fin du siècle, alors que 6 mois plus tard le dernier puits en flammes fut heureusement éteint, l'on ne rend pas plus crédible les vraies catastrophes écologiques guettant notre planète.

Cette même « surenchère écologique » est entretenue par certains dans notre pays, où même la vidange inévitable du barrage d'Esch-sur-Sûre ou du Lac d'Echternach est qualifiée de destruction de vie aquatique, alors que ces écosystèmes n'ont pu se constituer que suite à ces constructions humaines.

D'ailleurs la plus célèbre réserve naturelle du pays, les « Baggerweieren » de Remerschen, ou encore les anciennes mines à ciel ouvert du canton d'Esch devenues depuis l'abandon de leur exploitation un nouveau sanctuaire pour faune et flore, sont une suite heureuse à l'intervention destructrice de l'homme dans la nature.

Mais essayez aujourd'hui d'ouvrir une carrière ! Alors que précisément les carrières abandonnées sont des refuges pour hirondelles et autres espèces menacées.

Encore une fois, je ne nie pas que de réels problèmes écologiques existent dans notre pays et que nous devons y regarder plus d'une fois avant d'autoriser certaines activités ou interventions humaines susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement ou la nature.

Mais je tiens à mettre en garde devant certaines campagnes menées sans discernement et suscitant des mouvements d'émotions disproportionnés.

Ces jours-ci l'on pouvait lire dans la presse que d'importantes concentrations de radon ont été mesurées dans des maisons de l'Oesling. Or, le radon est un gaz très faiblement radioactif existant depuis toujours dans les sous-sols rocheux, notamment les granites, mais également dans les roches schisteuses de l'Oesling. S'il est sage de prendre certaines précautions, il n'y a aucune raison de s'alarmer.

D'ailleurs notre sous-sol renferme naturellement certains des métaux lourds défrayant parfois la chronique, comme par exemple des traces de plomb ou de vanadium, pour ne pas parler de la minette qui est à l'origine de la richesse du pays.

Des mesures comparatives, réalisées à 30 ans d'intervalle sur des sites naturels situés sur les différentes formations géologiques du pays ont montré des valeurs semblables pour l'état chimique de notre sous-sol sur cette même période, sans que l'on puisse y déceler une influence humaine.

Alors, de grâce, ne criions pas à la catastrophe, quand par exemple à l'occasion d'analyses effectuées dans les jardins de Pfaffenthal l'on découvre des traces de métaux lourds ne provenant même pas de la peinture utilisée par les Ponts et Chaussées pour repeindre le pont rouge ! Surtout quand les autorités sanitaires se limitent au conseil évident qu'il est sage de laver un légume avant de le consommer ...

Pour me résumer : Je crois à la nécessité d'une politique écologique préservant la biosphère, les écosystèmes.

Je dénonce par contre certains excès écologistes qui ne relèvent pas d'un écologisme bien compris et donc nécessairement responsable, mais de la contestation pour la contestation.

Et je reste convaincu que l'égoïsme rampant dont souffrent nos sociétés évoluées sont la conséquence d'un matraquage écologiste aux motifs souvent basement politiques.

Alors qu'il faut une prise de conscience écologique, donc un concept de convivialité (c'est-à-dire « vivre avec » la nature, prendre en compte les intérêts des déshérités de ce monde), nos populations se réfugient de plus en plus dans le chacun pour soi. Comme le dit Roger Cans : « La grande inconnue écologique donne des phénomènes d'hystérie collective qui rappellent étrangement les peurs de l'An Mil » !

Altesses Royales,

Si j'ai failli à la tradition de ne pas saluer dès le début de mon intervention la fidélité avec laquelle Vous honorez l'ouverture de la Foire de Printemps, ce n'était pas sans arrière-pensée !

Sachant que mes réflexions n'ont pas l'heur de plaire à tout un chacun, je veux permettre à ceux qui n'approuvent pas mes propos, d'applaudir au moins Vos Altesses Royales, qui Etes les garants de notre identité nationale.

* * *

Schengen : Inauguration de la „Place de l'Accord de Schengen” et de la „Place de l'Europe”



En présence de nombreuses personnalités, dont notamment Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a eu lieu le 23 mai 1992 à Schengen l'inauguration de la „Place de l'Accord de Schengen”, de la „Place de l'Europe” et du „Kochkeller” rénové.



Présentation du système INTRASTAT

Le 26 mai 1992, le Ministre de l'Economie, Monsieur Robert Goebbels, a tenu une conférence de presse dont l'objet fut la présentation du système INTRASTAT (nouvelle méthode de collecte des données statistiques sur les échanges intra-communautaires de marchandises après 1992).

Aide à la population de Tambov (Russie)

Dans le cadre de son aide humanitaire en faveur des Républiques Nouvellement Indépendantes de l'ex-Union Soviétique, le Gouvernement luxembourgeois a décidé une aide médicale et alimentaire en faveur de la population de Tambov (Russie).

Le 26 mai 1992 deux camions sont partis en direction de Tambov, à bord du matériel médical (couveuses, appareils respiratoires ...), des médicaments et quelques 16 tonnes d'aliments.

Cette action humanitaire a été organisée en coopération avec l'Amicale des Anciens de Tambov dont une délégation s'est rendue sur place en vue d'accueillir le convoi humanitaire et veiller à une bonne distribution de l'aide.

Conseil « Environnement » des C.E.

Le 26 mai 1992 s'est déroulé à Bruxelles un nouveau Conseil des Ministres de l'Environnement des Communautés Européennes. Le Luxembourg y fut représenté par M. Alex BODRY, Ministre de l'Environnement.

Les ministres ont concentré leur discussion sur la préparation de la Conférence sur l'Environnement et le Développement de juin 1992 à Rio de Janeiro. Dans ce cadre ils ont discuté notamment la proposition de la Commission ayant pour objet l'instauration d'une taxe conditionnelle sur l'énergie et le CO₂.

Réunion du Bureau et du Bureau élargi du Parlement européen à Luxembourg

Le Bureau et le Bureau élargi du Parlement européen se sont réunis les 26 et 27 mai 1992, sous la présidence de M. Egon Klepsch, au bâtiment Robert Schuman à Luxembourg. Le Bureau du P.E. se compose du Président et des 14 vice-présidents du P.E. Le Bureau élargi comprend en outre les présidents des 9 groupes politiques. Les cinq questeurs sont membres du Bureau avec voix consultative.

Lors de sa réunion de Luxembourg le Bureau a examiné toute une série de questions concernant l'organisation interne du Parlement européen. Lors de leur séjour à Luxembourg les membres du Bureau furent reçus par le Premier Ministre, M. Jacques Santer et par les autorités luxembourgeoises. Ils ont rencontré également le comité de direction de la Banque européenne d'investissement qui est établie à Luxembourg.

Le Bureau élargi a préparé la session du mois de juin et il a examiné plusieurs questions liées au Traité de Maastricht et notamment l'intervention du Parlement européen dans la procédure de désignation du Président de la Commission de la Communauté européenne, la nomination d'un médiateur par le P.E. et la mise en place de commissions d'enquête temporaires par le P.E. D'autres points de l'ordre du jour concernent le dialogue euro-arabe, le dialogue parlementaire en Méditerranée occidentale et les relations du P.E. avec le Conseil nordique.

* * *

M. Wohlfart à la 2^e réunion ministérielle CE – Groupe de Rio

Institutionnalisé à Rome en 1990, le dialogue CE – Groupe de Rio a véritablement démarré en 1991, sous présidence luxembourgeoise, avec une première réunion au niveau ministériel. La deuxième réunion ministérielle a eu lieu à Santiago de Chile les 28 et 29 mai 1992.

Le Luxembourg y fut représenté par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Georges Wohlfart. Rappelons que le Groupe de Rio regroupe les pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Paraguay, Uruguay et Vénézuéla.

La réunion de Santiago a abordé des questions d'actualité, telle la situation politique au Pérou et à Haiti. Elle a fait le bilan des politiques d'ajustement économique entrepris en Amérique latine.

Les pays d'Amérique latine ont pris connaissance de la décision récemment adoptée par les Douze quant aux activités de prêt de la BEI, qui désormais pourront s'étendre également au continent latino-américain.

La Communauté a indiqué aux pays membres du groupe de Rio son intérêt pour une réunion à haut niveau des responsables de l'économie des deux groupes.

D'autres domaines de coopération ou thèmes d'intérêt mutuel (désarmement, drogues, terrorisme, environnement) furent également discutés.

Initiative « Interview Langues »

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 29 mai 1992 au Ministère des Affaires culturelles, fut présentée l'initiative « Interview Langues », réalisée avec la collaboration du Programme LINGUA des C.E. et avec l'aide de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg. Cette initiative est placée sous les auspices du Ministère des Affaires culturelles, du Ministère de l'Education nationale, de l'Association des Professeurs de Français du Grand-Duché de Luxembourg (A.P.F.L.), de l'Association Luxembourgeoise des Enseignants d'Anglais et du Germanistenverband, Luxembourg.

A une époque où l'importance de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères, et surtout à l'oral, n'est plus à démontrer, cette initiative devrait intéresser un grand public, surtout parmi les jeunes.

Lors de la conférence de presse un responsable du Centre d'Animation en Langues et de la Fondation Roi Baudouin – Belgique a parlé du succès que cette initiative connaît en Belgique.

Les candidatures pour les programmes de radio

Au 29 mai 1992, date limite pour le dépôt des demandes et dossiers relatifs aux programmes de radio sonore à émetteur(s) de faible puissance, la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a enregistré 22 candidatures pour des programmes de radio locale et 9 candidatures pour des programmes de radio à réseau d'émission.

En ce qui concerne les candidatures pour les réseaux, il s'agit de : Radioropa, Radio Sol, Alter Echos, Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, Société de Communication Sociale, Luxradio, Société Européenne de Communication Sociale, Europe 2 Luxembourg, Air F. M.

2 demandes se sont portées à titre principal sur le réseau no 1,

1 demande s'est portée à titre principal sur le réseau no 2,

6 demandes se sont portées à titre principal sur le réseau no 4.

Certaines candidatures qui se sont portées à titre principal sur un réseau déterminé se sont également portées à titre subsidiaire sur un autre réseau.

La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1992 se sont déroulées à Luxembourg au cimetière américain à Hamm les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day, en présence des membres du corps diplomatiques et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Les cérémonies furent marquées par une invocation du Chanoine Monsieur Georges Vuillermoz, des discours de Son Excellence Monsieur Edward M. Rowell, Ambassadeur des États-Unis au Grand-Duché, de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et du Général Robert C. Oaks, ainsi que par le dépôt de nombreuses gerbes.

Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, prononcé à cette occasion :

Address by Prime Minister Jacques Santer at the Memorial Day Ceremony

Your Royal Highness,
Your Excellency Ambassador Rowell,
Dear General Oaks,
Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,

Fifty years ago Luxembourg was in the midst of the pangs of occupation. The occupying power tried to eradicate its existence as a national entity. But already the previous year, in October 1941, the Luxembourg people had given a clear answer about their nationality and their language. This willingness to exist as an independent nation-

ality and their language. This willingness to exist as an independent nation engendered even greater repression and terror. In August 42 the compulsory military was introduced. Luxembourgers responded with a general strike; the occupying forces proclaimed a general state of emergency. Luxembourg citizens were summarily court-martialled and several thousand were resettled in the East. The country paid a high price for its resistance, but its attitude during those years contributed decisively to shape its national identity.

A few years later the nightmare which had begun in 1940 came to an end when Luxembourg was liberated thanks above all to the commitment of American armed forces which did not hesitate to sacrifice their own lives to save Western Europe from tyranny.

The United States has ever since defended the principles of freedom, of self-determination and of democracy – not just by words but often through resolute action. The liberation of Kuwait is just the most recent example of this relentless fight.

To give this commitment a more permanent and a collective character and to prevent the recurrence of aggression at least in Europe, the United States helped to set up the Atlantic Alliance and took an active role, indeed the leadership in that Alliance. The presence of US troops on European soil has been for decades the best guarantee that the words stemming from a hostile ideology, namely communism - Soviet style, were not transformed into deeds.

Now the empire that sustained this ideology has crumbled. The fading of the massive military threat, however, has not led to the creation of a zone of peace and stability in Europe. On the contrary: latent conflicts, of an ethnic and religious character, that had been frozen during the years of the Cold War, have come to the surface almost everywhere in the huge area covered by the former Soviet empire.

These conflicts are fed by the awesome economic difficulties most of these countries experience. The war in Yugoslavia has shown all the Europeans that their continent is not the definitive haven of peace many of them had been dreaming of. It has shown how frail the established norms and mechanisms are. The Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE) has not been able to have a significant impact on the different crises in Eastern Europe, the European Community or the Western European Union have proven that they are not yet ready to act decisively where military



force is involved. In fact, those crises have demonstrated how important it is to maintain an organization such as the Atlantic Alliance with its well-established operational capacities and above all with its guarantee of a continuous US role in European security affairs.

This role will have to be adapted to the new circumstances in Europe and in the world. We know that our American partner is rethinking its role in the international system. But we are confident that Europe will remain the primary focus of its attention and devotion in foreign and defense matters.

Europeans will of course have to assume a stronger part in European and Western defense. Recent achievements of the European Community in the political realm and above all the Treaty of Maastricht which aims at bringing the Community closer to political union should contribute to a better balance regarding the common defense burden and thus to a strengthening of the links of partnership.

Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,

We need this partnership. We need the qualities the American nation has exhibited when it came to the rescue of Europe or when it saved a small Gulf nation from obliteration, when it has shown ever and again its readiness to stand up against aggression and to pay if necessary a heavy price to guarantee the preservation of the key values it believes in.

We have gathered here today to celebrate Memorial Day in honour of all those American officers and soldiers who lost their lives in the battlefields of Europe during the Second World War.

They lost their lives in order to deliver foreign countries from the Nazi oppression and to put an end to the most cruel and destructive war the world has ever known. They died for other people's liberty, they gave their lives for our freedom today.

With them we also honour all other victims of the Nazi-regime, all those who have sacrificed their lives for the ideals of peace, freedom and democracy.

Peace, freedom and democracy: these have been the values the American soldiers who are buried here at the Military Cemetery of Hamm fought and died for.

While we bow to the greatness of their deeds, we also carry in our hearts the message with which they have left us: to strive for the establishment of a better world, where freedom reigns supreme and peace is not an idle dream.

Let us hope that those ideals they lost their lives for will become imperturbable values in every country in the world.

Let us join our forces to achieve this end so that their deaths may not have been in vain.

Le Luxembourg participe aux sanctions contre la Serbie et le Monténégro

Conformément à la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du 30 mai 1992, concernant les sanctions visant les républiques de Serbie et du Monténégro, les autorités luxembourgeoises ont pris les mesures nécessaires en vue d'assurer :

a) le gel des avoirs des républiques de Serbie et du Monténégro et de leurs résidents,

b) l'interdiction d'accorder une autorisation de décollage de ou d'atterrissage à Luxembourg ou de survol du Luxembourg par des aéronefs destinés à atterrir sur le territoire des républiques de Serbie ou du Monténégro ou ayant décollé du territoire des républiques de Serbie ou du Monténégro, ainsi que l'interdiction de toute assistance technique à ces aéronefs et toute maintenance des composants de ces aéronefs,

c) la suspension de toute coopération technique et scientifique ainsi que toute prestation de services au bénéfice des républiques de Serbie et du Monténégro et de leurs résidents.

A cet effet le gouvernement, en se basant sur les dispositions de la loi d'habilitation du 21 décembre 1991, a saisi le Conseil d'État et la Chambre des députés d'un projet de règlement grand-ducal imposant des sanctions à l'égard des républiques de Serbie et du Monténégro et de leurs résidents.

En outre, en vue de se conformer aux termes de la résolution de l'ONU, les relations sportives et culturelles entre le Luxembourg et des personnes ou des groupes représentant les républiques de Serbie et du Monténégro sont suspendues.

Journée mondiale contre le tabac

MESSAGE DU MINISTRE DE LA SANTÉ JOHNY LAHURE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE TABAC, LE 31 MAI 1992

À l'occasion de cette « Journée Mondiale contre le Tabac », il faut se rappeler que près de trois millions de personnes meurent actuellement chaque année des suites du tabagisme dans le monde. Les effets économiques qui en découlent, calculés sous l'angle des coûts médicaux, de l'absentéisme, d'une réduction de la productivité par maladie chez des personnes souvent jeunes, sont importants.

Au Luxembourg, une enquête sur les habitudes tabagiques, effectuée en 1987, a révélé que 33 % des personnes interrogées fumaient. Parmi celles-ci, 30 % fumaient des cigarettes, 2 % des cigares et 1 % la pipe. Le plus haut taux de fumeurs était retrouvé dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans : 41 % parmi les hommes, 36 % parmi les femmes.

Plus de 50 % des fumeurs masculins ont avoué qu'ils étaient de gros fumeurs (plus de 20 cigarettes par jour), tandis que les femmes limitaient généralement leur consommation à moins de 20 cigarettes par jour.

20 % des fumeurs et anciens fumeurs ont déclaré qu'ils avaient commencé à fumer en-dessous de l'âge de 10 ans (!). 73 % des fumeurs ont commencé en-dessous de l'âge de 20 ans.

D'après les données de nos tables de mortalité, chaque année environ 500 personnes meurent à Luxembourg des suites du tabagisme.

Devant cette nouvelle « épidémie tabagique » dont l'homme est entièrement responsable, les initiatives pour protéger la santé publique ont été nombreuses : les campagnes de prévention du tabagisme menées ces dernières années ont commencé à porter leurs fruits. La nocivité du tabac est, à

l'heure actuelle, intégrée et assimilée par une large majorité de la population. Par ailleurs, la proportion de fumeurs qui souhaitent arrêter (un fumeur sur deux) est de plus en plus importante, et le nombre de fumeurs chez les jeunes baisse de façon irréfutable depuis quelques années. Ces signes sont encourageants car ils démontrent que les pressions exercées pour promouvoir le tabac, aussi fortes et insidieuses soient-elles, ne sont ni insurmontables, ni incontournables.

La multiplication des initiatives de prévention du tabagisme de la part des services de médecine préventive du Ministère de la Santé, des écoles, des entreprises, des collectivités ou des associations, le cadre durable et cohérent qu'offre la législation actuelle tendent vers un seul et même but.

Rappelons que le 24 mars 1989 une loi fut votée, limitant la publicité en faveur du tabac et des produits du tabac et interdisant de fumer dans certains lieux publics. Le 19 juin 1990, cette loi a été complétée par un règlement grand-ducal, en accord avec les directives CEE, sur l'étiquetage des produits du tabac, la notification de la teneur en goudron des cigarettes et sur le libellé et les dimensions des avertissements (« nuit gravement à la santé » p. ex.) devant figurer sur chaque unité de conditionnement des produits du tabac.

Toutes ces mesures permettent d'espérer une autre étape : il s'agit maintenant de poursuivre la dévalorisation de l'image du tabac en valorisant des choix de vie sans tabac. Les valeurs de liberté, de nature, du bien-être appartiennent, non à l'univers du tabac, mais à « l'univers sans tabac ».

En interdisant ou en restreignant fortement la consommation de tabac à l'intérieur des entreprises et sur le lieu de travail, un nouveau pas aura été accompli dans la poursuite de notre grande cause commune : « Une société de demain sans tabac ».

« Il n'est jamais trop tard pour s'arrêter de fumer ».

Coopération SAAR-LUX en matière de recherche scientifique

Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires Culturelles et à la Recherche Scientifique, a reçu son homologue sarrois, le Ministre Breitenbach, pour un échange de vues sur les opportunités de coopération scientifique entre les deux pays.



Les discussions ont porté sur la possibilité d'une coopération plus étroite au niveau de la formation post-universitaire et de la recherche dans certains domaines d'intérêt commun pour les deux pays.

Afin de promouvoir la collaboration entre les laboratoires publics et privés de recherche des deux pays, il est envisagé d'encourager des rencontres des responsables concernés ainsi que d'organiser des visites réciproques de laboratoires.



Conseil des Signataires d'EUTELSAT à Luxembourg

Du 1^{er} au 3 juin 1992 le Conseil des Signataires d'EUTELSAT (Organisation Européenne de Télécommunications par Satellite) a tenu une session informelle à Luxembourg, à l'invitation de l'Administration des Postes et Télécommunications luxembourgeoise, qui est un des signataires fondateurs de cette organisation internationale. EUTELSAT a été créée par l'ensemble des organismes publics de télécommunications en Europe, pour couvrir leurs besoins communs dans le domaine des transmissions spatiales.

A l'occasion de cette réunion de travail, M. le Premier Ministre Jacques Santer et M. le Ministre des Communications Alex Bodry ont eu un échange de vues avec M. John Price, Président du Conseil, et M. Jean Grenier, Directeur Général d'EUTELSAT, sur la situation et les perspectives de l'utilisation de la technologie spatiale pour les télécommunications et la radiodiffusion en Europe.

Comme la participation luxembourgeoise aux activités d'EUTELSAT et l'utilisation de ses capacités de transmission pour les besoins du Grand-Duché sont confiées à l'Administration des Postes et Télécommunications, la prochaine réforme légale du statut des P&T a été brièvement évoquée.

Après avoir expliqué à M. Grenier et à M. Price l'importance prise par le secteur des médias dans l'économie

luxembourgeoise et la politique volontariste du Gouvernement poursuivie dans ce contexte pour la diffusion des programmes audiovisuels transfrontaliers, M. le Premier Ministre et M. le Ministre des Communications ont souligné le grand intérêt qu'ils attachent au fonctionnement optimal et au développement continu d'EUTELSAT, dont les prestations gagnent encore en importance au moment où les relations économiques et culturelles s'intensifient entre les différentes parties d'Europe.

Mentionnons encore que l'organisation EUTELSAT a été créée en 1982 par une Conférence Intergouvernementale réunissant 26 pays européens, dont le Grand-Duché de Luxembourg. Elle est établie à Paris et a pour mission d'exploiter, pour le compte des organismes nationaux de télécommunications, des satellites adaptés aux besoins de ces organismes dans le domaine du trafic à grande distance (téléphone, télégraphe, télex, transmission de données, transmission de programmes de télévision, etc). EUTELSAT exploite actuellement une demi-douzaine de satellites. Le nombre des pays membres est en augmentation, en raison de l'adhésion des pays d'Europe de l'Est.

L'Administration luxembourgeoise des P&T est un utilisateur régulier des capacités de transmission d'EUTELSAT, qui servent notamment de relais à l'échange des éléments de programmes télévisuels de l'Union Européenne de Radiodiffusion (système « Eurovision »), auquel participe la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.

En 1988 le système de satellites luxembourgeois Astra avait pour sa part fait l'objet de discussions entre les autorités luxembourgeoises et les organes d'EUTELSAT, lesquels avaient approuvé la mise en service de ce système national spécialisé dans la diffusion directe de programmes de télévision en Europe.

Depuis lors, les contacts ont été maintenus sur une base informelle entre EUTELSAT et l'opérateur du système de satellites luxembourgeois, pour discuter des questions d'un intérêt commun. Les responsables d'EUTELSAT ont profité de leur passage au Grand-Duché pour une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf.

Visite de travail à Luxembourg du Président du Conseil des CE

Dans le cadre d'une tournée des capitales des Douze ayant pour objet la préparation du conclave des Ministres des Affaires Étrangères de la Communauté du 20 juin 1992 à Luxembourg, le Président du Conseil, Monsieur Joao de Deus Pinheiro, a rencontré le 2 juin 1992 son homologue luxembourgeois, Monsieur Jacques F. Poos.



Les deux ministres ont passé en revue les grands thèmes politiques qui figurent à l'ordre du jour du prochain Conseil Européen (26 et 27 juin 1992 à Lisbonne). Ce Sommet sera dominé par trois sujets principaux : la situation en ex-Yougoslavie, l'élargissement et le financement futur de la Communauté (Paquet Delors DII).

Sur ces deux derniers points, la Présidence portugaise a l'intention de présenter des compromis politiques tenant compte des positions nationales et ne présentant pas des problèmes insurmontables à certains États membres.

Erna Hennicot-Schoepges à Mecklenburg-Vorpommern et Thüringen

Suite à une invitation du Bundestag allemand, la Présidente de la Chambre des députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a visité du 3 au 7 juin 1992 les Länder de Mecklenburg-Vorpommern et de Thüringen. Elle a eu des

entretiens avec le Président du Bundestag, M. Berndt Seite, Premier ministre de Mecklenburg-Vorpommern, le Président du Landtag de Mecklenburg-Vorpommern, M. Rainer Prachtl, et le Président du Landtag de Thüringen, M. Gottfried Müller.

En outre, elle fut reçue par le maire de Schwerin, M. Johannes Kwaschik, le maire d'Erfurt, M. Manfred Ruge, ainsi que par le maire de Wismar, Madame Rosemarie Wilkens. À cette occasion, Madame la Présidente a visité le chantier naval de Wismar et le Stahlwerk Thüringen (anc. « Maxhütte »), laminoir repris et dirigé par l'ARBED.

Le 6 juin, Madame Hennicot-Schoepges a participé, ensemble avec Madame Rita Süßmuth, Présidente du Bundestag, et M. Bernhard Vogel, Premier ministre de Thüringen, à la

« Fête européenne » qui a eu lieu à Erfurt. Avant de quitter la République Fédérale, elle a visité la ville de Weimar.

Réunion des ministres européens de la Justice

Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a participé à la 18^e conférence des ministres européens de la Justice qui s'est tenue à Chypre du 7 au 10 juin 1992.

De même, les 11 et 12 juin 1992, il a assisté à Lisbonne à la réunion des ministres chargés de l'Immigration et de Trevi.

Trois Réunions OTAN à Oslo

Le Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a participé du 4 au 5 juin 1992 à trois réunions ministérielles, convoquées dans le cadre de l'OTAN.

Cette série de réunions fut inaugurée par le Conseil de l'Atlantique Nord, enceinte réservée aux alliés. Elle fut suivie du Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord où les États issus du Pacte de Varsovie rejoignent leurs partenaires de l'Alliance. À cette suite désormais traditionnelle des sessions ministérielles de l'OTAN s'est ajoutée une conférence extraordinaire des États signataires du Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (CFE) convoquée à l'initiative du gouvernement des Pays-Bas.

Au programme de ces réunions ont figuré la position de l'OTAN dans l'architecture de sécurité qui se dessine maintenant en Europe, ses relations avec l'UEO et la CSCE.

Les Ministres ont évoqué les voies et moyens pour développer la coopération initiée au sein du Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord.

Ils ont tenté enfin de dégager les derniers obstacles pour obtenir l'entrée en vigueur du Traité CFE à l'occasion du sommet de la CSCE qui se tiendra en juillet à Helsinki.

Nous reproduisons ci-après l'intervention de Monsieur Jacques F. Poos à Oslo.

Chers Collègues,

Monsieur le Secrétaire Général

Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents et remercier les autorités norvégiennes de l'accueil chaleureux qu'elles nous réservent.

Même après la fin de la guerre froide, notre Alliance est un acquis précieux. Le nouveau concept stratégique renforce sa capacité à faire face aux mutations que nous vivons. Il nous appartient de valoriser cet instrument en jouant sciemment des deux atouts que sont : un engagement constant et une organisation flexible.

La présence continue de forces nord-américaines en Europe reste indispensable. C'est sur cet engagement permanent que reposent la crédibilité et la cohérence opérationnelle de notre Alliance.

Ainsi je constate avec satisfaction que les Ministres de la Défense ont accepté l'idée de financer en commun une partie des frais engendrés par la présence de troupes alliées américaines sur le sol européen.

L'Europe — comme cela a été répété à Rome et à Maastricht — doit — pour sa part — assumer des responsabilités accrues en matière de défense et renforcer en même temps sa contribution à la solidarité au sein de l'Alliance Atlantique.

D'ores et déjà, la séance conjointe du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Union de l'Europe Occidentale confirme que deux organisations qui fondent leur coopération sur la transparence et la compatibilité se renforcent mutuellement et renforcent notre système de défense collective.

La réunion ministérielle de l'UEO, le 19 juin à Bonn, se penchera sur la mise en œuvre des décisions de Maastricht et notamment le renforcement de la capacité opérationnelle de l'UEO.

C'est dans ce contexte que doit être appréciée l'initiative franco-allemande d'un corps européen. Le Luxembourg est sensible à toute initiative susceptible de rapprocher ses deux grands voisins. Je suis d'avis que pour autant qu'il

ne préjuge pas des engagements existants, y compris au sein de l'UEO, et n'affaiblit ni ne réduit le rôle de l'OTAN, ce projet mérite d'être pris en considération, ceci d'autant plus que ses initiateurs – l'intervention de notre collègue Monsieur Kinkel l'a indiqué – voient dans cette force l'embryon d'une force opérationnelle de l'UEO.

Nous devons compter qu'à l'avenir l'OTAN comme l'UEO – en tant qu'organisations – et leurs États-membres pris individuellement, se verront sollicités par d'autres organisations – notamment la CSCE – pour contribuer à des opérations de maintien de la paix.

L'OTAN est outillée pour faire face à ce genre de mission. Il serait donc diffi-

cilement concevable qu'elle ignore de telles sollicitations, ou qu'elle refuse son soutien logistique. Le Luxembourg peut donc pleinement souscrire à cette proposition.

La décision de contribuer ainsi que les modalités d'une telle contribution demandent à être réglées au cas par cas.

Mais l'erreur serait de vouloir faire de ces missions la chasse gardée de l'une ou l'autre organisation. Misons dès le départ sur une participation large, notamment celle de nos partenaires du Conseil de Coopération. Ce serait l'occasion d'une coopération concrète telle que nous la visons.

Je vous remercie.

Signature de la Convention-cadre des Nations Unies à Rio de Janeiro



Le 09 juin 1992, M. Jacques Santer, Ministre d'Etat, Premier Ministre, en présence de M. Alex Bodry, Ministre de l'Environnement et M. René Kollwelter, Député, Président de la Commission de l'Environnement de la Chambre des Députés a signé à la CNUED à Rio de Janeiro la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique.

La Convention sur le changement climatique a pour ultime objectif la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Cette Convention, bien qu'elle contienne des engagements

généraux et des déclarations d'intention, ne renferme pas d'objectifs contraignants, ni de calendrier pour la réduction des émissions de CO₂. Néanmoins, le Luxembourg pense que la Convention représente un premier pas dans la bonne direction et invite tous les pays de la signer et de la ratifier par la suite aussi vite que possible. Par la même occasion, le Luxembourg réaffirme son objectif de stabilisation des émissions de CO₂ en l'an 2000 au niveau de 1990 et de réduction des émissions de 20 % jusqu'en 2005. C'est une tâche difficile, mais un paquet de mesures adéquates devrait permettre d'atteindre ce but.

La Convention sur la diversité biologique a pour objectif la conservation de

la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques et grâce à un financement adéquat.

Bien que le texte soit encore assez vague, le Luxembourg a décidé de signer la Convention pour exprimer sa préoccupation pour la conservation des écosystèmes, des habitats et des espèces et invite tous les pays à faire le même geste. Le Luxembourg s'engage à soutenir pendant le processus de suivi toutes les mesures visant à renforcer les objectifs fixés.

Dans le cadre de la conférence de Rio, Messieurs Santer et Bodry ont fait les discours suivant :

Intervention de Monsieur Jacques Santer

La Conférence de Rio de Janeiro représentera une étape de première importance voire un point de non retour vers le chemin qui devrait nous conduire vers un développement durable et par là même vers un avenir garantissant aux générations futures des conditions de vie et d'existence meil-

leurs pour tous les habitants de la planète.

Nous sommes appelés à poser les bases d'un nouveau paradigme de développement durable qui non seulement implique une meilleure gestion de l'environnement mais surtout un changement profond de nos attitudes et valeurs, un changement de notre conception du monde. Toute atteinte à l'intégrité de la biosphère doit être dorénavant perçue comme une atteinte à notre propre intégrité. En ce sens, ce paradigme coopératif est destiné à corriger les méfaits inhérents à celui de la croissance lequel repose sur une croyance dans la disponibilité illimitée des ressources, dans le progrès continu, dans la nécessité de la croissance et sur la foi dans la science et la technologie pour résoudre tous les problèmes.

Une nouvelle éthique de l'environnement met l'accent sur la priorité à accorder à la notion de capital nature, qui entraîne une révision de la croissance. En effet, l'objectif de maintien ou d'accroissement du stock de capital nature assure à la fois

- une meilleure équité au sein de notre génération ; les plus pauvres étant généralement plus affectés par les dommages environnementaux, l'amélioration du capital nature participe d'une meilleure équité ;
- et une meilleure équité vis-à-vis des générations futures ; le stock de capital nature est sujet à des irréversibilités et est un besoin primaire ; ainsi l'objectif de croissance du capital nature passe avant celui de croissance du capital humain ;
- et un meilleur respect de la nature : plus le stock de capital nature est grand, plus il y a d'habitats disponibles et plus la diversité génétique se trouve renforcée.

Le Luxembourg en tant que membre des Communautés Européennes, de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique et de l'Organisation des Nations Unies appuie toutes les initiatives internationales qui œuvrent dans le sens du développement durable et qui consacrent la priorité que nécessite la politique de protection de l'environnement comme une nécessaire composante des autres politiques sectorielles.

La notion du « penser globalement et agir localement » est un concept à la mode. Le fait que nous nous sommes réunis au niveau mondial en vue de fixer les objectifs qui gouvernent une meilleure gestion économique et écologique de la planète ne doit pas nous faire oublier que la mise en œuvre de ces politiques se fait en réalité sur le

terrain, au niveau local ; c'est dire que tout un chacun doit se sentir concerné et y être intéressé.

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement sont ainsi de mise ; il va sans dire que les organisations non gouvernementales ont un rôle majeur à jouer en la matière. Nous devons être à l'écoute de leurs messages ainsi que des aspirations des populations locales.

Le Luxembourg s'attend à ce que les Déclarations et Conventions qui seront signées au cours de la présente Conférence comportent des dispositions précises et contraignantes. Les objectifs auxquels le Luxembourg est prêt à souscrire doivent comporter des obligations de résultat concrètes – telles tout particulièrement la stabilisation et la réduction des émissions de CO₂ – et consacrer les droits légitimes des Etats d'origine en matière de diversité biologique notamment.

Il est un fait que les Conventions qui sont ouvertes à la signature comportent des lacunes certaines et se caractérisent par un manque d'engagements concrets. Ceci est tout particulièrement le cas pour la Convention sur le changement climatique. Il est à espérer que cette Convention puisse être rapidement mise en œuvre et complétée par des Protocoles successifs.

Le Luxembourg appuiera d'ailleurs toutes les initiatives engagées en ce domaine par la Communauté européenne et internationale.

Le Luxembourg est conscient du rôle que doivent jouer les pays industrialisés en matière d'environnement et de développement compte tenu de leur responsabilité spécifique dans les atteintes portées à l'environnement humain et naturel.

Le Gouvernement luxembourgeois plaide en faveur d'une coopération technologique avec les pays en développement en vue de leur offrir un meilleur accès aux technologies compatibles avec l'environnement, d'accroître le transfert de technologies sur une base équitable et avantageuse et de renforcer leur capacité à les utiliser et à les développer.

Il est en faveur d'un renforcement des institutions existantes en matière d'environnement dans le sens de la coordination et de l'optimisation de leurs moyens d'action.

Il estime que doivent être mis en œuvre des Fonds consacrés à la gestion et à la protection de l'environnement ainsi que les investissements appropriés dans ce domaine et que doivent être dégagées des ressources financières

nouvelles et additionnelles pour faire face aux coûts.

En vue de respecter ses engagements internationaux, le Luxembourg a pris deux mesures qui méritent une attention particulière :

- dans le domaine de l'aide au développement, il a décidé de porter d'ici à 1995 la part du PNB affectée à ce but à 0,35 % et ceci en tant qu'étape intermédiaire en rejoignant ainsi la moyenne dans les pays de l'OCDE ; l'objectif final restera bien entendu d'arriver à 0,7 % du PNB d'ici l'an 2000.
- dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ; il a décidé de stabiliser ses émissions nationales de CO₂ pour l'année 2000 au plus tard et préconise une réduction des émissions d'au moins 20 % pour l'année 2005.

Le Gouvernement luxembourgeois se félicite de la création du Fonds pour l'environnement mondial en vue d'aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes relatifs à l'environnement mondial.

Le Luxembourg est prêt à soutenir les activités de ces Fonds dans la mesure de ses possibilités et moyens d'actions.

En guise de conclusion, je tiens à féliciter les autorités brésiliennes pour l'excellente organisation de cette conférence. J'aimerais remercier tous les experts qui pendant des années ont travaillé avec acharnement et conviction sur les textes que nous sommes appelés à signer.

Je salue tout particulièrement les efforts développés par le programme des Nations Unies pour l'environnement à travers son directeur exécutif ainsi que le secrétariat de la Conférence à travers son secrétaire général.

Discours de M. Alex Bodry, Ministre de l'Environnement

M. le Président,

En tant que représentant du Grand-Duché de Luxembourg, je tiens à féliciter tant le secrétariat, que la CNUED, que le gouvernement du Brésil pour la façon exemplaire d'organiser cette conférence.

En 1972, la Communauté internationale, pour la première fois, s'est penchée sur les problèmes environnementaux de la planète. La protection de

L'environnement est entrée dans les préoccupations de la politique, de la gestion de la cité. Vingt ans après Stockholm, les dirigeants du monde, réunis pour cette Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ont désormais l'obligation de dépasser le stade préliminaire de la prise de conscience, de l'appel aux bonnes volontés pour s'engager fermement et irréversiblement dans un processus de mise en place de structures nouvelles garantissant le développement durable des Nations du Globe.

Ce n'est donc plus l'environnement au sens strict qui se trouve au centre de nos discussions, mais bien l'économique et le social. Confinée trop longtemps dans l'étroitesse et la rigidité d'une politique purement sectorielle, la protection de l'environnement naturel et humain vient enfin de se voir reconnaître une dimension horizontale. L'aspiration au respect, voire à la restauration de l'environnement doit, en effet, s'intégrer dans toutes les politiques, dans tous les mécanismes de décision au niveau local, national ou international. La participation des plus hautes autorités politiques de la communauté internationale, le sujet de ce Sommet, l'implication des organisations non-gouvernementales, des représentants du monde de la science et de l'industrie constituent autant d'indices encourageants que la politique de l'environnement est sur le point d'atteindre le stade de la maturité. Certes, les négociations sont difficiles et les résultats restent le plus souvent en-deçà des attentes. Mais, les confrontations politiques auxquelles nous assistons autour des engagements à prendre par nos États, loin de constituer des causes de désillusion, ne font que confirmer cette impression générale que l'environnement est devenu un enjeu sérieux, une préoccupation permanente de la Communauté internationale, et non un simple phénomène de mode qui se prête si facilement aux déclarations d'intention sans frais, ni suites.

Le Luxembourg participe à cette Conférence dans le même esprit d'ouverture qu'il a essayé de faire prévaloir lors de la phase préparatoire, notamment au niveau de la Communauté Européenne : aboutir dans les meilleurs délais à des engagements précis et contraignants sur les grands problèmes environnementaux de la planète :

- changement climatique
- maintien de la biodiversité
- protection des forêts.

Ainsi mon pays s'est fixé des objectifs de stabilisation et de réductions des émissions de CO₂, ambitieux et milite en faveur de l'introduction d'une taxe sur l'énergie au niveau communautaire.

Il nous faut des conventions, il nous faut des mécanismes efficaces de concertation et de financement. En tant que pays industrialisé, le Luxembourg n'entend pas se soustraire aux responsabilités qui découlent de la destruction de l'environnement, de l'exploitation irréfléchie des ressources naturelles auxquelles se sont livrés les pays développés.

La mise à disposition de ressources financières nouvelles et additionnelles, le transfert de technologies modernes permettant de sauvegarder l'environnement, la nécessité de construire des capacités de développement propres dans les pays en développement mêmes constituent le corollaire logique des engagements politiques des pays pauvres. Les charges doivent être réparties équitablement au sein de la communauté internationale, en tenant compte des besoins et des capacités des partenaires.

Il m'importe de rappeler dans ce contexte que toute politique de développement liée à l'environnement doit s'inscrire dans le cadre plus large de la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la paix et le respect des droits de l'homme. L'amélioration de l'éducation des populations, l'évolution culturelle, l'amélioration des conditions d'hygiène sont autant de facteurs qui déterminent l'indispensable maîtrise de l'évolution démographique qui ne saurait ignorer la nécessité d'un contrôle des naissances et d'une planification familiale. On ne peut guère nier l'évidence que l'évolution de la population a une incidence directe sur la consommation des ressources naturelles et l'état de l'environnement.

Le Luxembourg a signé les Conventions sur le changement climatique et la biodiversité.

Le message de ces Conventions sera renforcé par des déclarations de la Communauté Européenne et de ses États membres. Nous n'y voyons point l'aboutissement final d'une négociation, mais le début d'un processus de décision conduisant à des mesures concrètes, des protocoles d'exécution contraignants à l'instar de ce qui s'est produit dans le domaine de la protection de la couche d'ozone. La Convention de Vienne n'a-t-elle pas donné naissance au protocole de Montréal, renforcé à Londres et – je l'espère – prochainement à Copenhague.

Je ne peux cacher ma déception devant l'attitude de ceux qui hésitent de s'engager lors de cette Conférence, en faisant leur choix d'après des considérations purement nationales, voire égoïstes.

L'adoption d'une attitude du type „business as usual” ou „politique as usual” serait suicidaire à long terme : elle reviendrait à oter à ce Sommet toute sa raison d'être.

Plus que jamais le Nord doit procéder à un réexamen profond de ses schémas de production et de consommation afin de pouvoir garantir un espace au développement aux pays pauvres. Tout comme le Sud doit accepter de ne pas se livrer à une reproduction, une imitation aveugle du modèle de croissance économique classique du Nord, responsable en grande partie de la détérioration de l'environnement mondial.

Le Luxembourg approuve l'initiative d'élaborer la Déclaration de Rio énonçant les principes d'un comportement économiquement et écologiquement rationnel. Ces principes devront – dans une étape ultérieure – être concrétisés et mutés dans de véritables droits et obligations des États et des individus.

La déclaration sur les forêts tout comme l'Agenda 21 constituent des réalisations remarquables de cette Conférence. Le suivi de ces premiers résultats doit dès maintenant concentrer toute notre attention. Le volet financier des engagements devra se concrétiser à travers une meilleure utilisation des mécanismes multilatéraux existants. La création d'une structure permanente de contrôle et de discussion au sein des Nations Unies, une commission exclusivement chargée du domaine du développement durable constitue une condition indispensable pour la poursuite de nos efforts communs.

Monsieur le Président,

J'ai sous mes yeux les résultats d'une récente étude d'opinions menée au Luxembourg sur la santé de notre planète. D'après ce sondage, 85 % des Luxembourgeois se disent beaucoup ou assez préoccupés par les problèmes d'environnement, 88 % se déclarent prêts à payer plus cher afin de permettre à l'économie de mieux protéger l'environnement.

Lorsqu'on touche cependant au concret, on note curieusement que l'enthousiasme de l'opinion publique faiblit : ainsi, selon ce sondage, trois quarts de mes compatriotes refusent toute augmentation du prix de l'eau et de l'énergie pour les ménages, c'est-à-dire lorsqu'ils sont directement concernés.

Evitons de tomber dans des contradictions similaires lorsqu'il s'agit de passer des déclarations d'intention aux actes.

La politique ne peut se résumer à suivre l'opinion ; elle doit aussi la guider, faire prévaloir des vues à long terme. L'internalisation des coûts externes liés à l'environnement dans les prix des produits et services constitue sans nul doute une voie à explorer. Un effort d'explication est indispensable.

Monsieur le Président,

Le succès de ce Sommet ne peut se mesurer dans l'immédiat. Une évaluation correcte des résultats se fera en fonction des répercussions dans les mois, dans les années à venir tant sur le plan international que sur les plans nationaux, lorsqu'il s'agira de réaliser les objectifs convenus, de modifier nos comportements. Que chacun prenne ses responsabilités, sans attendre le premier geste de l'autre, sans hypothéquer les chances de ceux qui viennent après nous.

50 km/h en agglomération

Le 9 juin 1992 fut présentée à la presse au Technical Center de Good Year à Colmar-Berg la campagne de sensibilisation « Une voiture, ça se remplace... 50 km/h en agglomération ».

Relevons qu'à partir du 1er juillet 1992 la vitesse maximale admise en agglomération sera limitée à 50 km/h. À ces fins l'article 139 du Code de la Route a été modifié par règlement grand-ducal du 22 juin 1992.

La Chambre des Députés vient par ailleurs de voter le 24 juin dernier une disposition légale suivant laquelle toutes les dispositions réglementaires (d'origine étatique ou communale) introduites avant le 1er juillet 1992 et comportant des limitations de vitesse en agglomération qui diffèrent de la limite de 50 km/h sont de plein droit abrogées. Seule la limitation de 20 km/h valable en zone piétonne et en zone résidentielle n'en est pas affectée.

Parallèlement les Communes ont désormais la possibilité de moduler la vitesse à l'intérieur de leurs localités en délimitant des « zones à 30 km/h » ou en relevant à 70 km/h la vitesse admise notamment sur les tronçons de transition à l'entrée des agglomérations entre le panneau de localisation et le bâti dense. Dans un avis du 10 janvier 1992 la Commission de circulation de l'État a déterminé les critères que les pouvoirs locaux devront respecter pour ce faire.

La zone d'activités économiques du Potaaschbiert

Le 9 juin 1992, le Ministre de l'Économie, Monsieur Robert Goebbels et le Président du Syndicat Intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional du canton de Grevenmacher, Monsieur Norbert Konter, ont présenté à la presse la zone d'activités économiques du Potaaschbiert.

À cette occasion, il fut procédé également à la signature de la convention définitive entre l'État et l'entreprise GUARDIAN AUTOMOTIVE-E, Biwer/Grevenmacher, dont l'usine est en cours de construction.

1. Le canton de Grevenmacher, bien qu'ayant surtout une vocation agricole et viticole, peut se prévaloir également d'une longue tradition industrielle qui est illustrée par des entreprises telles que Cerabati à Wasserbillig, Usine de Wecker à Wecker, Eurocast à Potaaschbiert, les carrières de Mertert et de Moersdorf, les Caves Bernard Massard à Grevenmacher, Vinsmoselle, Grevenmacher et Wormeldange, le port de Mertert, Technofibres à Mertert, Duscholux et Panelux à Mensdorf, Ekabe à Eschweiler et Préfalux à Junglinster.

Quelques-unes de ces entreprises ont disparu récemment ou ont subi une restructuration profonde qui est soldée par une perte importante d'emplois.

En vue de revivifier le tissu industriel de la région, le Ministère de l'Économie a pris l'initiative de proposer la création d'une zone industrielle à caractère régional.

Cette idée a été acceptée par toutes les 8 communes du canton de Grevenmacher qui ont constitué en 1988 le S.I.A.E.G. — Syndicat Intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques dans le canton de Grevenmacher.

La zone d'activités économiques régionale comprend pour le moment deux sites :

— le parc d'activités du Potaaschbiert, qui avait initialement une superficie de 6 ha et qui a été étendu entre temps à 48 ha ;

— un complexe de terrains de quelque 7 ha situé dans la partie nord-est du port de Mertert.

Le syndicat intercommunal est géré par un comité composé des représentants des communes—membres et présidé par Monsieur Norbert Konter, bourgmestre de Grevenmacher.

2. Les travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques ont débuté en 1989 et comportent essentiellement les opérations suivantes :

— acquisition de terrains (jusqu'ici 35 ha) ;

— renforcement de l'alimentation en eau potable par un raccordement au réseau SEBES à Ernster (longueur 14,5 km) et la construction d'un réservoir régional de 3.500 m³ au Widtemberg ;

— raccordement au réseau de gaz naturel par la construction d'une conduite principale Contern-Wasserbillig (longueur 28 km) ;

— construction d'une ligne électrique 65 KV Wecker-Potaaschbiert et d'une station de distribution ;

— construction d'un collecteur pour eaux usées Potaaschbiert-Grevenmacher ;

— travaux d'aménagement dans les zones industrielles du Potaaschbiert et du port de Mertert (voiries, conduites d'énergie et d'évacuation), cela à l'extérieur des terrains occupés par des entreprises.

Les opérations en question nécessitent des investissements de l'ordre de 900 MLUF financés à concurrence de 85 % par le Ministère de l'Économie et de 15 % par le S.I.A.E.G.

Les communes-membres du syndicat assurent également les frais de gestion de la zone d'après une clé définie.

Cette clé sert de même pour la répartition du produit des impôts communaux payés par les entreprises installées dans la zone entre les membres du syndicat.

Il est à noter que certaines des infrastructures réalisées, notamment l'approvisionnement en eau potable et en gaz naturel, dépassent les besoins de la zone industrielle et constituent un désenclavement de la région Est du pays.

3. L'initiative concertée des autorités nationales et régionales en vue d'améliorer les infrastructures d'accueil pour activités économiques dans le canton de Grevenmacher est couronnée d'un plein succès. Sept entreprises ont d'ores et déjà pris la décision d'implanter leurs activités dans l'enceinte du site du Potaaschbiërg et y créeront plus de 600 emplois, une firme s'est établie sur le site aménagé dans l'enceinte du port de Mertert et y embauchera quelque 50 personnes.

Deux entreprises ont d'autre part pris une option sur deux parcelles de terrains restant disponibles, au Potaaschbiërg d'une surface globale de 3 hectares.

À signaler finalement que la société Bâticoncept projette l'aménagement, sur un terrain adjoint à la zone régionale du Potaaschbiërg, d'un centre d'activités qui pourra accueillir des entreprises industrielles, artisanales ou commerciales. Selon les estimations du promoteur, quelque 70 à 80 personnes pourraient trouver un emploi dans l'enceinte dudit centre d'activités.

4. La pièce-maîtresse de la zone d'activités économiques du Potaaschbiërg sera l'usine de fabrication de vitrages pour automobiles de Guardian Automotive-E S.A.

La nouvelle usine, dont la construction est en cours, couvre 30 000 m². Les essais commenceront en novembre 1992 et la production industrielle sera lancée en avril 1993.

L'investissement initial est de quelque 2 400 MLUF et dès l'entrée en service quelque 200 personnes seront embauchées.

Des investissements additionnels en bâtiments et équipements sont d'ores et déjà prévus et l'emploi total sera à terme de 400 personnes.

La matière première utilisée, du verre plat teinté dans la masse, sera produite dans l'usine Luxguard I de Bascharage qui vient de subir des transformations importantes afin de produire ce verre spécial.

A. Implantations réalisées et prévues dans l'enceinte de la zone d'activités économiques à caractère régional du Potaaschbiërg

Nom de l'entreprise	Activité	Emplois	
		actuels	prévus
1. Atelier Origer S. à r. l.	atelier mécanique	8	8
2. Euro-Shiitake S. à r. l.	culture de champignons shiitake	6	10
3. Ost-Fenster S. A.	fabrication de portes extérieures, de fenêtres, de volets etc.	34	34
4. Guardian Automotive-E S.A.	vitres pour automobiles		400
5. Interbois S. A.	scierie et fabrication de produits en bois		110
6. (projet) Euroline	lettrages et designs professionnels		20
7. (projet) Hi-Fi Vidéo Studio S. à r. l.	comptoir de vente en gros et au détail de produits audiovisuels, électroménagers etc.		10
8. (projet) Bâticoncept	aménagement d'un complexe professionnel destiné à être loué ou cédé à des entreprises industrielles, artisanales ou commerciales		70-80
Total :		48	660

B. Entreprise implantée dans la zone d'activités économiques à caractère régional aménagée dans l'enceinte du Port de Mertert

Nom de l'entreprise	Activité	Emplois
1. Bétons Feidt S.à.r.l.	fabrication de prédalles en béton	prévus : 50 emplois

Mission de prospection en Italie

Une mission de prospection économique, présidée par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, en sa qualité de Président du Board of Economic Development, et dirigée par Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a séjourné du 9 au 11 juin 1992 en Italie du Nord, afin de présenter le Grand-Duché de Luxembourg comme site industriel et centre de services et d'intéresser les investisseurs italiens.

Accord Pays Baltes-Benelux sur les transports routiers

En marge de la réunion annuelle de la Conférence Européenne des Ministres des Transports, qui s'est réunie à Athènes les 11 et 12 juin 1992, M. Robert Goebbels, Ministre des Transports, a signé, ensemble avec ses collègues belge et néerlandais et ses collègues baltes, un accord libéralisant les transports entre le Benelux et les 3 pays baltes nouvellement indépendants. Il s'agit du premier accord de ce genre entre les 3 pays baltes et le Benelux.

Cet accord cadre avec les développements agités que connaissent les transports routiers en relation avec l'Europe de l'Est. Le nombre d'entreprises qui s'intéressent à l'Europe de l'Est ne cesse de croître. Même si les mouvements de transport sont encore d'ampleur modeste, l'Europe de l'Est est un marché en croissance. Vu sous cet angle, l'accord en matière de transports constitue un investissement dans l'avenir.

L'accord fixe pour les entreprises de transports routiers établies dans les six pays les conditions requises pour pouvoir effectuer des transports routiers entre et dans les six pays concernés. Cet accord prévoit également une réglementation pour les transports routiers effectués entre les États baltes. Il revêt le caractère d'un accord cadre décrivant dans les grands axes les conditions de participation aux transports routiers. Il offre de ce fait la possibilité de tenir compte, lors de la mise en œuvre de l'accord, des desiderata spécifiques de chacun des six pays.

L'accord offre la possibilité aux pays du Benelux d'étendre aux relations avec les pays baltes les libéralisations en matière de transports qui s'appliquent déjà aux pays du Benelux. Les acquis des CE et du Benelux sont fixés dans l'accord sur base d'une disposition prioritaire.

Début 1992, les pays du Benelux ont entamé une concertation avec les États baltes en vue de renforcer la coopération dans différents domaines. Les pays du Benelux ont acquis une large expérience avec l'intégration progressive de nombreux aspects de la vie économique et entendent transférer des connaissances et expériences aux pays baltes dans le cadre de cette concertation. L'accord en matière de transports routiers conclu entre le Benelux et les États baltes est un résultat concret de cette concertation visant une coopération entre le Benelux et les États baltes.

Participation aux missions de paix de l'ONU

Au cours d'une conférence de presse, tenue le 12 juin 1992, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de la Force publique, assisté du Colonel Armand Brück, Commandant de l'Armée, a donné des détails sur la participation du Luxembourg dans les missions de maintien de la paix organisées par l'ONU.



Conférence Eureka Audiovisuel à Helsinki

Le 12 juin 1992 s'est tenue à Helsinki la conférence ministérielle Eureka Audiovisuel sur invitation de la Finlande, qui en assure actuellement la présidence. Cette conférence était précédée le 11 juin 1992 de la 15^{ème} réunion du Comité des Coordonnateurs d'Eureka Audiovisuel. La représentation du Grand-Duché à ces rencontres était assurée par le Ministère d'État, Service des Médias et de l'Audiovisuel.

Au cours de la réunion du Comité des Coordonnateurs, deux nouveaux projets ont reçu le label Eureka Audiovisuel, à savoir : « Classic Theatre at the turn of the 20th Century » et « American Secrets ».

Le second de ces projets a été retenu grâce au soutien du Luxembourg. Il s'agit en effet d'une coproduction d'un film cinématographique associant la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Luxembourg (LFP s. à r l). En outre, le projet « rencontre européenne de TV de Bergame » a reçu un accord de parrainage.

Lors de la Conférence ministérielle, six nouveaux pays membres furent officiellement admis, à savoir : la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. Désormais 31 pays, ainsi que la Commission des Communautés Européennes participent à l'initiative Eureka Audiovisuel.

Le rapport d'activité a relevé que depuis le lancement d'Eureka en 1988, 55 projets ont reçu le label Eureka et 7 ont reçu un accord de parrainage.

Une déclaration commune, adoptée par la Conférence, porte principalement sur les sujets suivants :

- l'intégration de nouveaux membres dans le réseau Eureka Audiovisuel ;
- la coopération plus étroite entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale dans le domaine audiovisuel ;
- la mise en œuvre des services de télévision avancée dans toute l'Europe ;
- création en 1993 d'un « Observatoire Européen de l'Audiovisuel » dont l'objectif principal est d'améliorer les transferts d'informations au sein de l'industrie de l'audiovisuel. Il est prévu d'installer cet Observatoire soit en France (Strasbourg), soit en Allemagne (Berlin/Düsseldorf).

Conformément à la procédure établie, l'Allemagne assurera la prochaine présidence d'Eureka Audiovisuel du 1^{er} juillet 1992 au 31 juin 1993. La Suisse prendra la relève en 1993.

ELECTIONS

Arrêté ministériel du 28 février 1992 déterminant le nombre des conseillers communaux à attribuer à chaque commune et section électorale

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer	Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
Ville de Luxembourg	75.377	27	Limpach	219	1
CANTON DE CAPELLEN			Reckange-sur-Mess	544	3
Bascharage (commune)	5.034	11	Roedgen	310	2
Clemency	1.394	8	Reckange-sur-Mess (commune)	1.555	9
Fingig	232	1	Berchem	406	1
Clemency (commune)	1.626	9	Bivange	744	2
Bettange	874	3	Crauthem	1.067	3
Dippach	672	2	Livange	250	1
Schouweiler	839	3	Peppange	474	2
Sprinkange	213	1	Roeser	547	2
Dippach (commune)	2.598	9	Roeser (commune)	3.488	11
Dahlem	284	2	Rumelange (commune)	3.501	11
Garnich	691	5	Sanem (commune)	11.534	15
Hivange	92	1	Schifflange (commune)	6.859	13
Kahler	201	1	CANTON DE LUXEMBOURG-CAMPAGNE		
Garnich (commune)	1.268	9	Bertrange (commune)	4.233	11
Eischen	1.257	5	Contern	874	3
Hobscheid	842	4	Moutfort	1.079	4
Hobscheid (commune)	2.099	9	Oetrange	595	2
Kehlen (commune)	4.394	11	Contern (commune)	2.548	9
Goebange	292	2	Hesperange (commune)	9.918	13
Goetzange	294	2	Niederanven (commune)	5.054	11
Koerich	935	5	Fermes (des)	125	1
Koerich (commune)	1.521	9	Sandweiler	1.899	8
Kopstal (commune)	2.974	9	Sandweiler (commune)	2.024	9
Mamer (commune)	6.268	13	Munsbach	742	3
Greisch	164	2	Schrassig	815	3
Roodt	143	2	Schuttrange	543	2
Septfontaines	316	3	Uebersyren	401	1
Septfontaines (commune)	623	7	Schuttrange (commune)	2.501	9
Hagen	820	3	Steinsel (commune)	3.518	11
Kleinbettingen	721	2	Strassen (commune)	4.919	11
Steinfort	1.871	6	Walferdange (commune)	5.818	11
Steinfort (commune)	3.412	11	Hassel	389	3
CANTON D'ESCH-SUR-ALZETTE			Syren	320	3
Bettembourg (commune)	8 010	13	Weiler-la-Tour	369	3
Differdange (commune)	15.699	17	Weiler-la-Tour (commune)	1.078	9
Dudelange (commune)	14.677	15	CANTON DE MERSCH		
Esch-sur-Alzette (commune)	24.012	19	Bissen (commune)	1.799	9
Aspelt	770	3	Boevange-sur-Attert	609	4
Frisange	646	3	Brouch	587	4
Hellange	633	3	Buschdorf	209	1
Frisange (commune)	2.049	9	Boevange-sur-Attert (commune)	1.405	9
Kayl (commune)	6.288	13	Colmar-Berg (commune)	1.384	9
Leudelange (commune)	1.441	9	Angelsberg	186	3
Mondercange (commune)	4.931	11			
Pétange (commune)	12.345	15			
Ehlange	482	3			

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
Fischbach	174	2
Schoos	131	2
Fischbach (commune)	491	7
Heffingen	547	6
Reuland	139	1
Heffingen (commune)	686	7
Larochette (commune)	1.291	9
Lintgen (commune)	1.839	9
Lorentzweiler (commune)	2.771	9
Mersch (commune)	5.965	11
Cruchten	339	3
Nommern	292	3
Schrodweiler	154	1
Nommern (commune)	785	7
Hollenfels	216	2
Tuntange	523	5
Tuntange (commune)	739	7
CANTON DE CLERVAUX		
Clervaux	987	5
Eselborn	187	1
Reuler	170	1
Urspelt	50	1
Weicherdange	173	1
Clervaux (commune)	1.567	9
Consthum	158	4
Holzthum	139	3
Consthum (commune)	297	7
Fischbach	108	1
Heinerscheid	330	3
Hupperdange	212	2
Lieler	164	1
Heinerscheid (commune)	814	7
Dorscheid	83	1
Eisenbach	170	1
Hosingen	677	4
Neidhausen	51	1
Rodershausen	113	1
Wahlhausen	145	1
Hosingen (commune)	1.239	9
Drauffelt	149	2
Marnach	268	3
Munshausen	132	1
Roder	76	1
Munshausen (commune)	625	7
Basbellain	127	1
Biwisch	73	1
Drinklange	79	1
Hautbellain	146	1
Huldange	262	1
Troisvierges	1.102	1
Wilverdange	205	1
Troisvierges (commune)	1.994	9
Beiler	89	1
Binsfeld	227	1
Holler	130	1
Leithum	60	1
Weiswampach	470	3
Weiswampach (commune)	976	7
Asselborn	755	4
Boevange/Clervaux	964	4
Hachiville	385	2
Oberwampach	647	3
* Wincrange (commune)	2.751	13
* Art. 147-1 de la loi électorale		

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
CANTON DE DIEKIRCH		
Bastendorf	306	3
Brandenbourg	159	2
Landscheid	59	1
Tandel	78	1
Bastendorf (commune)	602	7
Bettendorf	1.008	5
Gilsdorf	737	3
Moestroff	270	1
Bettendorf (commune)	2.015	9
Bourscheid	264	3
Kehmen	103	1
Lipperscheid	138	1
Michelau	257	2
Schlindermanderscheid	132	1
Welscheid	137	1
Bourscheid (commune)	1.031	9
Diekirch (commune)	5.586	11
Eppeldorf	144	2
Ermsdorf	213	2
Stegen	283	3
Ermsdorf (commune)	640	7
Bürden	303	2
Erpeldange	574	3
Ingeldorf	669	4
Erpeldange (commune)	1.546	9
Ettelbruck (commune)	6.565	13
Niederfeulen	871	7
Oberfeulen	298	2
Feulen (commune)	1.169	9
Hoscheid (commune)	315	7
Medernach (commune)	928	7
Mertzig (commune)	1.034	9
Bigelbach	72	1
Hoesdorf	76	1
Reisdorf	326	4
Wallendorf-Pont	57	1
Reisdorf (commune)	531	7
Schieren (commune)	1.296	9
CANTON DE REDANGE		
Beckerich	596	3
Elvange	307	2
Noerdange	306	2
Oberpallen	270	1
Schweich	167	1
Beckerich (commune)	1.646	9
Bettborn (commune)	884	7
Colpach	166	2
Ell	302	4
Roodt	127	1
Ell (commune)	595	7
Dellen	103	1
Grosbous	518	6
Grosbous (commune)	621	7
Arsdorf	320	2
Bigonville	398	2
Folschette	890	4
Perlé	1.134	5
Rambrouch (commune)	2.742	13
* Art. 147-1 de la loi électorale		
Lannen	94	1
Nagem	172	1
Niederpallen	231	1
Ospern	215	1
Redange	1.020	4
Reichlange	117	1

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer	Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
Redange	1.020	4	Lellingen	75	1
Reichlange	117	1	Pintsch	83	1
Redange (commune)	1.849	9	Wilwerwiltz	214	3
Calmus-Ehner	72	1	Wilwerwiltz (commune)	503	7
Saeul	296	5	Berlé	158	1
Schwebach-Kapweiler	76	1	Doncols	179	2
Saeul (commune)	444	7	Grümmelscheid	74	1
Everlange	266	2	Noertrange	161	2
Rippweiler	117	1	Winseler	69	1
Schandel	172	2	Winseler (commune)	641	7
Useldange	530	4			
Useldange (commune)	1.085	9	CANTON D'ECHTERNACH		
Vichten (commune)	632	7	Beaufort	1.040	8
Buschrodt	110	1	Dillingen	162	1
Heispelt	61	1	Beaufort (commune)	1.202	9
Küborn	66	1	Altrier	173	2
Rindschleiden	179	2	Bech	342	3
Wahl	159	2	Hemstal-Zittig	118	1
Wahl (commune)	575	7	Rippig	154	1
			Bech (commune)	787	7
CANTON DE VIANDEN			Berdorf	737	5
Bettel	188	2	Bollendorf-Pont	251	2
Fouhren	273	3	Berdorf (commune)	988	7
Longsdorf	76	1	Breitweiler	108	1
Walsdorf	57	1	Consdorf	930	6
Fouhren (commune)	594	7	Scheidgen	394	2
Bivels	83	1	Consdorf (commune)	1.432	9
Gralingen	99	1	Echternach (commune)	4.211	11
Merscheid	88	1	Born	232	2
Nachtmanderscheid	92	1	Herborn	153	1
Stolzembourg	167	2	Moersdorf	311	3
Weiler	126	1	Mompach	138	1
Putscheid (commune)	655	7	Mompach (commune)	834	7
Vianden (commune)	1.471	9	Dickweiler	105	1
			Girst	54	1
CANTON DE WILTZ			Hinkel	75	1
Baschleiden	159	2	Osweiler	319	2
Boulaide	288	3	Rosport	538	2
Surré	145	2	Steinheim	338	2
Boulaide (commune)	592	7	Rosport (commune)	1.429	9
Esch-sur-Sûre (commune)	199	7	Christnach	299	2
Erpeldange	96	2	Haller	213	2
Eschweiler	172	3	Waldbillig	331	3
Knaphoscheid	133	2	Waldbillig (commune)	843	7
Eschweiler (commune)	401	7			
Bockholtz	79	1	CANTON DE GREVENMACHER		
Buderscheid	105	1	Berg	90	1
Dahl	207	2	Betzdorf	273	1
Goesdorf	161	1	Mensdorf	643	3
Nocher	175	2	Olingen	322	1
Goesdorf (commune)	727	7	Roodt-sur-Syre	654	3
Eschdorf	429	4	Betzdorf (commune)	1.982	9
Heiderscheid	378	3	Biwer (commune)	1.130	9
Merscheid	104	1	Beyren	231	2
Tadler-Ringel	104	1	Flaxweiler	288	2
Heiderscheid (commune)	1.015	9	Gostingien	256	2
Kautenbach	115	3	Niederdonven	261	2
Merkholtz	124	4	Oberdonven	116	1
Kautenbach (commune)	239	7	Flaxweiler (commune)	1.152	9
Harlange	570	5	Grevenmacher (commune)	3.022	11
Mecher	555	4	Junglinster (commune)	4.761	13
Lac de la Haute-Sûre (commune)	1.125	9	* Art. 147-1 de la loi électorale		
* Art. 147-1 de la loi électorale			Berbourg	507	5
Insenborn-Lultzhausen	132	5	Lellig	134	1
Neunhausen	51	2	Manternach	379	3
Neunhausen (commune)	183	7	Manternach (commune)	1.020	9
Wiltz (commune)	3.957	11			
Enscherange	131	2			

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
Mertert	1.013	3
Wasserbillig	1.910	6
Mertert (commune)	2.923	9
Ahn	170	1
Ehnen	464	2
Machtum	280	1
Wormeldange	1.209	5
Wormeldange (commune)	2.123	9
CANTON DE REMICH		
Bous	381	3
Erpeldange	256	2
Rolling-Assel	196	2
Bous (commune)	833	7
Burmerange	112	1
Elvange	344	5
Emerange	68	1
Burmerange (commune)	524	7
Dalheim	1.003	6
Filsdorf	288	2
Welfrange	131	1
Dalheim (commune)	1.422	9
Canach	788	7

Communes et sections électorales	Population de résidence	Nombre des conseillers à attribuer
Lenningen	226	2
Lenningen (commune)	1.014	9
Altwies	439	1
Eillage	223	1
Mondorf-les-Bains	2.216	7
Mondorf-les-Bains (commune)	2.878	9
Remerschen	509	4
Schengen	359	3
Wintrange	287	2
Remerschen (commune)	1.155	9
Remich (commune)	2.590	9
Greiveldange	463	4
Stadbredimus	416	3
Stadbredimus (commune)	879	7
Trintange	409	4
Waldbredimus	303	3
Waldbredimus (commune)	712	7
Bech-Kleinmacher	418	3
Schwebsingen	212	1
Wellenstein	361	3
Wellenstein (commune)	991	7

Source : Extrait du Mémorial B – no 15 du 16 mars 1992.

PLACE FINANCIERE

Consolidation de la place financière de Luxembourg

Représentant plus de 12 % du PIB et 8,5 % de l'emploi intérieur total, le secteur financier constitue un des principaux pôles d'activité du pays. Ce secteur a enregistré en 1991 une croissance plus modérée que durant les années précédentes. Cette évolution s'inscrit dans une tendance internationale observée aussi sur les autres places financières. Il s'agit de la conséquence d'une révision de la gestion des banques, accordant une plus grande importance à la qualité des débiteurs et à des critères de gestion tels que les ratios de solvabilité. Malgré un certain plafonnement de la somme de bilan et de l'emploi dans les établissements bancaires et financiers luxembourgeois, 10 nouveaux établissements bancaires ont été ajoutés au tableau officiel au cours de l'année.

Cette augmentation légèrement en retrait par rapport à l'année 1990 a porté le total des établissements bancaires et d'épargne à 187 unités à la fin de l'année contre 177 unités un an plus tôt. L'origine géographique des nouvelles banques est très diversifiée.

Nombre et origine géographique des établissements bancaires et d'épargne établis au Luxembourg

Origine des banques	1975	1980	1985	1989	1990	1991
Luxembourg et Belgique	12	12	12	20	22	25
Allemagne	16	29	29	38	38	40
France	5	6	7	14	20	21
Italie	1	5	8	9	11	13
Suisse	5	7	7	15	16	17
Pays Scandinaves	3	14	16	20	20	20
États-Unis	15	11	11	11	12	10
Japon	2	4	6	9	9	9
Autres pays	7	12	16	25	24	28
Multinationales à participations mixtes	10	11	6	5	5	4
Nombre total :	76	111	118	166	177	187

Le nombre des établissements non bancaires – qui se distinguent des banques essentiellement par le fait qu'ils n'ont pas le droit d'accepter des dépôts publics assortis d'échéances inférieures à 2 ans – a diminué en termes nets au cours de l'année sous revue de 14 unités pour s'établir à 5 unités au 31 décembre 1991. Cette diminution s'explique notamment par le reclassement

de beaucoup de ces établissements soit dans la catégorie des banques, soit surtout dans celle des « autres professionnels du secteur financier ».

L'ensemble de l'emploi du secteur financier (banques, établissements financiers non-bancaires et professionnels du secteur financier) est passé de 16.335 personnes fin 1990 à 17.016

personnes fin 1991. Cette augmentation n'est toutefois qu'apparente ; elle provient en effet pour sa plus grande partie d'un élargissement de la base statistique de l'Institut Monétaire Luxembourgeois (IML) qui comprend en 1991 pour la première fois les professionnels du secteur financier autres que les établissements de crédit. Les mesures de rationalisation et de restructuration au sein des banques se sont traduites par un net ralentissement de la progression de l'emploi dans le secteur qui occupait à la fin de l'année sous revue 15.945 personnes, soit 99 personnes de plus qu'en 1990.

À la base de l'accroissement en 1991 du nombre de banques établies au Luxembourg se trouvent en partie les mêmes facteurs explicatifs qu'aux cours des trois années antérieures : libération des mouvements de capitaux et effet catalytique des programmes d'intégration économique européenne, consolidation des avantages concurrentiels et amélioration de l'infrastructure de la place financière de Luxembourg.

L'appréciation favorable de ces paramètres dans le chef des institutions financières, intéressées dans un élargissement de leur base géographique, s'est souvent traduite dans une présence concrète à Luxembourg, ce qui témoigne, par ailleurs, de la préservation d'un climat de confiance solide dans cette place.

Le centre financier international de Luxembourg s'est forgé, au fil des trente dernières années, une identité propre au sein de l'ensemble des places financières internationales, ce qui le rend à maints égards intéressant, dans l'esprit des banquiers, pour l'exercice du commerce bancaire.

La décélération de l'accroissement du nombre de nouvelles implantations bancaires indique néanmoins que l'année sous revue a été marquée par des phénomènes de « maturation ». L'extrapolation de la tendance observée permet même d'escompter à court terme un plafonnement du nombre total des implantations.

À cet égard, il semble qu'un seuil de saturation sera bientôt atteint du fait que les établissements potentiellement intéressés dans les particularités de la place et le genre d'activités bancaires qui y sont exercées, auront déjà marqué effectivement leur présence à Luxembourg. Par ailleurs, la recherche par les établissements financiers d'économies d'échelle incite bon nombre d'entre eux à concentrer leurs opérations et leur capital. Le phénomène précité a déjà commencé à se faire sentir, mais il a été compensé par le développement des activités des banques nouvellement venues.

La somme des bilans des établissements bancaires et d'épargne luxembourgeois, exprimée en francs, a augmenté de 2,2 % en 1991. Pour les besoins de l'analyse, il y a cependant lieu d'apprécier le taux de croissance à la lumière d'une élimination des variations des cours de change des devises par rapport au franc. Ce faisant, on obtient un accroissement « réel » de la somme de bilan des établissements de crédit de 2,4 % en 1991, contre 13,9 % en 1990 et 19,9 % en 1989.

Si en 1991, l'accroissement « réel » de la somme des bilans a été supérieur à son accroissement « nominal », cela est primordiallement dû à l'évolution du dollar US, qui a beaucoup baissé à la fin de l'année.

Concernant la structure par devises des euro-actifs des banques luxembourgeoises, le deutsche mark est resté la vedette avec 35 %. La primauté du deutsche mark continue de s'expliquer par la présence largement prédominante de 40 banques d'origine allemande sur la place et les liens qu'entretiennent celles-ci avec l'économie et le système financier de ce pays. Le dollar US occupe la 2e place avec 26 % des actifs.

A signaler que le rôle important joué par le yen sur l'ensemble des euro-marchés n'est pas reflété au Luxembourg, malgré le nombre croissant de banques japonaises sur la place. Le franc français et le franc suisse restent la 3e respectivement la 4e devise utilisée par les banques luxembourgeoises du côté de leurs actifs libellés en euro-monnaies. Vient ensuite seulement l'écu.

La ventilation des actifs en euro-monnaies selon les secteurs bancaire et non bancaire montre que les débiteurs des banques opérant sur les euro-marchés sont de moins en moins des clients non bancaires. En effet, la part relative des banques en tant que « clients » des banques a considérablement augmenté dans les années 80 pour atteindre en 1991 tout comme en 1990 presque les deux tiers du total des euro-actifs localisés au Luxembourg.

Il apparaît clairement que les banques luxembourgeoises sont surliquides et qu'elles participent assez peu au financement direct des entreprises internationales. Il semble que ces activités soient exercées plutôt par les maisons-mères des banques établies sur la place.

Pour ce qui est de la répartition géographique des actifs en euro-monnaies, l'Europe occidentale domine largement avec presque les trois quarts du total des placements des banques luxembourgeoises.

Cette situation contraste avec l'ensemble des euro-marchés européens, où la

même région ne constitue que 52 % des actifs en euro-monnaies. Les liens étroits avec la clientèle de leur pays d'origine et la prudence en matière de placements dans les pays non industrialisés continuent de figurer parmi les facteurs explicatifs de la situation des banques luxembourgeoises.

L'Europe occidentale constitue également la zone géographique principale pour l'approvisionnement en euro-monnaies des banques, tant des pays européens que du Luxembourg ; néanmoins, avec une contribution de trois quarts, celle-ci est bien plus importante encore pour les banques luxembourgeoises que pour celles du reste de l'Europe, pour lesquelles elle représente un peu plus de la moitié du refinancement en euro-monnaies.

En ce qui concerne la structure par devises des euro-passifs au Luxembourg, le deutsche mark occupe toujours la première place, suivi du dollar.

Finalement la ventilation des euro-passifs par secteurs fait apparaître une importance croissante du refinancement non bancaire. Ainsi dans les euro-passifs localisés au Luxembourg, le rapport entre dépôts bancaires et dépôts non bancaires s'est établi à 1,3 : 1 fin 1991 contre 1,6 : 1 fin 90, 1,8 : 1 fin 1989 et 6,8 : 1 fin 1980. Cette évolution reflète clairement la réorientation des banques de la place vers la gestion de la clientèle privée.

À côté des banques, le secteur des organismes de placement collectif (OPC) a continué son développement fulgurant. Au 31 décembre 1991, 898 organismes de placement collectif étaient inscrits sur la liste officielle tenue par l'IML, ce qui constitue un accroissement de 93 unités par rapport à l'année antérieure. Les avoirs nets des OPC se sont élevés à 4.157 milliards de francs au 31 décembre 1991, contre 2.914 milliards une année plus tôt. L'augmentation de l'actif net global s'explique entre autres par la bonne performance des bourses internationales et le nombre élevé de nouveaux OPC constitués sur la place.

Parmi ces organismes, 330 revêtent la forme de l'indivision organisée (fonds communs de placement) et 568 la forme corporative. Ce dernier nombre englobe 530 sociétés d'investissement à capital variable (sicav) et 38 sociétés d'investissement à capital fixe (sicaf).

Le succès des sicavs par rapport aux fonds communs de placement s'explique entre autres par un régime fiscal très favorable. Quant aux sicafs, leur structure sociétaire rigide les handicape sérieusement par rapport aux sicavs.

Le secteur des sociétés holding, qui a largement contribué au développement de la place dans le passé, continue de jouer un rôle important. Au 31. 12. 1991, quelque 9.000 sociétés avec un capital de près de 1.000 milliards de francs étaient enregistrées à Luxembourg et servaient pour la plupart du temps d'instrument de gestion centralisé d'un groupe de sociétés.

La Bourse de Luxembourg, dont l'origine date de 1929, a continué son développement et à la fin de 1991, 10.504 titres étaient cotés. Pour la même année, 80 % de toutes les émissions en euro-obligations étaient cotées à la Bourse de Luxembourg.

Le secteur des assurances et de la réassurance a continué à se développer, de sorte que, fin 1991, 66 sociétés d'assurance et 157 sociétés de réassurance étaient enregistrées à Luxembourg.

La période sous revue a été marquée sur le plan législatif par l'adoption de la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public. Cette loi complète la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif qui ne s'applique qu'aux organismes dont les actions ou parts sont destinées au placement dans le public. La nouvelle loi s'inscrit dans la lignée des mesures destinées à renforcer l'infrastructure de la place financière en vue du maintien de sa compétitivité face à la concurrence des places à l'étranger. Elle s'inspire des lois sur les «Spezialfonds» en Allemagne, les «fonds dédiés» en France et les «pensions trusts» ou les «unit linked insurance products» en Angleterre.

Cette initiative du législateur de mettre les investisseurs institutionnels à pied d'égalité avec le grand public est tout à fait justifiée, car les fonds investis proviennent de façon indirecte de l'épargne privée. Il en est ainsi, par exemple, des primes d'assurance-vie investies dans un fonds : juridiquement la compagnie d'assurance est le seul souscripteur, mais économiquement les assurés sont à la fois investisseurs et bénéficiaires.

Les principaux avantages découlant de la nouvelle législation pour les investisseurs institutionnels sont :

- occasion de profiter de la gestion d'actifs effectuée par des tiers spécialisés en cette matière ;
- accès aux formes juridiques du fonds commun de placement et de la sicav ;
- protection des fonds investis comparable à celle que le législateur a prévu pour le grand public et notamment application des règles de répartition de risque et de limitation d'emprunt.

Dans le contexte de la libéralisation économique et politique des relations Est-Ouest, les banques luxembourgeoises ont accueilli des stagiaires en provenance de divers pays d'Europe centrale et orientale au cours de 1991.

Quant au financement des multiples projets d'investissements et de restructuration économique dans cette région, le Luxembourg est un centre parmi d'autres dans l'octroi de crédits aux pays de l'Est, avec un encours qui s'élevait fin juin 1991 à quelque 5 milliards de dollars US, contre 10,8 milliards de dollars US fin 1989. Il apparaît clairement que les banquiers se montrent de plus en plus réticents dans l'octroi de crédits nouveaux face à l'accroissement des incertitudes politiques dans la plupart des pays concernés. Les événements en Yougoslavie, le putsch contre Gorbatchev et la désintégration de l'Union Soviétique n'ont pas été de nature à rassurer les banquiers.

L'entrée en activité, au printemps 1991, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) devrait aider à surmonter à moyen terme certaines réticences des banques et donner un coup de pouce au progrès et à la reconstruction économique des pays de l'Europe centrale et orientale. La BERD a pour objet de favoriser la transition de l'économie dirigée des pays de l'Europe de l'Est, y compris les nouveaux États ayant jadis fait partie de l'Union Soviétique, vers une économie de marché en accordant des crédits et une ample assistance technique. Le capital de la BERD s'élève à 10 milliards d'écus ; le Luxembourg en détient 0,20 %.

Finalement, il convient de mentionner la réorganisation du marché monétaire belge, qui a démarré le 29 janvier 1991 et a eu un impact sur les activités et la structure de bilan des banques luxembourgeoises.

Dans le passé, la politique monétaire de la Belgique était assurée par la fixation discrétionnaire des taux d'intérêt des certificats de la Trésorerie par la Banque Nationale. Les banques assureraient seules la souscription des certificats de Trésorerie qui étaient émis « au robinet ». À partir du 29 janvier 1991, l'émission des certificats du Trésor belge ne se fait plus « au robinet », à un taux connu d'avance et qui se situait le plus souvent légèrement au-dessus du taux Libor, mais par adjudications hebdomadaires organisées par le Trésor. La BCEE, un des 14 primary dealers, participe régulièrement à ces adjudications, pour compte propre et pour le compte de ses clients bancaires et non-bancaires.

La BNB de son côté, influence les taux d'intérêts par des opérations de « fine

tuning » qu'elle peut organiser chaque jour sur le marché monétaire.

La communauté financière du Luxembourg, toujours soucieuse de participer activement à la construction du grand espace européen, a été confrontée au cours de 1991 par la nécessité d'introduire des normes internationales de solvabilité. À cet égard, deux directives européennes revêtent une importance majeure : la directive du 17 avril 1989 concernant les fonds propres des établissements de crédit ainsi que la directive du 18 décembre de la même année relative à un ratio de solvabilité de ces établissements (normes Cooke).

Dans la mesure où les deux directives en question redéfinissent un des paramètres clé de l'activité bancaire, elles ont eu et continuent d'avoir un impact majeur sur l'activité et le développement des banques de la place financière de Luxembourg.

S'il est vrai qu'il n'y a pas encore eu transposition en droit luxembourgeois des deux directives mentionnées plus haut, cette transposition a dans les faits déjà eu lieu, de manière informelle. En effet, l'IML suit activement, depuis le début de l'année 1991, la position des banques en regard du nouveau ratio de solvabilité, plus communément appelé « ratio Cooke ».

En général, les établissements luxembourgeois sont bien lotis en fonds propres et en moyenne pondérée, leur ratio de couverture de risque dépasse largement le seuil minimum de 8 %. Aussi, dans une comparaison internationale, les banques luxembourgeoises n'ont-elles rien à envier à leurs consœurs étrangères, puisqu'elles se situent dans la moyenne des établissements des places étrangères.

Il convient de reconnaître néanmoins que la valeur moyenne cache des situations individuelles fort variées. À cet égard, il est intéressant de noter que fin 1991 environ 16 % des banques de la place avaient des ratios Cooke insuffisants. Afin d'atteindre la barre des 8 % au 1er janvier 1993, date limite pour la transposition en droit national du ratio Cooke, un effort est à faire dans ces établissements. Plusieurs stratégies peuvent être adoptées pour améliorer le ratio de couverture des risques. Premièrement, la somme de bilan peut être diminuée à brève échéance en réduisant la partie interbancaire, scénario suivi déjà en 1991 par bon nombre de banques. En deuxième lieu, un apport extérieur de fonds peut être envisagé sous forme d'emprunt subordonné ou d'augmentation de capital. Finalement, le ratio de solvabilité peut être amélioré par thésaurisation des résultats.

Dans ce contexte, l'orientation positive des résultats des banques au cours de l'exercice 1991 permet d'espérer que le cas de banques obligées de réduire leur volume d'affaires afin de respecter les normes de solvabilité constituera l'exception.

Toujours au niveau européen, le Conseil des Ministres a adopté à l'unanimité, lors de la réunion ECOFIN du 10 juin, la directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux. Ce texte vise à empêcher l'utilisation du système financier européen dans le cadre du blanchiment des capitaux produits par le trafic de la drogue et d'autres activités criminelles.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que le législateur luxembourgeois a érigé en 1989 en infraction par-

ticulière dans le droit pénal luxembourgeois, le délit communément appelé « blanchiment d'argent » provenant du trafic de drogue.

À ce titre, des mesures telles que l'identification stricte de la clientèle et des ayants-droit économiques effectifs, ainsi que le suivi de l'évolution des opérations effectuées pour compte du client, constituent plus que jamais les préceptes de base de l'activité de tout banquier diligent.

La directive renforcera la lutte contre le blanchiment des capitaux dans l'ensemble de la Communauté Européenne.

Grâce à un large éventail de mesures préventives faisant intervenir non seulement les banques mais également l'ensemble du système financier, les délinquants pourront beaucoup moins

facilement profiter de l'existence d'un marché financier unique pour déguiser l'origine criminelle des fonds provenant du trafic de la drogue et d'autres activités criminelles.

Les États membres ont déclaré à l'unanimité et publiquement, en adoptant cette directive, qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires avant le 31 décembre 1992 pour adopter une législation pénale contre le blanchiment des capitaux.

Un projet de loi transposant en droit luxembourgeois toutes les directives prémentionnées est en voie d'examen auprès des instances législatives.

(Source : Extrait des rapports et bilan 1991 de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État)

SNCI

Vue d'ensemble de l'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) en 1991

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées en 1991

Au Luxembourg, la croissance économique enregistrée en 1991 s'est située légèrement en retrait par rapport à celle de l'année 1990. Toutefois, en raison principalement de la bonne tenue de l'investissement, l'activité de la SNCI au cours de l'exercice 1991 a dépassé celle de l'exercice 1990.

En effet, au cours de l'exercice 1991, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 4 392 millions de francs, alors que pour 1990 le chiffre correspondant s'élevait à 4 200 millions de francs, ce qui représente une progression de 4,6 %.

1. Crédits d'équipement

Le volume des crédits d'équipement accordés par le conseil d'administration de la SNCI au cours de l'exercice 1991 a atteint 1 509 millions de francs, contre 1 237 millions de francs en 1990, ce qui documente une progression de 22 %.

Cette progression, exceptionnelle, touche pratiquement tous les secteurs éligibles. En ce qui concerne les crédits d'équipement accordés au secteur de l'industrie au cours de 1991, il échet de

noter que ceux-ci s'élèvent à 156 millions de francs, contre 234 en 1990, soit une diminution de 33 %. Toutefois, si l'on tient compte du fait que la SNCI a accordé au cours de la période sous revue deux prêts CECA pour un montant total de 332 millions de francs à des entreprises industrielles situées dans le Sud du pays, on constate une augmentation significative (+ 51 %) de l'activité de la SNCI en matière de prêts à taux réduit octroyés au secteur industriel.

L'accroissement du volume des crédits d'équipement accordés au secteur de l'artisanat a été également très marqué : avec 662 millions de francs, contre 539 millions de francs en 1990, ils ont atteint en 1991 un nouveau niveau record.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration s'est vu accorder des crédits d'équipement pour un montant total de 447 millions de francs en 1991, soit une progression de 62,6 % par rapport au chiffre correspondant de 1990 (275 millions de francs).

Finalement, les crédits d'équipement alloués au secteur du commerce passent de 189 millions de francs en 1990 à 244 millions de francs en 1991 (+ 29 %).

2. Prêts à long terme

Au cours de l'exercice 1991, le conseil d'administration de la SNCI a accordé 26 prêts à long terme pour un montant total de 2 137 millions de francs, contre également 26 prêts pour un montant de 2 557 millions de francs en 1990. Les interventions de la SNCI se sont donc stabilisées à un niveau élevé et ont contribué au financement de la majeure partie des projets d'investissement de l'industrie luxembourgeoise, sans oublier quelques interventions en faveur de projets importants dans les secteurs artisanal et commercial.

3. Prêts CECA

En 1991, la SNCI a accordé 3 prêts CECA pour un montant total de 342 millions de francs, contre 124 millions de francs en 1990. Deux prêts CECA ont été accordés à des entreprises relevant du secteur industriel, tandis que le troisième a été alloué à une entreprise artisanale.

La SNCI a ainsi utilisé intégralement les prêts globaux mis à sa disposition par la Commission des CE.

4. Prêts à l'innovation

Au cours de l'exercice sous revue, huit prêts à l'innovation pour un montant

total de 130 millions de francs ont été accordés à des entreprises industrielles en vue du financement partiel de leurs projets de recherche-développement. En 1990, onze prêts à l'innovation avaient été accordés pour un montant total de 181 millions de francs.

5. Prêts participatifs

Cette catégorie de prêts est destinée à renforcer les fonds permanents d'entreprises en phase de restructuration ou de développement important. À l'instar de 1990, aucun prêt participatif n'a été accordé au cours de 1991.

6. Crédits à l'exportation

Alors qu'en 1990 aucun crédit à l'exportation n'avait été accordé, deux crédits à l'exportation pour un montant total de 250 millions de francs l'ont été en 1991. On a donc assisté à un certain regain d'activité dans le domaine de l'exportation de biens d'équipement luxembourgeois vers des pays semi-industrialisés.

7. Prises de participation

Au cours de l'exercice 1991, le conseil d'administration a décidé de participer à une augmentation de capital de la Société Européenne des Satellites pour un montant de 25,3 millions de francs, ceci afin de maintenir la participation de la SNCI dans le capital de la société en question inchangée à 10 %.

8. Montant total des opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978-1991

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage, le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 44,2 milliards de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 3,2 milliards.

Si l'on fait abstraction des prêts spéciaux accordés à la sidérurgie dans le cadre de la « section spéciale » d'un montant total de 7,9 milliards de francs, les interventions « normales » de la SNCI se chiffrent à quelque 36,4 milliards, soit 2,6 milliards en moyenne par an. Les crédits d'équipement y représentent 11,8 milliards, soit 844 millions en moyenne par an, avec toutefois une forte tendance ascendante au cours des derniers exercices.

Les prêts à long terme destinés aux entreprises d'une certaine envergure atteignent 16 milliards de francs. Il convient d'y ajouter les prêts CECA, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises auxquelles s'adressent les prêts à long terme, pour un montant total de 1,4 milliard.

Au total, les prêts à l'investissement, hors section spéciale sidérurgie, se chiffrent à 29,2 milliards de francs.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 3.000 prêts à l'investissement alloués à plus de 2.000 entreprises différentes.

Les crédits à l'exportation, qui se chiffrent au total à 3,9 milliards de francs sur 14 ans, ont connu des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

Enfin, la SNCI a pris, depuis sa création, des participations dans 19 entreprises pour un montant total de 1,9 milliard de francs. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs d'un montant de 431 millions, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clés luxembourgeoises.

Principaux paramètres financiers de la SNCI

1. Données bilantaires

La somme du bilan de la SNCI est passée de 19.820 millions de francs à la fin de 1990 à 20.507 millions au 31 décembre 1991, soit une augmentation de 3,5 %. Le non-exigible, qui s'élevait à 5.877 millions à la fin de 1990, atteint 6.047 millions au 31 décembre 1991, soit une augmentation de 2,9 %.

Compte tenu notamment d'une provision forfaitaire d'un montant de 106,4 millions de francs pour risques inhé-

rents à différentes opérations de prêt (excepté les crédits d'équipement et les crédits à l'exportation), le bénéfice de l'exercice 1991 s'élève à 121 millions de francs, contre 110 millions de francs en 1990, soit une augmentation de 10 %.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est affecté intégralement au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI et renforçant son assise financière dans l'intérêt d'une bonne exécution de sa mission.

2. Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

À la suite de la hausse générale des taux d'intérêt enregistrée sur le marché des capitaux, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice 1991 à une adaptation sélective des taux d'intérêts de la SNCI.

Les taux d'intérêt valant pour les différentes catégories de prêt ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

- le taux des crédits d'équipement a été maintenu à 4,50 % p.a. ;
- le taux des prêts à long terme est passé de 8,25 % p.a. au début de l'exercice à 8,50 % p.a. à partir du 26 mars 1991 ;

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1.1.1978 au 31.12.1991 (en millions de francs)

	1978-1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	Total 1978-1991
1. Crédits à l'investissement	18.553	2.113	1.655	3.796	4.161	4.099	4.117	38.494
dont								
1.1. Crédits d'équipement	4.681	853	1.054	1.117	1.366	1.237	1.509	11.817
1.2. Prêts à long terme	4.985	904	471	2.375	2.651	2.557	2.137	16.080
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	7.863	-	-	-	-	-	-	7.863
1.4. Prêts participatifs	241	105	50	-	35	-	-	431
1.5. Prêts à l'innovation	93	176	65	187	109	181	130	941
1.6. Prêts CECA	690	75	15	117	-	124	342	1.363
2. Crédits à l'exportation	3.146	48	361	52	10	-	250	3.867
3. Participations	820	105	419	242	142	101	25	1.854
4. Total des opérations décidées	22.519	2	2.435	4.090	4.313	4.200	4.393	44.210

- le taux des prêts à l'innovation est resté inchangé à 5 % p.a. ;
- le taux des prêts CECA s'est établi à 9 % p.a. net, assorti d'une bonification d'intérêt de 3 % p.a. pendant 5 ans sur la valeur nominale du prêt ;
- le taux des crédits à l'exportation a été fixé de cas en cas en conformité avec le gentleman's agreement de l'OCDE en la matière ;
- il est rappelé que pour les prêts participatifs la rémunération est en principe identique à celle des actionnaires ou associés, tout en restant confinée dans une fourchette de 4,50 % p.a. au minimum (par analogie aux crédits d'équipement) à 15 % p.a. au maximum.

3. Emprunt sous forme de « Bons d'épargne à capital croissant »

En avril 1991, la SNCI a émis un nouvel emprunt sous forme de « Bons d'épargne à capital croissant » pour un montant d'un milliard de francs. Le taux d'intérêt implicite de l'emprunt a été fixé à 7,2 % p.a..

Le succès, désormais traditionnel, que cette nouvelle émission a rencontré sur le marché est dû notamment au fait que la différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui comprend les intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique. Par ail-

leurs, à l'instar des émissions précédentes, l'émission 1991 des « Bons d'épargne à capital croissant » bénéficie de la garantie de l'État.

4. Augmentation de capital

Par la loi du 20 décembre 1991 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1992, la dotation de base de la SNCI (art. 11 al. (1) de la loi organique de la SNCI) a été portée de 1,1 à 5 milliards de francs. Deux milliards de francs seront libérés au cours de l'exercice 1992, l'un à charge du budget de l'État pour 1991, l'autre à charge du budget de l'État pour 1992.

(Source : Extrait du rapport 1991 de la SNCI.)

BOURSE

La Bourse de Luxembourg en 1991

Une multitude d'événements importants

L'année 1991 a été le cadre d'une multitude d'événements importants tant sur le plan politique qu'économique.

L'économie mondiale

D'un point de vue politique, l'année 1991 a plus particulièrement été marquée par les hostilités dans le Golfe Persique, les troubles en Yougoslavie, le démantèlement de l'ex-Union Soviétique, la naissance de la Communauté des Etats Indépendants et le difficile processus de retour à la paix au Moyen-Orient.

Taux de croissance économique plus faibles que prévu

D'un point de vue conjoncturel, les taux de croissance économique sont apparus plus faibles que prévu, tout en marquant cependant des différences d'un pays à l'autre au sein du monde industrialisé. Aux Etats-Unis, la reprise de l'activité s'est fait attendre et, pour relancer l'économie, les autorités ont procédé à des baisses successives des taux d'intérêt entraînant un certain repli du dollar. En Allemagne, en revanche, dans le souci de contenir les pressions inflationnistes imputables à l'unification, les autorités monétaires ont relevé les taux directeurs, imposant

ainsi des taux d'intérêt réels élevés à tous les pays européens déjà touchés par un chômage endémique, de nature structurelle. Au Japon, l'économie, quoique restant ferme, n'a pas échappé à l'essoufflement qui a caractérisé l'activité industrielle mondiale en 1991. Les Etats d'Europe centrale et orientale ont rencontré de sérieuses difficultés dans leur marche vers l'économie de marché et leur recherche d'un équilibre politique et économique interne et de nouveaux débouchés économiques externes.

Accélération économique en 1992

Mais, selon les experts, l'accélération de l'activité économique devrait se confirmer en 1992, l'élément moteur de la relance provenant à la fois d'une détente des taux d'intérêt liée à un repli des pressions inflationnistes, et, selon l'OCDE, de certains facteurs à moyen terme, tels que la perspective d'un marché européen élargi et plus étroitement intégré.

Les marchés financiers

Marchés financiers très sensibles aux événements internationaux

En 1991, les marchés financiers ont continué à être très sensibles aux événements politiques et économiques internationaux. Les investisseurs,

notamment en Europe, ont continué à marquer une nette préférence pour les placements en valeurs à revenu fixe, ce qui explique entre autres la considérable augmentation du volume des émissions sur le marché euro-obligataire en 1991. Les emprunts de grande qualité et les échéances à court et moyen termes ont été particulièrement recherchés par les investisseurs.

Sur le marché des changes, après une appréciation sensible au premier semestre, le dollar américain a baissé dès le début de l'été, principalement vis-à-vis du yen mais également par rapport au mark allemand et aux autres monnaies européennes. Au sein du Système Monétaire Européen, les fluctuations des taux de change sont demeurées très limitées et on a assisté à une véritable convergence des taux d'intérêt à long terme. Le sommet de Maastricht de décembre 1991, où fut signé un accord d'union économique et monétaire entre les 12 pays de la Communauté européenne qui prévoit à terme une monnaie unique, l'Ecu, constitue à cet égard un succès remarquable.

Les Bourses dans le monde

Très ébranlés en 1990 par l'invasion du Koweït, les marchés boursiers se sont ressaisis dès les premiers mois de l'année 1991 sur la plupart des grandes

places financières. Stimulés par la fin des hostilités dans le Golfe, ils ont rapidement affiché de bonnes performances au premier trimestre. Par la suite, les indices ont accusé de nombreux soubresauts, fluctuant au gré des événements politiques et des résultats économiques, et se sont avérés très sensibles à l'évolution divergente des taux d'intérêt. Alors qu'aux États-Unis les taux d'intérêt baissaient et les indices boursiers se redressaient, on a relevé des mouvements en sens contraire en Europe occidentale, notamment sous l'effet de la politique monétaire particulièrement restrictive de la République Fédérale Allemande.

À l'exception de la Bourse de Tokyo, toutes les grandes bourses mondiales ont néanmoins clôturé l'exercice sur un bilan positif. Le repli de la Bourse de Tokyo se chiffre à 3,63 % par rapport à 1990.

La Bourse de Luxembourg

La Bourse de Luxembourg a elle aussi subi l'influence des événements politiques et économiques qui se sont succédé tout au long de l'exercice 1991.

Les commentaires détaillés sur l'évolution du marché en Bourse de Luxembourg durant l'exercice 1991 sont retracés dans une brochure intitulée « L'évolution du Marché - 1991 ».

Administration de la Bourse

Plusieurs projets importants confortent la Bourse de Luxembourg

Durant l'exercice 1991 plusieurs projets importants se sont concrétisés qui confortent la Bourse de Luxembourg dans les rôles qu'elle entend jouer : sur le plan luxembourgeois comme un élé-

ment moteur de l'économie nationale, ainsi qu'à l'échelle européenne dans la perspective du grand marché intérieur et dans le cadre de la globalisation toujours plus prononcée des marchés financiers.

Loi relative aux bourses

Le 1er janvier 1991 est entrée en vigueur la loi du 21 septembre 1990 relative à la surveillance de certaines activités professionnelles du secteur financier et relative aux bourses.

Nouveau système de négociation assisté par ordinateur

Au printemps 1991 a été réalisée la première application du nouveau système de négociation assisté par ordinateur, phase initiale et importante d'un plan d'informatisation et d'automatisation du fonctionnement de la Bourse. Ce nouveau concept de marché doit permettre le développement du volume des transactions tout en maintenant le principe d'un marché centralisé, mais en le rationalisant aux maximum. Toute l'activité du marché boursier s'en trouve modifiée, notamment par une meilleure interconnexion entre la salle de bourse et les personnes agréées en Bourse, ces dernières pouvant intervenir à partir de leur propre salle de négociation. De plus, le nouveau système est destiné à évoluer vers un marché de cotation continue conduisant à terme à un marché délocalisé par rapport à l'actuelle salle de bourse.

Nouvelle tarification

Parallèlement à cette nouvelle approche, le Conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg a arrêté

une nouvelle tarification simplifiée visant à inciter les personnes agréées à devenir davantage actives sur le marché boursier. C'est ainsi que la quote-part perçue par la Bourse sur les courtages appliqués par les personnes agréées a été abolie et remplacée par un système de redevances fixes, dégressives suivant le nombre de transactions effectuées en Bourse.

Ces divers développements ont nécessité une révision de la réglementation boursière et une modification du Règlement d'Ordre Intérieur de la Bourse de Luxembourg, consacrée par deux règlements ministériels en date des 1^{er} août et 17 décembre 1991.

Loi sur les opérations d'initiés

Sur le plan législatif, il s'agit de mentionner également la loi du 3 mai 1991 sur les opérations d'initiés qui transpose dans la législation luxembourgeoise la directive du Conseil des Communautés Européennes du 13 novembre 1989 concernant la coordination des réglementations relatives aux opérations d'initiés.

Sur le plan administratif, il convient de rappeler que la Bourse de Luxembourg abrite la Chambre de Compensation nationale des établissements de crédit actifs sur la place. Son rôle est d'assurer la compensation journalière des créances et des engagements que chaque établissement de crédit, affilié à la Chambre de Compensation, détient à l'égard de chacun des autres.

(Source : Extrait du rapport annuel 1991 de la Société de la Bourse de Luxembourg.)

TRANSPORTS

L'activité du Port de Mertert en 1991

Malgré des conditions d'hydraulicité défavorables sur le Rhin au cours du 4^e trimestre, suite aux basses eaux, l'activité du port de Mertert s'est légèrement améliorée en 1991 (+ 1,6 %) : les transbordements fluviaux ont atteint 1.709.374 t contre 1.682.388 t en 1990. Le trafic total du complexe portuaire au 31.12.1991, dépendance de Bech-Kleinmacher incluse, s'élève à 1.911.740 t contre 1.883.900 t en 1990, soit une augmentation de 27.840 t ou 1,5 %.

Le trafic terrestre, non compris dans le trafic total, a porté en 1991 sur 249.342 t contre 103.237 t en 1990. Cette forte augmentation est due en premier lieu aux arrivages massifs de matières premières (167.411 t), destinées à la fabrication de grave-laitier pour la construction du dernier tronçon de l'autoroute Luxembourg-Trèves. Ce trafic devait néanmoins s'arrêter en septembre 1991. L'accroissement des expéditions de laminés par route via le port de Mertert (66.386 t) a

contribué lui-aussi à l'évolution favorable du trafic portuaire non lié à la voie d'eau.

Les résultats financiers de la Société du Port Fluvial de Mertert peuvent eux aussi être considérés comme satisfaisants : le bénéfice net après impôts de 13.931.000,- francs accuse une légère augmentation par rapport à 1990 (13.869.000,- francs). Une fois de plus, les produits financiers sont à la base de cette évolution favorable, bien que les

péages portuaires (revenus locatifs et redevances-tonnage confondus), se chiffrent à 9.988.000,- francs et enregistrent ainsi une augmentation de 9,4 %.

Analyse du trafic portuaire

Le courant export a chuté de 7,9 % pour n'atteindre que 872.000 t, sous l'effet d'une diminution de tous ses composants, exception faite des produits agricoles, en hausse de 40,8 % pour s'élever à 28.300 t. Les trafics sidérurgiques ont notamment été amputés de 10,2 % d'un exercice à l'autre (512.000 t contre 570.300 t en 1990), du fait essentiellement d'un repli de 17,3 % des laminés et demi-produits (216.900 t contre 262.300 t). Les laitiers de haut fourneau se sont maintenus à peu de chose près à leur niveau de 1990 (277.300 t contre 283.700 t), tandis que le clinker de ciment a clôturé à 325.500 t contre 341.700 t (4 4,7 %).

Le courant import, à l'inverse, a enregistré une forte croissance : + 13,9 % pour un total de 837.200 t. Il a bénéficié d'une poussée de 17 % du trafic charbonnier (qui a rassemblé 391.700 t), d'un accroissement de 39,2 % des réceptions de produits pétroliers (221.100 t) et d'un gain de 12,7 % sur les matériaux de construction (131.700 t). Les arrivages de produits sidérurgiques, matières premières et produits finis et demi-produits confondus, ont par contre chuté de 25,5 % et n'ont plus atteint que 56.900 t. Enfin, les produits agricoles, avec un tonnage de 21.100 t, ont accusé une baisse de 21,1 %.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, importations et exportations confondues, a atteint 568.900 t, et a contribué de ce fait en 1991 à raison de 33,28 % au tonnage portuaire global, contre 38,43 % en 1990, suivi du charbon (22,91 %), du clinker de ciment (19,04 %) et des produits pétroliers (12,94 %).

Le trafic de la dépendance de Bech-Kleinmacher n'a pratiquement pas varié d'une année à l'autre : en 1991, 202.400 t y ont été manutentionnées, contre 201.500 t en 1990.

Investissement et Emploi

Quelques faits saillants méritent d'être relevés en relation avec les investissements :

D'abord, la mise en service, par MANUPORT S.A., d'une nouvelle grue d'une force de levage de 20 t pour un montant total de 45 millions de francs. Cet équipement est opérationnel depuis fin novembre 1991.

Ensuite, la décision de TANKLUX S.A. de porter la capacité de stockage du port pétrolier des 48.000 m³ actuels à 63.000 m³ par la construction d'un réservoir supplémentaire de 15.000 m³. A l'heure actuelle, le dossier est à l'étude auprès des autorités compétentes.

De son côté, PORTLUX S.A. a fait acquisition d'une nouvelle pelle mécanique pour un montant de 5,1 millions de francs.

Parmi les investissements de quelque envergure consentis par la SOCIÉTÉ DU PORT FLUVIAL, il y a lieu de relever la mise en place, pour des raisons de sécurité, d'une clôture de fils barbelés, l'éclairage des voies ferrées longeant les quais, la révision des installations électriques, une étude géologique des sols, ainsi que la participation à une étude en relation avec l'affectation du site des Anciennes Céramiques de Wasserbillig. Le total de ces investissements, faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port, s'élève à 1.956.000,- francs.

Relevons également qu'en 1991, la Société du Port a entamé un projet en rapport avec une extension éventuelle des aires de stockage moyennant mise en valeur de la langue de terre située entre l'aire de virage du port et le cours de la Moselle, terrain non exploitable jusqu'à présent, d'une superficie d'environ 1 ha. A l'heure actuelle, les responsables de la société sont en pourparlers avec l'autorité compétente allemande, en vue d'établir une étude de faisabilité en rapport avec ce projet.

Enfin, il y a lieu de relever, dans la zone industrielle régionale portuaire, le démarrage des travaux de construction d'une nouvelle unité de production pour éléments préfabriqués par l'entreprise FEIDT s.à.r.l. A l'heure qu'il est, l'investissement est évalué au total à 250 millions de francs. Cette unité représente la création de 50 emplois nouveaux et devrait être opérationnelle au cours du premier trimestre 1992.

En ce qui concerne l'emploi, l'on notera une augmentation sensible par rapport à 1990 : au 31 décembre 1991, l'ensemble de l'effectif des entreprises implantées au port se chiffrait à 81 personnes, soit 18 employés et 63 ouvriers, contre 73 en 1990.

Trafic sur la Moselle - Transports d'approche

A l'écluse de Coblenz, le trafic amont et aval est resté pratiquement stable avec un tonnage de 15.194.000 t contre 15.172.000 t en 1990 (+ 0,15 %). Le trafic sarrois, relevé à Coblenz depuis 1990 et compris dans

le trafic total susmentionné, a enregistré une légère régression de 0,35 % pour s'élever à 3.673.000 t, contre 3.686.000 t en 1990.

A l'écluse de Grevenmacher, l'augmentation du trafic a atteint 0,9 %. Le total des éclusages s'est élevé à 8.916.000 t en 1991, contre 8.837.000 t en 1990.

En 1991, les transports d'approche du port ont été assurés à raison de 68 % par le rail, contre 32 % par la route (73,2 % resp. 26,8 % en 1990).

Perspectives pour 1992

Bien qu'avec un taux de croissance du PIB estimé par les experts en la matière à 4,1 % en 1992, il semble que l'actuel seuil de la prospérité économique luxembourgeoise sera difficile à dépasser.

Dans un contexte général, il faut noter que les activités portuaires dépendent à l'heure actuelle dans leur ensemble pour plus d'un tiers de l'activité sidérurgique. Aussi, la sidérurgie est toujours le principal client du Port de Mertert. C'est pourquoi les activités portuaires restent, comme par le passé, tributaires de ce secteur.

Les produits pétroliers poursuivront sans doute leur montée en flèche, amorcée depuis maintenant plus d'un an. Les autres produits piliers devraient atteindre un niveau de croissance identique à celui de l'an passé.

A dater du premier trimestre 1992, la nouvelle unité de production de pré-dalles de la Société des Bétons Feidt sera pleinement opérationnelle et contribuera à l'expansion des activités sur le quai nord.

Comme par le passé, hormis une éventuelle déficience de l'hydraulicité sur le Rhin ou autres intempéries difficilement prévisibles, le port semblerait bien reparti dès le début d'année pour un nouvel exercice favorable.

En effet, à fin mars, le trafic portuaire à Mertert a atteint 510.777 t, contre 427.816 t au 31 mars 1991, soit une progression de 82.961 t ou 19,4 %. En y incorporant les transbordements à la dépendance de Bech-Kleinmacher, le trafic total du complexe portuaire se trouve porté à fin mars à 568.262 t, contre 479.571 t au 31 mars 1991, soit une augmentation de 88.691 t ou 18,5 %.

En ce qui concerne l'évolution portuaire à l'horizon 1993, il y a lieu de relever d'ores et déjà des importations massives de ferrailles par voie fluviale, suite à la mise en service d'un four électrique à Arbed-Schiffange à dater du 1er octobre 1993. Ces transbordements via Mertert devront atteindre 350 à 400.000 t/an et nécessiteront un stock permanent au port de 70.000 t, regroupant 7 qualités différentes.

Données statistiques générales : année 1991

Unité Tonne

	1991	1990	diff. %
Trafic total général (dépendance Bech-Kleinmacher incluse)	1.911.740	1.883.900	+ 1,5 %
Trafic total Port de Mertert	1.709.374	1.682.388	+ 1,6 %
exportations	872.209	947.379	- 7,9 %
importations	837.165	735.009	+ 13,9 %
Exportations	1991	1990	diff. %
produits sidérurgiques	511.985	570.289	- 10,2 %
<i>dont : laminés finis et demi-produits</i>	216.868	262.325	- 17,3 %
<i>laitier de haut fourneau</i>	277.276	283.661	- 2,3 %
<i>divers</i>	17.841	24.303	- 26,6 %
clinker	325.491	341.692	- 4,7 %
produits agricoles	28.269	20.071	+ 40,8 %
<i>divers</i>	6.464	15.327	- 57,8 %
Importations	1991	1990	diff. %
produits sidérurgiques	56.884	76.311	- 25,5 %
<i>dont : matières premières</i>	53.964	58.171	- 7,2 %
<i>produits finis et demi-produits</i>	2.920	18.140	- 83,9 %
charbon	391.697	334.740	+ 17,0 %
produits pétroliers	221.122	158.899	+ 39,2 %
matériaux de construction	131.659	116.790	+ 12,7 %
produits agricoles	21.090	26.742	- 21,1 %
<i>divers</i>	14.713	21.527	- 31,7 %
	1991	1990	diff. %
Nombre de bateaux	1.583	1.536	+ 3,1 %
<i>dont : chargés</i>	811	863	- 6,0 %
<i>déchargés</i>	772 *	673	+ 14,7 %
Trafic dépendance Bech-Kleinmacher			
exportations et importations	202.366	201.512	+ 0,4 %
nombre de bateaux	253	251	+ 0,8 %
Trafic terrestre Port (non compris dans le trafic total)	249.342	103.237	+ 141,5 %
* dont 131 ont repris un chargement			

(Source : Extrait du rapport annuel 1991 de la Société du port fluvial de Mertert.)

Statistiques de base sur le Grand-Duché de Luxembourg

TERRITOIRE

Superficie totale en km ²	2 586
Superficie cultivée 1990 en ha	126 298
<i>dont</i> : Céréales en ha	32 980
Prairies et pâturages en ha	68 827
Vignes en ha	1 381
Superficie forestière 1986/87 en ha	88 620

POPULATION – MAISONS – MENAGES

Population au 1.3.1991 (Recensement général) :	
Grand-Duché	385 317
Ville de Luxembourg	75 622
Population au 1.1.1991	384 400
Densité 1990	149
Nationalité : Luxembourgeois (1.1.1991)	275 300
Étrangers (1.1.1991)	109 100
Natalité (naissances pour 1 000 habitants) 1990	12,9
Mortalité (décès pour 1 000 habitants) 1990	9,9
Nuptialité (mariages pour 1 000 habitants) 1990	6,1
Taux d'accroissement naturel par 1 000 habitants (1989)	3,0
Emploi total intérieur en 1990	189 100
Agriculture	6 200
Industrie	57 800
Services	125 100
Ménages privés au 31.3.1981	128 300

PRODUCTION – ENTREPRISES – CHIFFRE D'AFFAIRES

Produit intérieur brut 1990 (en milliards de Flux)	291,5
Produit intérieur brut par habitant 1990 (en Flux)	763 402
Formation brute de capital fixe 1990 (en milliards de Flux)	73,6
En pourcentage du P.I.B.	25,3
Par habitant (en Flux)	192 785
Origine par branche d'activité du P.I.B. aux prix du marché en % (1990)	
Agriculture	2,2
Energie et eau	2,0
Industries extractives et manufacturières	26,2
Bâtiment et génie civil	7,1
Services marchands	49,3
Services non marchands	14,4
Indice de l'activité industrielle 1990 (Production par jour ouvrable), 1985 = 100	118,0
Production de viande 1990 (t)	24 155
Production de lait 1990 (t)	281 700
Production de vin 1990 (hl)	151 120
Production de fonte 1990 (t)	2 645 200
Production d'acier 1990 (t)	3 560 290
Production d'acier par tête d'habitant 1990 (t)	9,3
Production de laminés 1990 (t)	3 950 035
Production brute d'énergie électrique 1990 (1 000 kWh)	1 378 237
Nombre d'entreprises* (1990)	18 089
Agriculture (exploitations de 2 ha et plus) (Nace 01)	3 280
Electricité, gaz et eau (Nace 1)	38
Industries manufacturières (Nace 2-4)	896
Bâtiment et génie civil (Nace 5)	1 062
Commerce et réparations (Nace 61-65, 67)	5 250
Hôtels, restaurants et cafés (Nace 66)*	2 200
Transports (Nace 7)*	630
Institutions de crédit et assurances (Nace 81 + 82)*	350
Autres services marchands (sans médecins et médecins-dentistes) (Nace 83-98)	3 250
Cabinets de médecins, cabinets dentaires, sages femmes, infirmiers et infirmières indépendants, etc	1 088
Vétérinaires	45
Chiffre d'affaires en 1990 (Unité : Million de francs)*	
Industries extractives et manufacturières (Nace 1-4)	244 207
Bâtiment et génie civil (Nace 5)	42 990
Commerce de gros (Nace 61)	172 995
Récupération (Nace 62)	918
Intermédiaires du commerce (Nace 63)	18 749
Commerce de détail (Nace 64 + 65)	113 736

* Chiffres provisoires

TRANSPORTS

Chemins de fer 1990 :	
Réseau (km)	
Trafic-voyageurs (1.000 voyageurs-km)	271
Trafic-marchandises (1.000 t-km)	260.993
	709.248
Routes 1.1.1991 : Réseau (km)	
Transports routiers de marchandises 1986 :	5.091
Trafic national (en millions de t-km)	
Trafic international extérieur (en millions de t-km)	239
	611
Aéroport de Luxembourg : Passagers 1990 :	
Arrivée	
Départ	484.278
Transit	489.000
	64.090
Bâteaux éclusés à Grevenmacher (1.000 tonnes)	
- en amont	
- en aval	5.004
Tonnage transbordé dans le port de Mertert (1.000 tonnes)	3.833
	1.682

FINANCES PUBLIQUES – MONNAIE ET CRÉDIT

Recettes de l'État 1992 – projet de budget (en millions de Flux)	116.375,8
Dépenses de l'État 1992 – projet de budget (en millions de Flux)	114.914,0
Recettes fiscales pour l'exercice 1990 (en millions de Flux)	98.161,3
<i>dont</i> : sur les traitements et salaires (en millions de Flux)	24.045,5
sur le revenu des collectivités (en millions de Flux)	15.124,3
sur la TVA (en millions de Flux)	20.337,6
Dette de l'État au 31.12.1990 (en millions de Flux)	10.811,7
Livrets d'épargne 1990 (en milliards de Flux)	106
Nombre d'unités monétaires (Flux) par dollar des États-Unis 1990	33,41
Nombre de banques en activité (situation en septembre 1991)	185

PRIX – SALAIRES – NIVEAU DE VIE

Indice pondéré des prix à la consommation, moyenne 1990 (Base 100 en 1990)	101,99
idem rattaché à la base 1948	491,62
Gain horaire moyen brut dans l'industrie – octobre 1989 : ouvrier (en Flux)	351
Nombre de voitures particulières et commerciales au 1.1.1991	191.588
Nombre d'habitants par voiture particulière et commerciale	2,0
Nombre de téléphones en 1990 (raccordements)	183.700
Nombre d'habitants par téléphone	2,1

SANTÉ

Nombre de médecins au Luxembourg 1990	766
Nombre d'habitants par médecin	498
Journées d'hospitalisation 1990	775.556
Nombre de lits d'hôpitaux 1990	4.483
Causes de décès en 1990 :	
Toutes causes	3.833
<i>dont</i> : Maladies de l'appareil circulatoire	1.779
Tumeurs	973
Traumatismes et empoisonnements	238
Maladies de l'appareil digestif	190
Maladies de l'appareil respiratoire	235

ENSEIGNEMENT

Nombre d'élèves	
Enseignement préscolaire (1989/90)	8.037
Enseignement primaire et complémentaire (1989/90)	25.275
Enseignement secondaire technique (1988/89)	13.849
Enseignement secondaire (1988/89)	7.733
Institut supérieur de technologie (1990/91)	254
Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques (1990/91)	214
Cours universitaires (2 semestres) (1990/91)	630 *
Étudiants luxembourgeois aux universités étrangères (1990/91)	4.407

ELECTIONS

Composition de la Chambre des Députés (sièges – élections du 18 juin 1989) :	
Parti chrétien-social	22
Parti ouvrier-socialiste	18
Parti démocratique	11
Parti communiste	1
Liste verte initiative écologique	2
Comité d'action 5/6	4
Parti vert alternatif	2

* Chiffres provisoires

(Source : Extrait de l'Annuaire statistique 1991, publié par le Service central de la Statistique, STATEC)

Conjoncture de l'Economie Luxembourgeoise en 1991 et perspectives

La situation conjoncturelle en 1991 et perspectives :

- * Croissance du PIB en volume de 3.7 % en version nationale et de 3,1 % en version SEC, appréciable dans un contexte conjoncturel international relativement déprimé
- * Mauvaise conjoncture pour la sidérurgie pour la 2e année consécutive : -3.4 % de valeur ajoutée en volume et faible niveau des prix
- * Services marchands toujours en forte progression : + 5.6 % de valeur ajoutée en volume
- * Emploi exceptionnellement dynamique : + 4.3 %
- * Inflation : bonne performance (+ 3.1 %), en 2e place au sein de la Communauté européenne
- * Evolution en 1992 : croissance en ligne avec l'année précédente

Evolution au cours des années 80

La période de 1980 à 1990 se caractérise par une phase initiale de faible progression, voire de régression, du PIB en volume, suivie d'une période de haute conjoncture jusqu'en 1989, année de croissance exceptionnelle (+ 7.5 % en volume, en version nationale). En 1990, le climat économique s'est de nouveau refroidi, mais la croissance a toujours été appréciable.

Les prix à la consommation ont été marqués par de fortes fluctuations au cours de la période en question. À une phase fortement inflationniste (1980 à 1984) a succédé une période d'inflation très modérée, voire négative (1986-87). Depuis lors la hausse des prix s'est de nouveau accélérée, et oscille autour de 3.5 %.

L'emploi intérieur a été en profonde mutation au cours de la dernière décennie. Jusqu'en 1983, son niveau n'a évolué que très peu. Depuis lors, il a été marqué d'une tendance ascendante continuellement en accélération. Entre 1985 et 1990, l'emploi total intérieur est passé de 160 900 à 189 100 personnes, soit une progression de 17.5 % en cinq ans. Son taux de progression, de 1.4 % en 1985, est passé par la suite progressivement à 2.8 % en 1987, à 3.7 % en 1989 et à 4.3 % en 1990.

On constate que la dernière décennie se caractérise par deux phases de gains de productivité, à savoir les périodes 1982-1986 et 1988-1989, et par deux phases de stagnation, voire de recul de la productivité moyenne de l'économie. La première de ces phases de stagnation se situe au début de la décennie, donc en période de récession, tandis que la deuxième est celle des années 1990/91. Cette dernière période se caractérise à la fois par un ralentissement de la croissance et un extrême dynamisme de l'emploi. Il y a sans doute, pour partie au moins, des explications purement statistiques à ce recul de productivité. Mais on peut se demander néanmoins s'il n'y a pas aussi là les premiers symptômes d'une maturation du tissu économique luxembourgeois et de perte de compétitivité. Face à l'ouverture des marchés en perspective dans le cadre du grand marché intérieur, une détérioration de la compétitivité externe comporterait évidemment des risques non négligeables.

Evolution de la production en 1991 et perspectives

Pour l'économie luxembourgeoise, l'année 1991 s'est soldée de manière assez satisfaisante, compte tenu du contexte conjoncturel international relativement déprimé. Elle s'est caractérisée par une poursuite de la dépression sidérurgique et une croissance appréciable dans la plupart des autres secteurs.

Le secteur agricole a connu une année particulièrement difficile, souffrant de conditions climatiques désastreuses et de prix de vente en chute. De la sorte, la valeur ajoutée du secteur a reculé par rapport à 1990, de 10 % en volume et de 15.2 % en valeur. En 1992, la production devrait de nouveau s'établir à un niveau « normal », ce qui se traduit par une croissance anticipée de 11 % de la valeur ajoutée en volume.

La sidérurgie a continué de souffrir de la morosité persistante du marché international de l'acier. Ceci s'est traduit par une régression de la valeur ajoutée en volume de 3.4 % (produc-

tion et première transformation de métaux) par rapport à 1990 et par une nette détérioration de la situation de rentabilité. En raison d'un important recul des prix de vente, se chiffant, selon l'enquête sur les prix industriels du STATEC, à 6.2 %, la valeur ajoutée à prix courants a reculé pendant la même période de 9.1 %. Les industries autres que la sidérurgie ont continué de croître, à un rythme en recul cependant par rapport à celui de l'année précédente (+ 2.4 % en 1991, contre 3.7 % en 1990).

L'activité du secteur de la construction a connu une évolution positive en 1991 (+ 3.0 %), mais néanmoins en recul par rapport à la croissance élevée de 1990 (+ 6.6 %).

Comme au cours des années précédentes, le secteur des services marchands a progressé à un rythme particulièrement élevé en 1991 (croissance de 5,8 % de valeur ajoutée en termes réels). Cette forte croissance est due essentiellement à l'évolution de l'activité des branches du commerce, de l'Horeca et des communications (grâce aux premières retombées notables dans le secteur des transmissions par satellite). Dans les services marchands, les branches autres que les banques et assurances et qui en représentent 73 % de la valeur ajoutée de la branche totale, ont connu une croissance qui est passée d'un taux de 2.7 % en 1990 à 5.5 % en 1991. Le secteur bancaire n'a certes plus atteint les taux de croissance observés pendant la période de 1986 à 1990, mais est resté très dynamique néanmoins en 1991 avec un taux de progression de la valeur ajoutée en termes réels de 6 %.

Ainsi, le développement dans le tertiaire a largement compensé la faiblesse conjoncturelle observée dans l'industrie, et l'économie a pu dans son ensemble progresser de 3.7 % en 1991, taux appréciable dans la comparaison internationale, la croissance n'ayant pas dépassé en moyenne les 1.2 % en 1991 dans les pays de la Communauté européenne. A part le Luxembourg, seule l'Allemagne a atteint une croissance de plus de 3 % en volume.

Les perspectives pour l'année 1992 sont difficiles à évaluer pour l'économie luxembourgeoise, les marchés à l'exportation, surtout celui de l'acier, restant toujours incertains et conditionnant fortement l'évolution de l'activité industrielle. En l'absence de redressement de ce marché, on peut tabler sur une stagnation de la production sidérurgique, à un faible niveau, après 2 années consécutives de baisse de la production de plus de 4 %, accompagnée d'un fléchissement significatif des prix de vente. L'activité de la construction devrait évoluer au même rythme qu'en 1991, et celle du tertiaire se ralentirait quelque peu. Le secteur bancaire devrait connaître un développement légèrement en retrait par rapport à 1991.

Dans son ensemble, le PIB devrait, en 1992, progresser de 3.8 % en volume (version nationale) (+ 3.2 % en version SEC), soit approximativement au même rythme qu'en 1991. Comme l'année précédente, la demande intérieure sera particulièrement dynamique (investissements : + 5.0 % en volume ; consommation privée : + 4.0 %) et entretiendra donc la croissance économique. Quant à la demande extérieure, qui a été traditionnellement, et devrait être, le moteur de l'économie luxembourgeoise, elle bénéficierait de la reprise de la conjoncture internationale, si modeste soit-elle, et soutiendrait davantage la progression économique en 1992. La croissance des exportations de services devrait en effet se stabiliser à un niveau élevé (de l'ordre de 7 % en volume), et les exportations de biens devraient connaître un taux de progression légèrement plus élevé qu'en 1991 (4.3 % en volume en 1992 contre 3.5 % en 1991).

Demande intérieure et extérieure

En 1991, la demande intérieure a été relativement dynamique. La croissance de la consommation privée s'est accélérée et a atteint un taux de 4.3 % en volume. Les effets bénéfiques de la réforme fiscale au 1. 1. 1991, une progression dynamique des rémunérations moyennes, ainsi qu'un accroissement substantiel de l'emploi total (+4.3 %) et, dans une moindre mesure, de la population active, explique cette accélération par rapport à 1990 et 1989, où le taux d'accroissement des dépenses privées n'avait été que de 3.4 %.

La consommation publique a progressé de 3.2 % en volume, soit un taux proche de celui observé au cours des 5 dernières années.

Les investissements sont restés très dynamiques, avec un taux de crois-

Taux de croissance de la valeur ajoutée brute au prix du marché par branche d'activité (aux prix de 1985)

Source : STATEC

Unité : Variation en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1992 ²
Agriculture	-1.3	-0.1	-5.1	1.5	2.1	0.5	-10.0	11.0
Energie et eau	6.0	5.2	4.4	7.1	1.8	3.4	4.1	3.5
Industries	5.5	1.8	-1.3	9.4	7.3	0.5	0.4	1.3
dont : Minerais et métaux	7.9	-2.7	-6.5	12.8	0.9	-4.0	-3.4	0.0
Autres	1.9	5.4	3.1	6.9	12.1	3.7	2.4	2.2
Bâtiment et génie civil	-4.6	8.7	7.9	12.3	6.9	6.6	3.0	3.0
Services marchands	3.7	7.4	7.4	6.2	9.7	5.7	5.8	4.9
dont : Banques et assurances	5.1	11.2	9.5	7.3	15.7	9.4	6.0	5.5
Autres	2.9	4.8	5.9	5.5	5.4	2.7	5.5	4.4
Services non-marchands	-0.0	3.0	0.7	2.5	2.2	3.7	3.0	3.0
PIB aux prix du marché								
- version SEC	2.9	4.8	2.7	5.6	6.3	2.3	3.1	3.2
- version nationale	3.2	5.0	4.0	6.3	7.5	3.9	3.7	3.8

¹ Chiffres provisoires

² Prévisions

Taux de croissance des emplois et ressources (aux prix de 1985)

Source : STATEC

Unité : Variation en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 ¹	1992 ²
Version Nationale								
1. Consommation des ménages	2.7	3.0	4.8	4.6	3.4	3.4	4.3	4.0
2. Consommation collective	2.0	3.1	2.7	3.8	1.9	3.2	3.2	3.0
3. Form. brute de capital fixe	-9.5	31.5	14.8	12.3	-6.5	9.4	6.5	5.0
4. Variation de stocks et ajustements statistiques (en % du PIB NAT. (10))	2.1	1.7	-0.3	-0.4	3.4	2.4	2.6	2.5
5. Emplois finals (1à4)	0.1	7.7	4.2	6.2	5.8	3.4	4.6	4.0
6. Exportations	8.5	3.9	6.7	7.9	7.8	3.7	5.5	5.0
a) Biens (fob)	11.7	1.5	6.3	9.9	6.3	1.8	3.9	4.3
b) Services	3.9	9.5	8.4	5.5	10.1	6.0	7.6	6.9
dont : Services bancaires imputés exportés	4.2	6.1	9.7	9.2	12.3	9.7	5.8	5.5
c) Consommation des ménages non-résidents	3.0	-5.8	-3.1	3.3	13.7	12.2	10.0	-5.0
7. Emplois finals (5+6)	4.9	5.5	5.6	7.2	7.0	3.6	5.1	4.5
8. Importations	7.0	6.0	7.5	8.2	6.4	3.1	6.7	5.4
a) Biens (caf)	7.3	6.0	7.1	7.1	7.4	3.1	6.2	5.5
b) Services	4.7	7.2	12.2	18.5	-1.9	3.4	12.0	5.1
c) Consommat. des ménages résidents à l'étranger	3.6	2.2	5.0	5.2	4.1	4.2	4.6	4.3
9. Solde des exportations et des importations (6-8) (en % du PIB NAT. (10))	23.3	21.3	21.3	21.3	22.6	23.0	22.1	22.0
10. PIB aux prix du marché (version nationale) (5+9)	3.2	5.0	4.0	6.3	7.5	3.9	3.7	3.8
Version SEC								
6'. Exportations	9.5	3.4	6.0	7.6	6.8	2.2	5.4	4.8
b') Services	3.5	13.3	7.1	1.6	7.4	1.4	10.0	8.7
7'. Emplois finals (5+6')	4.9	5.4	5.1	6.9	6.3	2.8	5.0	4.4
9'. Solde des exportations et des importations (6'-8) (en % du PIB SEC (10'))	5.3	2.6	1.2	0.6	1.1	0.0	-1.7	-2.5
10''. PIB au prix du marché (version SEC) (5+9')	2.9	4.8	2.7	5.6	6.3	2.3	3.1	3.2

¹ Chiffres provisoires

² Prévisions

sance de 6.5 % en volume. Cette évolution est liée à une forte progression dans la construction de logements et de bâtiments non résidentiels, de même que de l'investissement des administrations publiques. L'investissement industriel, par contre, a été légèrement en recul en 1991. À noter que l'investissement est un agrégat soumis traditionnellement à des fluctuations cycliques de forte amplitude.

Au total, la demande finale intérieure a augmenté en 1991 de 4.6 % en volume, contre un taux de 3.4 % l'année précédente.

Les exportations se sont caractérisées par une faiblesse persistante du côté des produits sidérurgiques (- 8 % en volume en 1991, contre - 16 % en 1990). Au total, les exportations de biens se sont cependant quelque peu rétablies par rapport à l'année précédente (+3.5 % en volume, après un taux de 1.8 % en 1990), tandis que les exportations de services ont progressé à un rythme très dynamique (+7.6 % en volume, version nationale). À noter cependant qu'en raison d'une nette détérioration des prix à l'exportation, les exportations de biens en valeur n'ont progressé que de 1.9 % en 1991 (contre - 0.9 % en 1990). Les importations ont connu une évolution assez forte (+6.7 % en volume), de sorte que le solde des exportations et des importations s'est légèrement détérioré.

En 1992, la consommation privée et les investissements devraient rester très dynamiques, même si les taux de progression de 1991 ne seront probablement plus atteints. Du côté de la demande extérieure, les exportations de biens devraient bénéficier d'une légère reprise de la conjoncture internationale. En raison d'un certain ralentissement de la demande intérieure, les importations devraient légèrement rester en retrait par rapport à 1991, mais en l'absence d'une reprise significative des exportations de produits sidérurgiques, le solde de la balance des biens ne devrait guère s'améliorer.

Emploi

Au niveau de l'emploi, on s'attend à une phase de consolidation, après plusieurs années de progression exceptionnelle. Après une croissance de 3.7 % en 1989, l'emploi total s'est accru de 4.3 % tant en 1990 qu'en 1991. L'effectif total en activité devrait pour la première fois frôler le seuil des 200 000 personnes en 1992.

Prix à la consommation

Après une bonne tenue des prix au 1er trimestre de 1991, due à une stagnation des prix des produits pétroliers,

l'inflation s'est accélérée à partir du mois de mai. Par la suite, on a observé une forte baisse de l'inflation en variation intra-annuelle, au 2e semestre de l'année, due à la hausse des prix de produits pétroliers, pendant la période correspondante de l'année 1990 (début de la guerre du Golfe persique).

En moyenne annuelle l'inflation s'est chiffrée à 3.1 %, soit le meilleur taux observé depuis 1988.

Le Luxembourg s'est situé ainsi parmi les pays aux taux d'inflation les plus bas au sein de la Communauté européenne. Les perspectives sont encourageantes également pour 1992, puisque les prix sont restés relativement stables au début de l'année, en dépit de la mise en vigueur de taux de TVA et d'accises plus élevés.

Relations économiques extérieures

Balance des paiements courants

Evolution de la balance des paiements courants en 1991 : excédent toujours appréciable, mais recul sensible par rapport aux résultats des années précédentes.

- * Nette dégradation de la balance commerciale
- * Nouvelle détérioration de la balance des revenus du travail
- * Léger recul du déficit des transferts courants
- * Appréciation sensible de l'excédent de la balance des revenus du capital
- * Évolution favorable des exportations de services non facteurs

Selon les derniers chiffres publiés par le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) les exportations mondiales de biens ont progressé de 1.5 % et les exportations mondiales de services de 5 % en 1991 par rapport à l'année précédente. Globalement cette évolution divergente des biens et des services se traduit également au niveau des échanges extérieurs du Luxembourg.

La balance commerciale s'est soldée par un déficit record de plus de 60 milliards de francs en 1991. Sous l'effet conjugué de la nouvelle chute de la production sidérurgique et de la faiblesse des ventes de produits plastiques et pneumatiques, les exportations de biens n'ont augmenté que de 1.9 % en valeur par rapport à l'année précédente. Par contre, les importations ont continué à progresser sensiblement (plus de 9 % en valeur), notamment sous l'effet de la poussée des importa-

Balance des paiements courants du Luxembourg

Source : STATEC

Unité : Variation en %

	1980	1985	1987	1988	1989	1990 ¹	1991 ²
Balance commerciale							
Exportations	88.6	168.7	164.0	187.0	213.6	211.5	215.6
Importations	105.6	186.7	195.6	215.8	245.1	253.8	278.2
Solde	-17.0	-18.0	-31.6	-28.8	-31.5	-42.3	-62.6
Balance des services							
Recettes	376.6	622.4	583.4	652.4	936.5	1 113.7	1 180.3
Services non facteurs	29.1	54.2	59.9	62.4	71.2	75.0	85.5
Revenus du capital	339.7	555.2	507.8	572.8	846.9	1 019.0	1 073.8
Revenus du travail	7.8	13.0	15.7	17.2	18.4	19.7	21.0
Dépenses	339.4	555.0	514.9	570.6	836.3	1 004.2	1 064.3
Services non facteurs	12.9	25.4	30.1	34.4	34.4	36.1	43.5
Revenus du capital	318.0	516.0	467.1	515.8	776.5	936.9	982.9
Revenus du travail	8.5	13.6	17.7	20.4	25.4	31.2	37.9
Solde	37.2	67.4	68.5	81.8	100.2	109.5	116.0
Services non facteurs	16.2	28.8	29.8	28.0	36.8	38.9	42.0
Revenus du capital	21.7	39.2	40.7	57.0	70.4	82.1	90.9
Revenus du travail	-0.7	-0.6	-2.0	-3.2	-7.0	-11.5	-16.9
Balance des transferts courants							
Solde	-2.0	-4.5	-6.4	-7.2	-6.3	-5.7	-4.7
Balance courante							
Solde	18.2	44.9	30.5	45.8	62.4	61.5	48.7

¹ Chiffres provisoires

² Prévisions

tions de biens d'investissement (tant pour le secteur industriel que pour les activités des services en expansion) et de certains biens de consommation durables (notamment voitures particulières).

Par ailleurs, l'on a assisté à une nette dégradation des termes de l'échange (-6 %) : alors que les valeurs unitaires à l'importation ont augmenté de plus de 3 %, les valeurs unitaires à l'exportation ont fléchi (de près de 2 %), notamment sous l'effet de la nouvelle chute des prix sidérurgiques.

Pour la balance des services, des données précises font actuellement défaut. Toutefois les indicateurs partiels des principales activités laissent présager une nouvelle appréciation du solde excédentaire. Les résultats consolidés du secteur bancaire font montre d'un relèvement de la marge sur intérêts, ainsi que d'une évolution favorable des autres activités bancaires. Dans l'ensemble les revenus du facteur capital ont augmenté.

Par ailleurs, les principales autres activités de services, notamment les transports aériens, les services de télécommunications et de radio-télédiffusion ont enregistré des résultats encourageants au cours de l'année 1991. Aussi la balance des services non facteurs a-t-elle dégagé un solde excédentaire supérieur à celui de l'année précédente.

Par contre, la nouvelle augmentation du nombre des frontaliers (plus de 5 000 frontaliers en l'intervalle d'un an) a donné lieu à une dégradation (de l'ordre de 5 milliards de francs) du solde déficitaire des rémunérations des frontaliers.

Les importations totales de marchandises auraient continué à augmenter sensiblement (+9.7 %). Compte tenu de la hausse des valeurs unitaires à l'importation de plus de 3 %, la progression des importations en volume serait de l'ordre de 6 %.

En 1991 les deux principaux groupes de produits à l'importation ont été :

- machines et appareils
- matériel de transport.

Ensemble ils ont couvert près de 40 % des importations de marchandises du Luxembourg et chaque groupe a enregistré un taux de progression supérieur à 10 %. Cette progression est le signe à la fois des efforts d'investissement dans l'économie luxembourgeoise et de l'appréciation du pouvoir d'achat des ménages. Pour ce qui est des biens de consommation durables l'on note essentiellement une progression des importations de voitures particulières et, à un degré moindre, de certains articles électro-ménagers.

Toutefois l'accentuation la plus nette est constatée au niveau des biens d'équipement. Elle est à mettre en relation avec les efforts d'investissement (d'extension et/ou de modernisation) tant dans le secteur de l'industrie que dans le secteur des services - en particulier transports (aérien et ferroviaire), télécommunications et radio-télédiffusion.

Exportations par pays

Source : STATEC

Unité : milliard de francs

Spécification	Année	Cumul 1-9 mois		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total de l'année	Part relative en %
		Valeur	Variation en %						
Exportations totales	1990	155.9	41.9	54.6	53.2	48.1	54.8	210.7	100.0
	1991	162.6	4.3	54.4	57.7	50.5			
Europe 12	1990	125.3	-0.7	44.0	42.7	38.6	44.9	170.2	80.8
	1991	134.3	7.2	45.4	47.7	41.2			
dont :									
Belgique	1990	25.4	-5.2	8.8	9.0	7.6	8.9	34.3	16.3
	1991	28.1	10.6	9.3	9.2				
Allemagne ¹	1990	42.4	1.9	14.5	14.2	13.7	15.9	58.3	27.7
	1991	48.2	13.7	16.4	16.8	15.0			
France	1990	26.5	-0.4	9.5	8.9	8.1	9.5	36.0	17.1
	1991	28.2	6.4	9.2	10.7	8.3			
Pays-Bas	1990	9.2	-11.5	3.4	3.0	2.8	3.1	12.3	5.8
	1991	8.3	-9.8	2.9	2.7	2.7			
Royaume-Uni	1990	8.6	1.2	2.9	2.8	2.9	3.1	11.7	5.6
	1991	8.4	-2.3	2.9	3.1	2.4			
Amérique	1990	8.6	-14.0	3.1	2.9	2.6	2.6	11.2	5.3
	1991	7.1	-17.4	2.2	2.4	2.5			
Etats-Unis	1990	6.6	-13.2	2.4	2.2	2.0	1.9	8.5	4.0
	1991	5.0	-24.2	1.6	1.7	1.7			
Asie	1990	8.0	5.3	2.5	2.7	2.8	2.5	10.5	5.0
	1991	8.0	0.0	2.3	2.8	2.9			
Japon	1990	1.9	58.3	0.7	0.6	0.6	0.5	2.4	1.1
	1991	1.2	-36.8	0.4	0.3	0.5			
Corée du Sud	1990	0.7	133.3	0.1	0.3	0.3	0.3	1.0	0.5
	1991	1.8	157.1	0.2	0.6	1.0			
Hong Kong	1990	0.5	-66.7	0.2	0.1	0.1	0.2	0.7	0.3
	1991	0.9	80.0	0.5	0.3	0.0			

¹ A partir d'octobre 1990, la RFA inclut le territoire de l'ancienne RDA

Importations par produits

Source : STATEC

Unité : milliard de francs

Spécification	An- née	Cumul 1-9 mois		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total de l'an- née	Part rela- tive en %
		Valeur	Varia- tion en %						
Total	1990	187.9	4.2	63.2	63.9	60.8	65.9	253.8	100.0
	1991	207.7	10.5	68.8	71.4	67.5			
Produits alimentaires	1990	19.0	0.0	6.1	6.6	6.3	6.8	25.8	10.1
	1991	20.6	8.4	6.4	7.1	7.1			
Produits minéraux	1990	23.0	2.2	8.2	7.4	7.4	8.8	31.8	12.5
	1991	24.6	7.0	8.5	8.1	8.0			
Produits des in- dustries chimiques	1990	14.8	-4.5	5.0	4.9	4.9	5.2	20.0	7.9
	1991	16.3	10.1	5.4	5.4	5.5			
Matières plastiques, caoutchouc et ouvra- ges en ces matières	1990	9.6	-5.9	3.3	3.3	3.0	3.3	12.9	5.1
	1991	9.9	3.1	3.4	3.4	3.1			
Matières textiles et ouvrages en ces matières	1990	9.8	3.2	3.6	2.8	3.4	2.9	12.7	5.0
	1991	10.1	3.1	3.8	2.7	3.6			
Ouvrages en pierre, ciment, verre	1990	5.1	10.9	1.6	1.8	1.7	2.0	7.1	2.8
	1991	6.1	19.6	1.8	2.3	2.0			
Métaux communs	1990	29.7	-8.3	9.8	10.6	9.3	9.7	39.4	15.5
	1991	29.6	-0.3	9.8	10.5	9.3			
Machines et appa- reils, instruments de précision	1990	37.4	18.4	12.2	12.9	12.3	13.5	50.9	20.1
	1991	41.7	11.5	13.6	15.4	12.7			
Matériel de transport	1990	22.7	20.1	7.7	8.0	7.0	7.7	30.4	12.0
	1991	30.2	33.0	10.0	10.6	9.6			
Autres produits	1990	16.8	3.7	5.7	5.6	5.5	6.0	22.8	9.0
	1991	18.6	10.7	6.1	5.9	6.6			

(Source : Extrait de la « Note de conjoncture » N° 1, 92, publiée en mai par le Service Central de la Statistique et des Études économiques (STATEC))

ENERGIE

La politique énergétique du Grand-Duché de Luxembourg

Introduction/ Vue d'ensemble

Les objectifs prédominants de la politique énergétique à long terme du Luxembourg restent inchangés et orientés selon les mêmes principes fondamentaux, à savoir : renforcer les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de consommation, et continuer à diversifier

les approvisionnements et à renforcer les infrastructures d'approvisionnement et de distribution.

Les principaux faits intervenus en matière de politique énergétique depuis l'examen de 1989 sont les suivants :

- la reconduction, au cours du deuxième semestre de 1990, d'un contrat de fourniture d'énergie élec-

trique pour l'alimentation du réseau public ;

- la conclusion, au cours du deuxième semestre de 1990, d'un nouveau contrat de fourniture de gaz naturel en vue d'assurer l'approvisionnement du Luxembourg jusqu'en 2010 ;

- la finalisation d'un modèle énergétique global permettant de définir des concepts énergétiques au plan national et régional.

Production et approvisionnements énergétiques

En 1989, la consommation finale totale a augmenté de 7.6 pour cent, passant de 3.01 Mtep en 1988 à 3.24 Mtep en 1989. La progression a été surtout élevée dans le secteur des transports (+9.2 pour cent), l'industrie augmentant sa part de consommation de 7.2 pour cent alors que celle du secteur résidentiel/commercial (Comprend les utilisations des secteurs public et agricole) restait stable.

La demande de gaz naturel a fortement augmenté sa progression (+11.4 pour cent) particulièrement dans l'industrie, reflétant le rôle de plus en plus important que joue cette source d'énergie dans la diversification des approvisionnements du pays. La consommation de pétrole a augmenté de 11.2 pour cent sous l'influence de la progression de la demande de l'industrie et du secteur des transports.

Electricité

L'alimentation du réseau public – c'est à dire celui de la CEGEDEL (Compagnie Grand Ducale de l'Electricité) – est assurée à 95 pour cent sur la base d'un contrat conclu en 1963 entre le gouvernement, la Société Electricité de l'Our S.A. (SEO) et la compagnie d'électricité allemande RWE. Prorogé entre-temps à trois reprises, ce contrat devait expirer à la fin de 1990. Depuis 1987, des pourparlers avec plusieurs fournisseurs potentiels avaient été entamés puis intensifiés. Ces démarches ont abouti en septembre 1990 à une prorogation pour dix ans du contrat existant avec RWE, à partir du 1er janvier 1991. Il en résulte une baisse du coût d'approvisionnement de l'ordre de 12.7 pour cent, ce qui constitue une réduction de la facture d'électricité du pays de près de 650 millions de francs luxembourgeois (Taux de change moyen en 1989, 1 franc luxembourgeois = 0.030 dollar) CEGEDEL a accéléré son programme de modernisation et d'extension du réseau national.

Gaz naturel

Au cours des années 1989 et 1990, les pourparlers en vue d'améliorer les conditions d'approvisionnement du pays en gaz naturel ont été poursuivis. Ils ont abouti, au deuxième semestre de 1990, à la conclusion d'un contrat de fourniture entre la Société de Transport de Gaz (SOTEG) et la compagnie

Luxembourg

(Unité : Mtep)

Bilans énergétiques et principaux indicateurs

Approvisionnement	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
Production totale	–	0.03	0.04	0.04	0.04	0.05	–
dont :							
Charbon ¹	–	–	–	–	–	–	–
Pétrole	–	–	–	–	–	–	–
Gaz	–	–	–	–	–	–	–
Énergie nucléaire *	–	–	–	–	–	–	–
Énergies hydraul./géothermique ^{2*}	–	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	–
Autres ³	–	0.02	0.03	0.03	0.02	0.03	–
Importations nettes totales	4.51	3.93	3.12	3.37	3.42	3.14	–
Charbon ¹ Exportations	–	–	–	–	–	–	–
Importations	2.44	1.88	1.10	1.15	1.25	0.89	–
Importations nettes	2.44	1.88	1.10	1.15	1.25	0.89	–
Pétrole Exportations	0.01	0.04	0.02	0.03	–	–	–
Importations	1.68	1.39	1.36	1.52	1.29	1.24	–
Soutages maritimes	–	–	–	–	–	–	–
Importations nettes	1.67	1.35	1.34	1.49	1.29	1.24	–
Gaz Exportations	–	–	–	–	–	–	–
Importations	0.22	0.47	0.36	0.41	0.55	0.64	–
Importations nettes	0.22	0.47	0.36	0.41	0.55	0.64	–
Électricité Exportations	0.07	0.02	0.06	0.06	0.06	0.06	–
Importations	0.24	0.25	0.39	0.39	0.39	0.43	–
Importations nettes	0.18	0.23	0.33	0.33	0.33	0.37	–
Variations totales des stocks	– 0.01	– 0.08	0.02	0.01	–	–	–
Approv. totaux ⁴ (ATEP *)	4.50	3.88	3.18	3.41	3.46	3.19	–
dont :							
Charbon ¹	2.44	1.84	1.10	1.15	1.25	0.89	–
Pétrole	1.67	1.31	1.36	1.50	1.29	1.24	–
Gaz	0.22	0.47	0.36	0.41	0.55	0.64	–
Énergie nucléaire	–	–	–	–	–	–	–
Énergies hydraul./géothermique ²	–	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	–
Autres ³	–	0.02	0.03	0.03	0.02	0.03	–
Parts des combustibles (%)							
Charbon	54.1	47.5	34.6	33.7	36.1	27.9	–
Pétrole	37.1	33.7	42.9	43.8	37.3	38.9	–
Gaz	4.8	12.1	11.2	11.9	15.9	20.1	–
Énergie nucléaire	–	–	–	–	–	–	–
Énergies hydraul./géothermique	0.1	0.2	0.3	0.2	0.6	0.6	–
Autres	–	0.5	0.9	0.8	0.6	0.9	–

* Le calcul de l'équivalent énergie primaire pour la production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique et géothermique a changé.

Note : Toutes les projections sont fondées sur les données communiquées en 1989.

(Unité : Mtep)

Demande	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
Transformation de l'énergie et pertes							
Production d'électricité ⁵							
Combustibles utilisés (Mtep)	0.44	0.32	0.18	0.19	0.16	0.20	–
Production (Mtep)	0.12	0.09	0.05	0.05	0.06	0.06	–
(TWh bruts)	1.39	1.10	0.62	0.63	0.70	0.70	–
Parts dans la production (%)							
Charbon	58.8	39.0	62.3	70.3	48.6	54.3	–
Pétrole	27.6	14.4	9.3	3.0	2.9	2.9	–
Gaz	10.2	35.5	3.1	7.3	7.1	2.9	–
Énergie nucléaire	–	–	–	–	–	–	–
Énergies hydraul./géothermique	3.4	8.3	17.9	13.4	31.4	34.3	–
Autres	–	2.8	7.5	6.0	10.0	5.7	–
Pertes totales	0.51	0.30	0.17	0.18	0.16	0.16	–
dont :							
Production d'électricité ⁶	0.32	0.23	0.13	0.14	0.10	0.14	–
Raffineries ⁷	–	–	–	–	–	–	–
Autres pertes ⁸	0.19	0.07	0.04	0.04	0.06	0.02	–

belge Distrigaz pour la période 1995-2010. Ce contrat n'est pas exclusif, des négociations étant menées actuellement avec d'autres fournisseurs potentiels de gaz naturel en vue de diversifier les sources d'approvisionnement.

Sur le plan de l'infrastructure, les travaux d'extension et de renforcement du réseau de gaz naturel ont été poursuivis en 1989. Le nouveau tronçon de réseau Esch-Leudelange a ainsi été mis en service. Cette partie du réseau renforce l'alimentation de la Ville de Luxembourg et constitue la base des extensions à réaliser vers l'est, l'ouest et le nord du pays. La réalisation du tronçon Contern-Wasserbillig a connu des retards en raison des difficultés avec certains droits de passage ; les travaux ont progressé sur l'antenne vers l'est du pays – dont les deux tiers sont posés – et ils ont démarré sur certains tronçons de l'extension nord.

Pétrole

Les augmentations de la consommation de pétrole constatées en 1988 (+1.5 pour cent) et en 1989 (+11.2 pour cent) proviennent surtout du fait que l'industrie, équipée souvent de brûleurs mixtes, a eu recours davantage au pétrole en raison de la baisse des prix pétroliers intervenue pendant ces deux années. Cette consommation étant en grande partie réversible, le gouvernement estime qu'elle ne constitue pas une augmentation de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Par ailleurs, l'essor du transport aérien a contribué à augmenter la demande de produits pétroliers.

Rendement énergétique et demande d'énergie

La politique du gouvernement en matière d'économies d'énergie a connu deux développements importants au cours du deuxième semestre 1990 : le lancement d'une campagne d'information et de publicité et l'attribution d'aides financières en vue d'encourager certains investissements dans le domaine des économies d'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables.

Le manque d'information du consommateur sur les économies d'énergie qu'il pourrait réaliser est considéré par le Ministère de l'Énergie comme un obstacle important risquant d'entraver l'exploitation du potentiel économique des mesures d'économies d'énergie. Dans le contexte de la crise du Golfe et de la protection de l'environnement, le gouvernement a donc lancé une cam-

Consommation finale par secteur

	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
Consomm. finale totale (CFT)	4.00	3.58	3.01	3.24	3.30	3.03	-
dont :							
Charbon ¹	2.03	1.64	0.97	1.01	1.12	0.75	-
Pétrole	1.54	1.28	1.34	1.49	1.28	1.23	-
Gaz	0.18	0.36	0.35	0.39	0.54	0.63	-
Électricité	0.25	0.30	0.34	0.35	0.36	0.42	-
Autres ⁹	-	-	-	-	-	-	-
Parts des combustibles (%)							
Charbon	50.8	45.8	32.4	31.1	33.9	24.8	-
Pétrole	38.4	35.9	44.6	45.9	38.8	40.6	-
Gaz	4.4	10.0	11.6	12.1	16.4	20.8	-
Électricité	6.4	8.4	11.4	10.8	10.9	13.9	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total industrie ¹⁰	3.15	2.44	1.66	1.78	1.88	1.69	-
dont :							
Charbon ¹	2.00	1.61	0.96	1.00	1.09	0.72	-
Pétrole	0.81	0.36	0.28	0.32	0.27	0.24	-
Gaz	0.14	0.26	0.19	0.23	0.30	0.46	-
Électricité	0.20	0.21	0.22	0.22	0.22	0.27	-
Autres ⁹	-	-	-	-	-	-	-
Parts des combustibles (%)							
Charbon	63.5	66.2	58.2	56.4	58.0	42.6	-
Pétrole	25.6	14.6	16.7	17.9	14.4	14.2	-
Gaz	4.4	10.6	11.7	13.0	16.0	27.2	-
Électricité	6.4	8.6	13.4	12.7	11.7	16.0	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-

(Unité : Mtep)

Demande

Consommation finale (suite)

	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
Transports ¹¹	0.29	0.49	0.76	0.87	0.79	0.77	-
Total autres secteurs ¹²	0.56	0.65	0.59	0.59	0.63	0.57	-
dont :							
Charbon ¹	0.03	0.03	0.01	0.01	0.03	0.03	-
Pétrole	0.44	0.44	0.31	0.30	0.23	0.23	-
Gaz	0.04	0.10	0.16	0.16	0.24	0.17	-
Électricité	0.05	0.09	0.12	0.12	0.13	0.14	-
Autres ⁹	-	-	-	-	-	-	-
Parts des combustibles (%)							
Charbon	6.07	3.85	1.53	1.18	4.76	5.26	-
Pétrole	78.39	67.95	52.46	51.35	36.51	40.35	-
Gaz	6.79	15.10	26.32	27.20	38.10	29.83	-
Électricité	8.75	13.10	19.69	20.27	20.64	24.56	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-

Principaux indicateurs

	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
PIB (milliards de dollars de 1985)	2.80	3.03	3.93	4.17	4.30	4.30	-
Population (millions)	0.35	0.36	0.38	0.38	0.36	0.36	-
Atep/PIB ¹³	1.61	1.28	0.81	0.82	0.80	0.74	-
Production d'énergie/Atep	-	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	-
Atep par habitant ¹⁴	12.76	10.65	8.47	9.03	9.61	8.86	-
Approvisionnement pétrolier/PIB ¹³	0.60	0.43	0.35	0.36	0.30	0.29	-
CFT/PIB ¹³	1.43	1.18	0.76	0.78	0.77	0.70	-
CFT par habitant ¹⁴	11.33	9.83	8.02	8.56	9.17	8.42	-

Taux de croissance (% par an)

	73-79	79-83	83-88	88-89	89-95	95-00	00-05
Atep	- 2.5	- 7.5	2.3	7.5	0.2	- 1.6	-
Charbon ¹	- 4.6	- 9.2	- 2.5	4.7	1.4	- 6.6	-
Pétrole	- 4.0	- 6.1	6.0	9.8	- 2.4	- 0.8	-
Gaz	13.7	- 13.8	6.4	14.1	5.2	3.1	-
Énergie nucléaire	-	-	-	-	-	-	-
Énergies hydraul./géothermique ²	12.3	-	2.4	- 22.2	19.1	-	-
Autres ³	-	2.7	6.2	3.7	- 5.4	8.4	-
CFT	- 1.8	- 6.8	2.2	7.7	0.3	- 1.7	-
Consommation d'électricité	2.7	0.2	2.5	2.3	0.5	3.1	-
Production d'énergie	36.6	1.9	5.2	- 2.8	2.2	4.6	-
Importations nettes de pétrole	- 3.5	- 6.9	5.7	11.0	- 2.4	- 0.8	-

PIB	1.3	1.1	4.5	6.1	0.5	-	-
Croissance du rapport ATEP/PIB	- 3.7	- 8.5	- 2.1	1.3	- 0.3	- 1.6	-
Croissance du rapport CFT/PIB	- 3.1	- 7.8	- 2.2	1.5	- 0.2	- 1.7	-

Pour information : Données sur la base de calcul des BTEP * précédemment utilisée

	1973	1979	1988	1989	1995	2000	2005
Besoins totaux en énergie primaire (BETEP), Mtep	4.5	3.9	3.2	3.4	3.5	3.2	-
BTEP/PIB	1.61	1.28	0.81	0.82	0.81	0.75	-
BTEP par habitant	12.78	10.69	8.51	9.06	9.70	8.95	-
Production d'énergie/BTEP	0.00	0.01	0.02	0.01	0.02	0.03	-
Production d'électricité, Mtep	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	-
Parts des combustibles utilisés (%)							
Charbon	64.3	41.8	62.5	68.0	52.1	56.0	-
Pétrole	24.2	12.5	8.9	3.0	5.2	4.3	-
Gaz	9.2	34.0	2.6	6.4	5.2	4.3	-
Énergie nucléaire	-	-	-	-	-	-	-
Énergies hydraul./géothermique	2.2	6.3	12.0	8.9	27.1	22.4	-
Autres	-	5.4	14.1	13.8	10.4	12.9	-

1 Y compris le lignite.

2 Comprend les énergies hydraulique, géothermique, solaire et éolienne.

3 Comprend les combustibles solides autres que le charbon (tourbe, bois, déchets de bois, ordures ménagères et autres formes d'énergie semblables). Les données sont souvent fondées sur des études partielles et risquent de ne pas être comparables d'un pays à l'autre.

4 Le total comprend les échanges d'électricité.

5 Comprend les compagnies publiques d'électricité, les autoproducteurs et les installations publiques de production combinée de chaleur et d'électricité.

6 Combustibles utilisés pour la production d'électricité et la cogénération moins production correspondante. Pour ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies non fossiles, les pertes indiquées sont théoriques, sur la base d'un coefficient de rendement des installations de 33 pour cent dans le cas de l'énergie nucléaire, de 10 pour cent dans celui de l'énergie géothermique et de 100 pour cent dans celui de l'hydro-électricité.

7 Pétrole brut, liquides dérivés du gaz naturel et produits d'alimentation des raffineries utilisés moins production de produits pétroliers et consommation propre des raffineries.

8 Combustibles solides primaires et secondaires utilisés (houille, lignite, coke de cokerie) moins production de combustibles secondaires (coke de cokerie, agglomérés de houille, briquettes, gaz d'usine à gaz, gaz de four à coke, gaz de haut fourneau, etc.). Comprend aussi la consommation propre, les différences statistiques et les pertes enregistrées dans les installations de chauffage urbain. Note : Les données concernant les « pertes » pour les années où il s'agit de projections comportent souvent d'importantes différences statistiques qui tiennent aux écarts entre l'offre et la demande prévues et, dans la plupart des cas, ne traduisent pas de prévisions réelles concernant les gains et les pertes dus à la transformation.

9 Comprend la chaleur et les combustibles solides autres que le charbon.

10 Comprend les utilisations non énergétiques.

11 Comprend moins de 1 % de combustibles non pétroliers.

12 Comprend les secteurs résidentiel et commercial, celui des services publics et le secteur agricole.

13 Tonnes d'équivalent pétrole par millier de dollars aux prix de 1985.

14 Tonnes d'équivalent pétrole par personne.

* Note : La « base de calcul des BTEP » suppose que l'on applique un coefficient hypothétique de rendement des installations de 38,5 pour cent pour la production d'électricité à partir d'énergies non fossiles.

(Source : Extrait de la publication « Politiques énergétiques aux pays de l'AIE, Examen 1990, éditée par l'OCDE en mai 1992.)

pagne d'information composée de différentes actions de sensibilisation comme : des spots publicitaires (radio et T.V.), des annonces dans la presse, des affiches et des dépliants.

Le gouvernement a également décidé d'encourager par des aides financières certains investissements dans le domaine des économies d'énergie et des énergies nouvelles et renouvela-

bles. Ces quatre types d'aides sont accordées sur la base des textes réglementaires suivants :

- le règlement ministériel du 14 septembre 1979 (modifié le 14 septembre 1990) concerne l'octroi d'une subvention aux particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie dans les habitations existantes. De telles subventions qui couvrent jusqu'à 25 pour cent des coûts des travaux ont vu leur plafond porté de 7 500 à 10 000 Flux par ménage.

- le règlement ministériel du 17 septembre 1990 concerne l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'une étude technique permettant d'analyser la situation énergétique et le potentiel d'économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises ; ces subventions couvrent de 30 à 60 pour cent du coût de l'étude avec un plafond de 30 000 à 60 000 Flux.

- le règlement ministériel du 18 septembre 1990 concerne l'octroi d'une subvention pour des installations servant à l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, biomasse, énergie hydraulique et énergie éolienne) ou utilisant des technologies nouvelles en faveur des économies d'énergie (pompes à chaleur et cogénération). Les subventions couvrent 25 pour cent du coût des installations avec un plafond de 60 000 Flux par installation.

- enfin, le règlement du Gouvernement en Conseil du 7 décembre 1989, modifié par la suite, concerne l'octroi d'une subvention aux particuliers pour l'amélioration du rendement des installations de combustion au mazout et au gaz. Les travaux portant sur les chaudières, les brûleurs et les cheminées sont subventionnés jusqu'à 50 pour cent avec un plafond variant de 10 000 à 20 000 Flux.

Suite à une étude détaillée réalisée par une association d'entreprises luxembourgeoises en collaboration avec les « Stadtwerke Saarbrücken » et l'aide de la Commission des Communautés européennes, le gouvernement a donné son accord fin 1989, pour réaliser sur le Plateau de Kirchberg une première unité de cogénération. Au début de 1990, une société nouvelle, Lux-energie, a été constituée groupant des représentants du gouvernement, CEGEDEL et l'industrie privée pour mener à bien ce projet.

Modèle énergétique

Depuis 1985, le Ministère de l'Énergie, en collaboration avec la Commission des Communautés européennes et le

TÜV-Rheinland a élaboré, dans le cadre d'une étude pour un concept énergétique pour le Luxembourg, un modèle énergétique permettant de définir des concepts énergétiques au plan national et régional. La troisième phase de cette étude réalisée en 1988

et 1989 a tendu à établir un bilan énergétique précis des secteurs de consommation suivants : ménages ; bâtiments publics ; commerce, artisanat et industrie ; transports. Sur la base de ce bilan détaillé des flux énergétiques, un modèle a été mis au point sur support

informatique, à l'aide duquel il sera possible d'actualiser annuellement le bilan énergétique, et d'analyser l'impact des différentes mesures de la politique énergétique sur la consommation totale d'énergie du pays ainsi que sur l'environnement.

SIDÉRURGIE

La « Métallurgique et Minière de Rodange-Athus » en 1991

Considérations générales

	Production d'acier (en millions de tonnes)			Variation en % 1991 par rapport à	
	1991	1990	1989	1990	1989
Monde	732,701	769,617	785,129	-4,8	-6,7
CEE (12 pays)	137,357	142,419	140,080	-3,6	-1,9
UEBL	17,711	14,974	14,669	-1,7	+0,3
Luxembourg	3,379	3,560	3,721	-5,1	-9,2

La production mondiale d'acier brut s'est élevée à 732.7 millions de tonnes en 1991, en diminution de 36,9 millions de tonnes par rapport à 1990.

Cette diminution est essentiellement imputable aux fortes chutes de production enregistrées dans les républiques de l'ex-URSS (- 20 millions de tonnes) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (- 10 millions de tonnes).

Si la production totale d'acier brut de la Communauté Européenne a été inférieure de 3,6 % aux réalisations de l'année 1990, soit 5 millions de tonnes, elle est restée pratiquement stable au Japon et a régressé de 10 millions de tonnes (10,7 %) aux USA.

Au Grand-Duché de Luxembourg la réduction a été de 5,1 %. La société MMRA a enregistré une baisse de production de laminés de 7,7 %.

Malheureusement le tassement des prix qui s'était manifesté à partir du deuxième semestre 1990 s'est amplifié durant l'année 1991 et a affecté gravement les résultats de l'année.

Activité de la société MMRA

Approvisionnements

Les laminoirs ont été alimentés en demi-produits, fournis principalement par ARBED et UNIMETAL, dans le cadre des accords existants.

Blooms pour Train A : 208.238 t

Billettes pour Train C : 288.987 t

Productions

Productions de laminés	1991	1990	1989	Variations en % 91/90
	T	T	T	
1. Rails	125.264	111.077	112.932	+ 12,8
2. Profiles	90.137	108.997	119.196	- 17,3
3. Profiles spéciaux	35.062	43.301	30.158	- 19,0
4. Ronds à béton	290.963	323.735	282.473	- 10,1
5. Demi-Produits (vente)	381	297	33	-
Total laminés Rodange	541.807	587.407	544.792	- 7,7
Total	541.807	587.407	544.792	- 7,7
dont pour compte propre laminage à façon	5.942	11.052	37.271	- 7,0

- rails :

La production totale de rails est en augmentation de 14.000 tonnes, la part des rails Vignole passant de 67.382 à 74.486 tonnes en 1991, grâce à des commandes plus importantes de la part de la SNCB et de la SNCF et à des tonnages de rails pont-roulant passant de 29.343 à 36.237 tonnes. La production de rails à gorge se maintient à un niveau élevé grâce à l'ouverture du marché de l'ex-RDA. La production des rails contact a doublé et a atteint 3.000 tonnes.

qui concerne les clients traditionnels, les prévisions ont été atteintes. Des projets importants de modernisation des réseaux sont en cours et devraient soutenir l'activité durant les prochaines années.

A la grande exportation toutefois, les incertitudes sur la situation internationale et la faiblesse du dollar ont ralenti la concrétisation de nombreuses affaires.

Enfin la société MMR-A continue la livraison des rails L.R.S. (long rails soudés) pour Transmanche Construction, entreprise qui s'occupe du projet connu sous le vocable « Tunnel sous la Manche ».

- profilés :

La production a diminué de 17,3 % en 1991 de même que les expéditions. Dans l'ensemble, l'activité dans le secteur de la construction métallique reste très déprimée.

- profilés spéciaux :

Malgré l'augmentation sensible de la production de blooms cathodiques pour l'industrie de l'aluminium, les profilés spéciaux sont en forte régression du fait de la diminution importante des profilés chenilles et zores.

- ronds à béton :

La société a limité ses livraisons exclusivement sur le marché communautaire compte tenu des tensions internationales et de la faiblesse du dollar US. En C.E.E. l'activité reste soutenue dans le secteur de la construction. Toutefois, les prix ont continué à se dégrader, sous la pression des pénétrations extérieures.

- laminage à façon :

Le total des laminés à façon dans le cadre des synergies mises en place avec UNIMETAL, est de 5.942 tonnes. Ce tonnage concerne uniquement les profilés.

Expéditions

Les expéditions totales de laminés se sont établies à 540.732 tonnes en 1991, une diminution de 4,6 % par rapport à 1990 (567.003 tonnes).

Les produits du Train A (248.317 tonnes de rails et profilés) accusent une baisse de 2,4 %. Pour les livraisons de ronds à béton (292.415 tonnes en 1991 contre 312.622 tonnes en 1990), on note une diminution de 6,5 %.

Comme en 1990, les livraisons sur les marchés à la grande exportation sont en diminution (- 11,8 %). Les expéditions à l'intérieur de la CEE sont en régression (- 3 %).

Investissements

M.M.R.A. a poursuivi ses investissements décidés dans le cadre du plan quinquennal d'investissements.

Les dépenses industrielles relatives à l'exercice s'élèvent à LUF 110,5 millions.

Les postes les plus importants concernent le décalaminage des blooms, le reconditionnement d'un moteur du Train A., le montage de deux retourneurs à la sortie du Train A. et la continuation de la modernisation de l'équipement d'alimentation électrique du Train C.

En décembre 1991, le Conseil a approuvé un nouveau programme d'investissements s'étendant sur les années 1992 et 1993.

Recherche et développement

Les efforts de diversification de la gamme de produits laminés à Rodange se sont poursuivis en 1991 au Train A par la création de deux nouveaux rails à gorge, de trois nouveaux rails vignole et des carrés de 90 à 130 mm.

Au Train C, on a développé le laminage d'acier cryogénique « Krybar ». Cet acier qui présente des propriétés de ductilité à basse température est utilisé sous forme de barres pour l'armement du béton des réservoirs de stockage du gaz naturel liquéfié.

Les actions dans le domaine de la qualité 1A ont été poursuivies par la création de plusieurs groupes d'amélioration, constitués pour améliorer la qualité et le prix de revient. Les cercles de qualité et les groupes de topomaintenance continuent à contribuer à l'amélioration des résultats.

Toujours soucieux de parfaire ses produits, la société a installé dans la ligne de parachèvement des rails un « about-mètre » à laser qui affiche sur écran la rectitude des abouts des rails. L'installation de cet appareil permettra de mieux adapter la forme des bouts des rails aux besoins des clients et d'améliorer la productivité des chantiers de parachèvement.

L'installation d'un décalaminage haute pression (250 bar) à l'entrée du blooming devrait contribuer à l'améliora-

tion de l'état de surface des produits, diminuer l'usure des cylindres et cela en conformité avec les prescriptions des nouvelles normes.

Personnel

1. Effectif

Au 31 décembre 1991, l'effectif total de la société s'élevait à 834 personnes (866 au 31 décembre 1990) dont 634 ouvriers et 200 employés.

D'une année à l'autre la réduction a été de 32 personnes. L'embauche sélective de 22 personnes a permis de renforcer certaines qualifications manquantes et d'améliorer la pyramide des âges.

Au 31 décembre 1991, il restait 9 personnes affectées à la Cellule de Reclassement du personnel excédentaire.

2. Sécurité au travail

La sécurité au travail reste un élément important de gestion du personnel, d'où la poursuite des efforts entrepris en vue d'améliorer les conditions et les méthodes de travail. Une action intensive de formation du personnel a été entreprise au cours de cet exercice, consistant à la formation de travail en groupe.

Perspectives pour 1992

Pour l'année 1992, les prévisions tablent actuellement sur une amélioration progressive de la situation économique à partir du 2^e semestre. Toutefois, en l'absence de grands investissements de l'industrie et des pouvoirs publics, la consommation d'acier pourrait rester orientée à la baisse, ou au mieux, se stabiliser.

Dans cet environnement incertain la société poursuit ses efforts d'amélioration de productivité et de diminution des prix de revient. Il faut espérer que ces efforts seront soutenus par la mise en place par les Autorités communautaires d'un système efficace de contrôle des quantités et des prix des produits importés.

(Source : Extrait des rapports et bilan de la M.M.R.A., présentés à l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1992)

Échos de presse de l'étranger

Die Presse / Wien 15.5.92

„Wir sehen unseren Erfolg nicht immer“ „Presse“-Gespräch mit Luxemburgs Premier Santer über die Lage der EG

Von unserem Korrespondenten Helmut Hetzel

„DIE PRESSE“: Herr Premierminister, die Entscheidung über den Standort der Europäischen Zentralbank, der Eurofed, steht an. Zahlreiche Länder und Städte haben ihren Anspruch angemeldet, darunter auch Luxemburg. Aber auch Frankfurt, Amsterdam und andere. Was spricht für Luxemburg?

JACQUES SANTER: Wir haben einen Rechtsanspruch auf die Europäische Zentralbank. Am 8. April 1965 erklärten die Vertreter der EG-Mitgliedsländer Luxemburg zu einem der provisorischen Arbeitssitze der gemeinschaftlichen Institutionen. Gemäß Artikel fünf bis sieben dieses Beschlusses haben die im Finanzgebiet tätigen EG-Institutionen ihren Sitz in Luxemburg. Wir verlangen, daß diese Vereinbarung eingehalten wird. Man kann diesen Beschluß nicht einfach vom Tisch fegen.

Der Finanzplatz Luxemburg boomt. Vor einem Jahr zählte das Großherzogtum noch 177 Banken, heute sind es schon 187, die zusammen eine Bilanzsumme von umgerechnet 4,3 Billionen Schilling ausweisen. Was sind die Vorteile des Finanzplatzes Luxemburg?

Seine zentrale Lage in Europa. Seine hohe Spezialisierung. Beispielsweise bei Investmentfonds. Seine Professionalität. Luxemburg ist ein moderner Finanzplatz mit einer hervorragenden Infrastruktur.

„Strenges Bankgeheimnis wird beibehalten“

Die Wirtschaften der USA und Großbritannien befinden sich in einer tiefen Rezessionsphase. Der weltweite Wirtschaftsboom der zurückliegenden Jahre scheint zu Ende zu sein. Fürchten Sie eine Rezession für ganz Europa?

Das läßt sich schwer sagen. Ich meine, daß das gesamtwirtschaftliche Umfeld in Kontinentaleuropa derzeit günstiger ist als anderswo. Die EG wird einen Schub bekommen, wenn der Binnenmarkt kommt. Allerdings sehe ich Inflationsgefahren.

Das strenge Luxemburger Bankgeheimnis ist einer der Vorteile des Finanzplatzes. Wird es beibehalten und was tun Sie gegen die international agierenden Geldwäscher?

Es wird bestehen bleiben. Wir haben auch nicht vor, es im Rahmen einer EG-Harmonisierung aufzugeben. Selbstverständlich haben wir Maßnahmen ergriffen, daß dieses Bankgeheimnis nicht mißbraucht wird. Wir haben ein entsprechendes Gesetz, in dem festgelegt ist, daß bei strafrechtlichen Ermittlungen die Regeln des europäischen Rechtshilfeabkommens eingehalten werden. Die juristischen Bestimmungen gegen Geldwäscherei sollen im Zuge einer Gesetzesnovelle nun sogar noch verschärft werden. Wir hatten jüngst den Fall mit Geldern der kolumbianischen Drogenmafia, in dem weltweit 33 Banken benutzt wurden, um Drogengelder zu waschen. Unsere Behörden haben in diesem Fall mit den internationalen Organisationen gut zusammengearbeitet.

Nicht nur die Landkarte, auch die politische Situation in Europa hat sich in den zurückliegenden Jahren grundlegend verändert. Wie beurteilen Sie diesen Veränderungsprozeß, was sind die Chancen und Risiken?

Ich möchte heutzutage kein Verleger von Atlanten sein. Wir leben in einer faszinierenden Zeit. In den zurückliegenden 40 Jahren war es keiner Generation vergönnt, eine solch atemberaubende Entwicklung miterleben zu können. Wir erleben den Zusammenbruch einer Ideologie. Das birgt auch Risiken. Die großen wirtschaftlichen Probleme, denen die osteuropäischen Staaten ausgesetzt sind, stellen eine große Gefahr für den politischen Wan-

del in diesen Ländern dar. Demokratie allein macht die Menschen noch nicht satt.

Aber die wirtschaftliche Revitalisierung und Stabilisierung Zentral- und Osteuropas muß von den Ländern dieser Region selbst bewerkstelligt werden. Der Westen kann diesen Prozeß nur unterstützen, fördern. Aber er kann nicht an die Stelle der Verantwortlichen dieser Länder treten. In den neuen Demokratien Zentral- und Osteuropas sowie in der GUS ist aber auch ein Mentalitätswechsel bei den Menschen vonnöten. Das wird seine Zeit brauchen.

Wie beurteilen Sie das Flüchtlings- und Asylantenproblem in Europa?

Wir müssen in der EG endlich zu einer gemeinsamen Asylpolitik finden und diese Politik konzipieren. Einzelne Länder können dieses Problem nicht allein lösen. Das muß auf EG-Ebene geschehen. Wir müssen handeln, um die Verunsicherung wegzunehmen, die in Teilen der Bevölkerung in der EG lebt.

In Frankreich, in Belgien, in Deutschland, in Italien hat sich bei den jüngsten Wahlen ein Rechtsruck vollzogen. Wie beurteilen Sie diese Entscheidung. Wie ist sie Ihrer Meinung nach zu stoppen?

Eine der Ursachen dieses Rechtsrucks ist sicher die von mir eben bereits angesprochene Verunsicherung bei vielen EG-Bürgern. Wir leben in einer Wohlstandsgesellschaft. Die Bürger dieser Wohlstandsgesellschaft möchten den erreichten Besitzstand nicht verlieren. Die Bevölkerung in Deutschland wird unmittelbar mit den Entwicklungen in Zentral- und Osteuropa konfrontiert. Auf Frankreich wirkt das, was im Süden – in Nordafrika, etwa in Algerien – geschieht, sehr stark. Alle demokratischen Kräfte sind dazu aufgerufen, den überall auflodernden Fremdenhaß entschieden zu begegnen. Wir leben in instabilen Zeiten.

„Die deutschen Ängste sind unberechtigt“

Über die Verträge von Maastricht wird derzeit viel diskutiert. Besonders in Deutschland. Vielen Deutschen ist der Schreck in die Glieder gefahren, seit ihnen klar geworden ist, daß sie spätestens 1999 ihre geliebte D-Mark gegen den Ecu eintauschen müssen. Halten Sie die deutschen Ängste für berechtigt?

Diese Ängste sind unberechtigt. Ich bin erstaunt darüber, daß diese Diskussion in Deutschland jetzt erst geführt wird. Ich kann aber noch aus einem anderen

Grund diese Debatte in Deutschland nicht verstehen. Es waren doch die deutschen Vorstellungen, die in Maastricht in Sachen Wirtschafts- und Währungsunion – gegen die Vorstellungen anderer Länder – beschlossen worden sind. Wenn Sie so wollen, haben wir das erfolgreiche deutsche Modell der Geldwertstabilität übernommen, weil wir eine europäische Währung anstreben, die wenigstens so stark sein muß wie es die D-Mark heute ist.

Fürchten Sie, daß die Deutschen angesichts der D-Mark-Diskussion und der Probleme der Wiedervereinigung europamüde werden könnten?

Ich hoffe es nicht. Ich habe die Wiedervereinigung von Anfang an begrüßt. Es steht doch unumstritten fest, daß wir alle, daß vor allem die Exportnation Deutschland, von der EG und der Wirtschafts- und Währungsunion nur profitieren werden. Wenn Sie sehen, welche Ausstrahlung die EG nach außen hat, das ist doch phantastisch. Die EG ist eine Erfolgsstory. Wir selbst in der EG sehen das leider nur nicht immer.

Wann glauben Sie, könnte Österreich EG-Mitglied sein?

Ab 1995, denke ich.

Figaro 30.5.92.

Europe : avant la ratification du traité de Maastricht

Le Luxembourg en tête du peloton

La Chambre des députés ratifiera le traité et ne modifiera la Constitution qu'après les législatives de 1994.

LUXEMBOURG :
de notre envoyé spécial
Philippe GÉLIE

« Sans cet article sur le droit de vote des étrangers, on ne parlerait même pas de Maastricht au Luxembourg », Jean Asselborn paraît désolé. À l'image de ses confrères au Parlement grand-ducal, le président du groupe socialiste déplore le vacarme fait autour de la ratification du traité sur l'Europe de demain.

Pionnier et bon élève de la construction communautaire depuis trente ans, le Luxembourg tient à préserver les apparences. La polémique peut donc s'éterniser, il n'y aura pas de suspense. Le 2 juillet prochain, après trois jours de discussion parlementaire et quelques semaines de palabres médiatiques, le pays ratifiera le texte signé en décembre. Il sera même le premier parmi les Douze : le chef du gouvernement, Jacques Santer, en a fait un objectif en soi. Quitte à escamoter en partie le débat et à se livrer à des acrobaties juridiques.

Éviter un dérapage

On attendait ce petit État, à la réputation de « paradis fiscal », sur l'union économique et monétaire. Le voici qui s'agite sur l'union politique et la

citoyenneté européenne. Avec le taux d'immigration le plus élevé du Vieux Continent, il se réveille au milieu d'« un mauvais rêve », comme l'écrivait récemment un chroniqueur.

« Nous sommes tous foncièrement conservateurs, et nous avons peur », explique Jean Asselborn, qui préside une commission spéciale sur Maastricht à la Chambre des députés. Peur de perdre son identité, sa souveraineté, sa liberté de manœuvre, le Luxembourg voit se réveiller des complexes qu'il croyait oubliés. « On ne fait pas le poids », disent les opposants au traité.

La population n'aura pas l'occasion de donner son avis. L'option du référendum a été écartée d'emblée. Cette procédure n'a été utilisée qu'à trois reprises dans l'histoire du grand-duché : « Un plébiscite n'a qu'une valeur consultative, et, de toute façon, il n'aurait pas réglé le problème constitutionnel », plaide le ministre des Affaires étrangères, Jacques Poos. Comme la plupart de ses voisins, le Luxembourg doit modifier sa loi fondamentale, qui réserve le droit de vote aux ressortissants nationaux. Mais le gouvernement n'entend pas s'arrêter à ce détail.

La Constitution grand-ducale stipule qu'on ne peut pas changer une de ses dispositions en cours de législature. Il

faudrait dissoudre l'Assemblée et provoquer des législatives anticipées, la nouvelle Chambre étant spécifiquement mandatée pour amender le texte.

Il n'en est pas question, a décrété la coalition au pouvoir. Se soumettre au verdict des urnes reviendrait à accepter une « simplification dangereuse » du débat. Nul ne doute qu'un scrutin populaire se réduirait à la question du vote des « résidents communautaires ». Or socialistes et chrétiens-sociaux ne veulent pas voir la polémique dériver sur le terrain électoral. Jacques Poos s'émeut à la seule idée du « spectacle lamentable que le Luxembourg donnerait ainsi à ses partenaires européens ».

Heureusement, le « modèle luxembourgeois » recèle une vertu cardinale : le pragmatisme. Après réflexion, le gouvernement estime qu'il est superflu de modifier la Constitution tant qu'on ignore les modalités de mise en œuvre du droit de vote des étrangers. Une directive européenne dressant la liste des dérogations au principe doit être adoptée à l'unanimité des Douze d'ici au 31 décembre 1994. Comme des législatives doivent avoir lieu au Luxembourg en juin 1994, « nous pouvons ratifier le traité maintenant et modifier la Constitution plus tard, entre l'élection de la nouvelle Chambre et l'entrée en vigueur de la directive », explique Jacques Poos.

Ce tour de passe-passe ne plaît certes pas à tout le monde. « *C'est criminel* », a même déclaré Gaston Thorn, ancien premier ministre et ancien président de la Commission européenne. Mais le gouvernement joue sur du velour : le grand-duché ne possède pas de cour constitutionnelle, et l'avis de son Conseil d'État – sollicité sous la pression de l'opposition – n'a aucune valeur obligatoire.

« *Il y a eu des craintes à toutes les étapes de la construction européenne, souligne le chef de la diplomatie. Mais nous nous sommes toujours jetés à l'eau.* » Les Luxembourgeois n'ont eu, jusqu'ici, aucune raison de le regretter. « *Notre souveraineté n'a jamais été aussi grande* », affirme Jacques Poos. Surtout, le pays n'a jamais été aussi riche. Pour celui qui veut être « la » place financière de la Communauté, pas question de rater le train de Maastricht.

Ph. G.

La pérennité d'un havre financier

LUXEMBOURG :
de notre envoyé spécial

Le Luxembourg n'a pas peur de l'union économique et monétaire (UEM) :

« *Cela va doper les échanges à l'intérieur de la Communauté*, explique le directeur du Trésor, Yves Mersch. *Et ce qui est bon pour l'économie l'est forcément pour la finance.* » Avec 190 enseignes et 16 000 employés, le secteur bancaire représente à lui seul 15 % du PIB luxembourgeois. Si l'on y ajoute quelque 7 000 holdings, 175 compagnies d'assurance ou de réassurance, un marché boursier de 9 000 titres émis par 2 600 sociétés, près de 700 fonds d'investissement et un nombre incalculable d'« intermédiaires », on conçoit que tout ce qui touche à la finance internationale est aujourd'hui vital pour le Grand-Duché. Alors, pas de frilosité. « *Si la place du Luxembourg reposait exclusivement, comme voudrait le faire croire un préjugé tenace, sur des avantages artificiels, il y aurait tout lieu de craindre le pire*, observe Lucien Thiel, directeur de l'Association des banques et banquiers (ABBL). *Mais nous ne sommes pas des pirates. Le professionnalisme, le service, l'adaptation des produits financiers et leur rendement expliquent bien mieux notre succès.* »

Les avantages fiscaux ont beau ne pas être « déterminants », il n'est pas question d'y toucher. « *L'UEM ne comprend aucune disposition sur la fiscalité* », souligne Jacques Poos, le ministre des Affaires étrangères. En fait, les accords de Maastricht semblent taillés

sur mesure pour le Grand-Duché, qui plaide plus que jamais pour rester « un havre financier à l'intérieur de la Communauté, dans l'intérêt de tous ses membres. »

Impact

L'impact immédiat de Maastricht devrait être limité. Un inconvénient découlera de la disparition des euro-monnaies, dont le brassage a rapporté l'année dernière 9,2 milliards de francs luxembourgeois (environ 1,5 milliard de francs français) au secteur bancaire. Mais celui-ci a déjà l'habitude de l'écu, et il compte bien se recycler dans les opérations de change avec le dollar et le yen.

« *Partageant déjà notre monnaie avec la Belgique, ne vivant que grâce à un marché ouvert, nous n'avons pas les mêmes illusions que nos voisins sur l'indépendance économique*, souligne Yves Mersch. *L'écu nous apportera la stabilité qui nous faisait défaut, ainsi qu'un surcroît de souveraineté monétaire.* »

Et si le Luxembourg obtient le siège de la Banque européenne, comme le suggèrent les accords de 1965, son bonheur sera complet.

Ph. G.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

Avis important :

La coupure de presse souhaitée peut être obtenue, sur demande téléphonique, auprès du Service Information et Presse, tél: 478-2181/478-2182 ou 478-2187.

1.-4.5.92 (vendredi, samedi, dimanche, lundi)

F : L'accord CEE-Aele : De Porto à Sarajevo

F : Marché unique : Naissance de l'Europe des Dix-Neuf (Les Douze et les pays de l'Aele ont enfin signé, samedi, l'accord sur l'espace économique européen.)

LB : Commentaire : Europe : la porte d'entrée

LB : Les Douze et les Sept créent leur Espace économique (Une Europe qui va du cercle polaire à la Méditerranée, avec 380 millions d'habitants et 40 pc du commerce mondial)

LB : Ankara pas membre à « part entière » de la CE ? (Les Douze songent à définir une nouvelle approche avec la Turquie qui aurait renoncé à son « rêve européen »)

LB : Bosnie : les observateurs n'interviendront plus (Un officier belge tué près de Mostar. Les Douze sacrifient à la valse-hésitation. Cessez-le-feu)

LB : Les Douze sont prêts à reconnaître la Macédoine sous un autre nom (Mais la situation reste très confuse et les interprétations varient quant à la portée réelle de cette décision. Athènes se déclare satisfaite)

LB : Europe agricole : la réforme introuvable ! (La Commission reste accrochée à des baisses de prix jugées inacceptables par la plupart des pays)

HB : In Großbritannien ist die Maastricht-Opposition allmählich verstummt : Die Ratifizierung ist nicht gefährdet

5.5.92. (mardi)

F : Pas d'anathème ! (France, Maastricht)

LB : Mitterrand persiste : une Europe confédérale (Son discours était prononcé devant le Conseil de l'Europe, qui comptera jeudi vingt-sept membres)

F : François Mitterrand relance la confédération (Le président de la République était l'hôte, hier, du Conseil de l'Europe.)

FT : Race for Europe's central bank hots up

LB : Le climat politique s'alourdit pour le chancelier Kohl (Il n'a pas su profiter des circonstances pour remanier son gouvernement plus tôt que prévu)

LB : La Belgique favorable à l'éco-taxe communautaire (Elle y voit une solution aux besoins budgétaires européens. Elle relance aussi la piste d'un précompte minimum)

6.5.92 (mercredi)

LB : Le grand débat sur Maastricht a commencé au Palais-Bourbon (Pour Mitterrand, le choix est d'une « extrême simplicité : est-on pour ou contre l'Union européenne ? »...)

F : A propos de Maastricht : Mitterrand ne veut pas prendre de retard (Le chef de l'État menace le Parlement de ses prérogatives constitutionnelles.)

HB : Die Nationalversammlung berät über Maastricht : Zustimmung sicher

L : Douze parlements en quête d'Europe

HB : Umweltgipfel / Die EG tut sich schwer mit einer gemeinsamen Linie : Hoffnung auf eine Aufbruchstimmung

LB : L'Europe freine à son tour (La réunion des ministres de l'Environnement en vue de Rio marque un recul par rapport aux thèses de la Commission)

LB : Des céréales pour l'Afrique (Une action spéciale de la CEE. Délai de livraison : environ deux mois)

SZ : Angst vor dem Verlust unantastbarer Rechte (In der Schweiz muß die Regierung hart um die Anerkennung des EWR-Vertrags kämpfen)

HB : EG-Zentralbank / AMUE-Treffen mit 400 Teilnehmern : Der Kanzler will erneut für den Sitz Frankfurt werben

HB : Das Konvergenzziel der Währungsunion verlangt von Italien äußerste Disziplin : Rom steht vor einem Riesenkraftakt

F : Le mark et le franc

FT : Russia plans fully convertible rouble

7.5.92 (jeudi)

LB : Une première dans l'histoire du budget européen (Les dépenses agricoles représentent, pour 1993, moins de la moitié du total, selon les propositions de la Commission)

FAZ : Die EG-Kommission plant einen Sparhaushalt (Sinkende Agrarausgaben / Mehr Geld für die Strukturfonds)

F : Ratification du traité : Mitterrand relève les mérites d'un référendum (« Il est bon parfois que ce soit le peuple lui-même qui choisisse », a observé, hier, le président de la République.)

LB : CEE : Vienne n'obtiendra pas de traitement spécial (M. Aloïs Mock est venu plaider en faveur d'un examen plus rapide de la candidature autrichienne)

FAZ : Wer will EG-Präsident werden ? (Die Gemeinschaft sucht eine wirksamere Exekutive)

LB : La diplomatie se démène pour trouver la paix à Sarajevo (Blocage à Bruxelles, appel du Saint-Siège, menaces contre la Serbie à Helsinki : tout est tenté pour arrêter la guerre)

FT : A UK lead in Europe

HB : Thronrede der Königin in London : Majors Stempel

F : Allemagne : les adieux de Hans Dietrich Genscher : Le garant de la continuité quitte le gouvernement le 17 mai (Le ministre démissionnaire n'a dressé devant le Bundestag qu'un très bref bilan de ses dix-huit années aux Affaires étrangères.)

HB : Bundesbank gerät im Ausland wegen der hohen Zinsen ins Kreuzfeuer der Kritik : Dilemma der deutschen Geldpolitik

8.5.92 (vendredi)

F : Crédit : Les banques réduisent leur taux de base (Les autorités monétaires ont pris une mesure exceptionnelle – la quasi-suppression des réserves obligatoires – pour diminuer le coût du crédit. Le taux de base bancaire peut ainsi baisser d'un demi-point, à 9,85 %. Objectif : accélérer la reprise économique.)

F: CEE: Croissance et emploi au menu des Douze (Les ministres des Finances débattent à Porto des perspectives économiques de la Communauté européenne.)

HB: Die EG-Empfängerländer geben sich nicht mit einem kleinen Schluck zufrieden: Das Feilschen geht erst richtig los

F: Maastricht: le problème allemand (Si le choix est entre une Allemagne européenne et une Europe allemande, un vote négatif de la France serait une option pour la seconde formule)

LB: La Bulgarie fait son entrée au Conseil de l'Europe (M. Ganev, son ministre des Affaires étrangères, dit que l'adhésion représente un satisfecit pour Sofia)

HB: Die Rechnung des Finanzministers geht nicht auf: Griff in die Tasche

9.-11.5.92 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Maastricht a enterré les politiques de relance (Les ministres des Finances, réunis à Porto, ont dû constater que les marges de manœuvre sont étroites)

SZ: Kein Konjunkturprogramm für Europa (EG-Finanzminister blocken Frankreichs Vorstoß ab / Verständnis für Bonn)

HB: EG-Finanzministertreffen als Zwischenstation: Rohbau Währungsunion

F: Le débat sur le traité de Maastricht:

Oui à la citoyenneté européenne (Les ressortissants des États de la CEE auront dorénavant un statut intermédiaire entre celui de citoyen national et celui d'étranger). Non au droit de vote des étrangers (Il s'agit bien, à terme, de remplacer la citoyenneté nationale par la citoyenneté européenne).

Le nouveau rideau de fer (Maastricht ferme la porte à la véritable unité de l'Europe – On a poussé les finitions alors que le gros-œuvre est à reprendre – Un système sans âme et sans frontières.)

F: L'Italie hors de Maastricht ?

F: Alors que le Parlement se prononce demain: Bérégoïov sermonne les anti-Maastricht (A «l'Heure de vérité», il n'a pas exclu un référendum.)

HB: Französische Banken senken den Orientierungszins: Franc-Muskel-spiele

FAZ: Eine Kompromißformel für die

Klimakonvention (Keine bindenden Schadstoffziele / Amerika setzt sich durch / Finanzierung noch ungeklärt)

LB: Commentaire: L'Otan hors zone ?

12.5.92. (mardi)

F: Europe: Du «paquet Delors 2» à l'élargissement... (Tout blocage sur les financements communautaires retardera les nouvelles adhésions.)

LB: Les Douze rechignent à passer à la caisse («C'est un peu fort de café», lance Willy Claes à propos du Paquet Delors II. La Belgique en tête des récalcitrants)

LB: Les Douze tapent sur les doigts de Milosevic (Le président serbe est confronté à une série d'exigences communautaires. Rappel des ambassadeurs à Belgrade)

LB: Commentaire: Les foudres des Douze

LB: Les Douze et Israël tentent d'éviter la crise (Deux dossiers en cause: l'intégration économique et la participation européenne aux négociations sur la sécurité)

F: Le piège (Maastricht)

F: Les recours du président (Du septennat garanti au traitement manichéen de Maastricht.)

F: Institutions européennes: Elisabeth II à Strasbourg (Cette visite confirme l'ancrage européen du Royaume-Uni.)

F: Finances publiques: Budget 1993: la pression fiscale restera stable (Pierre Bérégoïov donne le coup d'envoi pour le budget 1993. Le déficit budgétaire ne pourra dépasser 2% du PIB. Le poids des impôts sera stabilisé.)

13.5.92. (mercredi)

LB: Le gouvernement pris au piège de Maastricht (Pas de ratification sans modification de la Constitution. En cause: le droit de vote des Européens. Aïe, danger !)

LB: Maastricht va représenter un cactus redoutable pour Mitterrand (Plus le débat dure, plus il se complique. Et l'Elysée ne peut même pas se consoler d'avoir semé la zizanie dans l'opposition)

F: Les dés et les fleurets (Maastricht)

LB: Le Danemark invite Delors au démenti (Celui-ci nie vouloir un super Etat fédéral. Mais ce n'est pas assez pour Copenhague)

LB: Craintes au sujet de l'Union monétaire (Des gouverneurs réclament plus de pression sur les politiques budgétaires)

F: CEE: UEM: les inquiétudes des Banques centrales (Certains gouverneurs craignent un manque de coordination macro-économique, et souhaitent l'instauration de règles contraignantes pour garantir la convergence des économies.)

F: Les Douze divergent sur le commerce (La réunion au Portugal des ministres du Commerce des Douze a donné lieu à un vif débat entre partisans et adversaires d'un libéralisme à tout crin dans la perspective du Marché unique.)

F: CEE-Yougoslavie: Fermeté et impuissance

F: Elisabeth II vante «l'équilibre» de Maastricht (A Strasbourg, la reine d'Angleterre a plaidé en faveur de l'élargissement de la CEE.)

FT: Major sails into royal squall

HB: Schwierige Präsidentschaftswahlen in Italien: Roms Scheuklappen

14.5.92. (jeudi)

F: L'homme pressé (Maastricht)

F: Entre Maastricht et San Diego: La victoire de l'Europe

LB: Le gouvernement ne se laissera pas prendre au piège de Maastricht (L'avis du Conseil d'Etat réveille, outre le communautaire, la question du droit de vote des immigrés. Jean-Luc Dehaene est prêt à le contourner. . .)

F: Europe: Elargissement: Delors profil bas... (La Commission reste prudente tant que Maastricht n'aura pas été ratifié.)

LB: Une majorité de Suédois contre la Communauté (Un sondage révèle un profond fossé entre les «officiels» et la base. Le gouvernement va lancer une campagne)

LB: Les Hollandais ne veulent pas disparaître dans le magma (Pour ne pas perdre pied dans la future Europe, ils veulent donner une assise légale à leur langue)

FT: EC levy dependent on Japan and US imposing similar measures: Brussels agrees to tax energy

HB: Die Ratifizierung des Maastrichter EG-Pakets wird glatt über die Bühne gehen: Kein schwerer Abschied vom Gulden

F: Allemagne: Budget: Waigel présente sa «thérapie de choc» (Le pro-

gramme d'économies que le ministre proposera au Bundestag doit permettre de réduire de près de 18 % le déficit budgétaire en 1992.)

F: Politique économique: l'OCDE croit à une reprise lente (Baisse des taux possible aux Etats-Unis. Rythme de 3 % de croissance en fin d'année dans les pays de l'OCDE.)

15.5.92. (vendredi)

SZ: Verschärfter Kampf um Sitz der EG-Zentralbank (Frankfurter Banker von Londoner Schmähberichten unangenehm berührt)

LB: Londres freine la fin des contrôles aux frontières (Motifs: l'immigration, la drogue, le terrorisme. Les Britanniques veulent pouvoir contrôler les identités)

HB: Kein Alleingang bei neuen Energiesteuern: Brüssel steckt zurück

SZ: Waigel wirbt um Vertrauen im Ausland («Einigungsbedingte Haushaltsdefizite sind bis 1996 abgebaut»)

F: Jacques Delors est-il un mythe? (Jacques Delors, malgré sa popularité, n'est pas près d'être élu président de la République en 1995...)

M: Maastricht: Souverains mais solidaires

F: Confédération helvétique: Les Suisses votent sur l'adhésion au FMI (Le scrutin de dimanche sera un test de la volonté des Helvètes de participer à l'Europe.)

LB: Développement: les beaux discours (Morne débat au Parlement européen. Les députés étaient ailleurs)

16.-18.5.92 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Renégocier Maastricht? «Alors c'est foutu», dit Delors (Le président de la Commission indique par ailleurs qu'il n'est candidat ni à l'Élysée, ni à sa succession)

LB: Commentaire: Europe: peurs et frissons

FT: Tough entry proposals for new EC states

FAZ: Landwirtschaftsminister suchen Kompromisse (Mehrtägige Beratungen in Brüssel über die EG-Agrarreform)

HB: Die Schweiz vor zukunftsweisenden Abstimmungen: Insel der Seligen

HB: Ein stilvoller Wachwechsel im Bundesaußenministerium auf Klaus

Kinkel: Der „Genscherismus“ wurde zum Lob

F: Après le sommet de la CEI: Une sécurité collective régionale (Face à la menace islamiste, le pacte de Tachkent rassure, mais les problèmes entre la Russie et l'Ukraine restent entiers.)

19.5.92 (mardi)

LB: La Suisse, septième candidat à la CEE (Mais un élargissement des Douze n'interviendrait pas avant 1995)

FAZ: Die Schweiz schließt auf

SZ: Doppelte Überraschung in der Schweiz (Die Abstimmung über den Beitritt zum IWF ebnet den Weg in die EG)

HB: Eine EG-Erweiterung wirft noch viele Fragen auf: Zu gegebener Zeit

LB: La haute définition: un écran de retard (Les Espagnols mettent en avant le fameux «paquet Delors II»)

F: CEE: Europe verte: le compte à rebours a commencé (Les Douze semblent décidés à s'entendre sur la réforme de la PAC avant la fin du mois de juin.)

LB: La Belgique isolée sur la réforme agricole? (Le ministre belge sera-t-il le dernier à s'opposer à la philosophie générale de la proposition de réforme de la Commission européenne?)

LB: Le chômage devrait progresser en Europe (L'OCDE veut accentuer les efforts sur l'éducation et la formation professionnelle)

F: Yougoslavie: L'Europe aveugle

20.5.92 (mercredi)

LB: L'Allemagne passe le test, l'Italie reçoit un carton rouge (Les Douze passent au crible les déficits. Maystadt obtient une dérogation pour la TVA sur le charbon)

LB: Prix et réforme agricoles: des céréales dures à croquer! (Une difficulté à laquelle les négociations au Gatt ne sont sans doute pas étrangères)

F: Grande-Bretagne: Les dernières cartouches des «euro-sceptiques» (A Westminster, les députés britanniques ouvrent aujourd'hui un débat sur la ratification du traité de Maastricht.)

LB: CEE: Willy Claes soutient à fond les vues de Vienne (L'Autriche doit adhérer le plus vite possible sans que son dossier ne rejoigne ceux d'autres candidats)

LB: Commentaire: La Suisse n'est plus une île

L: Pas de souci pour le secret bancaire (Ne pouvant modifier le droit pénal des pays membres, Bruxelles ne touchera pas à l'anonymat des comptes.)

F: L'attrait irrésistible de l'Europe: Suisse: le risque calculé de la confédération (Six millions d'Helvètes s'interrogent sur le coût politique et économique d'une entrée de leur pays dans l'Europe.)

M: L'attrait de l'Europe

SZ: Andrang vor den Türen der EG

21.5.92 (jeudi)

LB: Bonn et Paris vont créer un Eurocorps (Il pourrait constituer l'embryon d'un futur système européen de défense. La Belgique pourrait en faire partie mais précise ses conditions)

F: Défense européenne: La mise sur pied de l'Eurocorps (Pour Bonn, les missions du corps d'armée franco-allemand devront être pour l'instant limitées à la zone Otan.)

LB: Maastricht, c'est je t'aime moi non plus (Les députés belges, à Bruxelles comme à Strasbourg, ont des «regrets» sur le Traité. Mais il faut bien l'adopter)

LB: Nouveau débat à Londres sur le traité de Maastricht (Pas de danger pour le gouvernement qui se drapera dans les couleurs nationales. «Avant, pendant et après»...)

FT: Forward from Maastricht

F: Commission des lois du Sénat: Maastricht: plaidoiries de Dumas et Vauzelle (Les deux ministres ont évoqué «le point sensible» du droit de vote aux ressortissants de la CEE. Pour en minimiser la portée.)

LB: Réforme agricole: le forcing de la présidence portugaise (Il paraît moins invraisemblable que M. Cunha parvienne à boucler le dossier avant la fin de cette semaine)

SZ: Verkehrspolitik oder europäisches Faustrecht (Ratlosigkeit nach dem Luxemburger Urteil über die Zukunft des EG-Strassengüterverkehrs)

HB: Ein schneller Vorstoß der Schweizer Regierung in Richtung Brüssel: Vom IWF-Beitritt beflügelt

FAZ: Die GUS zerfällt

22.5.92. (vendredi)

F: L'impératif de défense européenne (Mitterrand et Kohl travaillent à une politique de sécurité commune. Washington s'inquiète).

FAZ: Euro-Korps und Nato

HB: Deutsch-französischer Gipfel in La Rochelle: Eine neue Qualität

L: La première pierre d'une armée européenne (Presque dix fois plus important que l'actuelle brigade franco-allemande, le futur corps européen devrait, à terme, intégrer des soldats de tous les pays de la CEE.)

LB: La politique agricole européenne nouvelle formule est arrivée! (Un accord qui inquiète les agriculteurs, mais qui devrait permettre un déblocage au Gatt)

F: Agriculture: Réforme de l'Europe verte: « accord politique » (Les Douze ont franchi, hier, sur le papier, un pas décisif. Reste à faire accepter le changement, sur le terrain, par les organisations agricoles.)

F: Londres: oui à Maastricht malgré tout (En dépit de l'opposition d'une poignée de conservateurs irréductibles, le premier ministre a obtenu l'adoption du traité sans difficulté.)

LB: Diekirch brasse fort sur les bords de la Sûre (Nouvelle bouteille pour la brasserie grand-ducale et 300 millions investis)

23-25.5.92 (samedi, dimanche, lundi)

HT: European Unity? Let's Be Clear About the Purpose

HT: Norway's „Democratic Debate” on Joining the EC

LB: Sanctionner les Serbes? (Washington hausse le ton mais les Douze sont réservés)

F: „eurocorps”: entre la CEE et l'Otan... (Un colloque sur la défense européenne vient de se tenir à Paris.)

SZ: Schwere Schlappe für Landsberg: Litauer gegen Präsidialsystem (Nur 58 Prozent beteiligten sich an dem Volksentscheid)

HB: Verfassungskommission / Formulierungsnöte für Bundesländer-Büros in Brüssel: Die Politische Union in Europa erfordert eine Ergänzung des Grundgesetzes

M: Réunis à Lisbonne: Les pays donateurs réexaminent leur aide à l'ex-URSS

W: Von Habsburg: EG soll Schiedsrichter sein (Eine „Europäische Legion” für Krisenherde empfohlen)

SZ: Masstricht im britischen Unterhaus: Zugestimmt, aber nicht gelesen (Anscheinend haben sich nur die Gegner intensiv mit dem Vertrag befaßt)

26.5.92. (mardi)

LB: Opinion: Le paquet Delors II: pas de foi sans les œuvres

FT: Lisbon conference moves beyond emergency aid: Western donors cement links with CIS states

F: Télécommunications spatiales: Eutelsat: explosion à l'Est (Le trafic télécom et télévision entre l'Occident et les pays de l'ancien bloc communiste connaît un accroissement spectaculaire. Au point qu'il faut adapter les satellites à ces nouveaux besoins.)

FT: Time for a Gatt deal

F: GATT: La réforme de l'Europe verte au banc d'essai (Le vice-président de la Commission, Frans Andriessen, s'envole aujourd'hui pour Washington où il rencontrera James Baker. Objectif: une relance de l'Uruguay Round.)

LB: La « Grande Europe » se réunit pendant deux jours à Bruxelles (Où il sera question de structures, de fédération, de confédération, d'union et de coopération...)

27.5.92. (mercredi)

LB: La Belgique craint la relégation dans une Europe très élargie (« On ne se laissera pas faire », dit-on aux Affaires étrangères. Crainte: que restera-t-il des mécanismes de la CEE dans une Europe à trente?)

HB: Umweltschutz / Bonn stockt Weltbankprogramm auf: die EG reist zerstritten zum Oeko-Gipfel nach Rio

SZ: EG muß aus eigener Kraft zusammenwachsen (Waigel: Konvergenzprogramme nicht aus der EG-Kasse bezahlen)

FAZ: Streit um das Europäische Korps (NATO-Frühjahrstagung)

F: Monnaie: La Bundesbank manifeste ses réticences vis-à-vis de l'écu (Faut-il promouvoir l'écu avant même qu'il ne devienne la monnaie unique de l'Europe? Valéry Giscard d'Estaing est pour, Helmut Schlesinger, le président de la Bundesbank, est contre.)

F: Défense européenne: Otan: le rôle futur de l'Alliance atlantique (Les États-Unis veulent maintenir leur pré-

éminence, tout en demandant à leurs alliés le financement partiel de leur effort.)

LB: Strasbourg postule à tous les sièges européens (Dernier en date: le quartier-général de la future banque centrale des Douze. Mais les moyens ne suivent pas)

28-29.5.92. (jeudi, vendredi)

LB: La CEE décide de prendre des sanctions antiserbes (Un bombardement de Sarajevo a précipité les choses. Le CICR se retire du théâtre d'opérations)

F: La CEE décide d'imposer un embargo commercial (Il ne s'appliquera pas au pétrole)

F: « Manque d'Europe »

SZ: Bonn und Paris – wer zieht wen über den Tisch? (Das gemeinsame „Euro-Korps” spaltet Europa und den Atlantischen Verteidigungsverbund)

F: Défense européenne: Bonn a donné des garanties à Washington (Toutes les objections américaines au corps franco-allemand ne sont pas tombées. Mais Dick Cheney s'est dit rassuré.)

LB: Le référendum danois s'annonce très serré (Le chef de la diplomatie fait le forcing pour que soit accepté le traité de Maastricht)

LB: L'OTAN se prépare à élargir son champ d'activité européen (Bien que l'Alliance se mette à la disposition de la CSCE, elle refuse d'en devenir le bras armé. Elle n'interviendra qu'au « coup par coup »)

HB: Mit leeren Händen zum Umweltgipfel in Rio: Dilemma der EG

Z: Der europäische Agrarmarkt – bisher eine Absurdität. Jetzt rafft sich die Gemeinschaft zur Reform auf: Ein Schritt voran

FAZ: Anzeichen für schnelleres Wachstum in Europa und Amerika (Frühjahrsprognose der EG-Kommission / Sorgen über Preissteigerungsrate und Neuverschuldung)

HB: EG-Kommissionspräsident Jacques Delors mit dem Aachener Karlspreis geehrt: Baumeister der Integration Europas

F: Luxembourg compte ses résidents étrangers (Ils représentent le tiers de la population. Le droit de vote que va leur accorder la CEE a déclenché un débat difficile.)

Juin 1992

(1^{er} - 15.6.)

30-31.5.-1.6.92

(samedi,
dimanche, lundi)

LB : Le Luxembourg, comme la Belgique... (Traité de Maastricht)

F : Europe : avant la ratification du Traité de Maastricht : Le Luxembourg en tête du peloton

La pérennité d'un havre financier

SZ : Die EG hat an der deutschen Einheit bestens verdient (Einfuhr in die fünf neuen Länder läßt die Wirtschaft in Westeuropa wachsen / Kommission bestreitet negative Zinseffekte)

SZ : Der Delors-Effekt

LB : Réflexion faite : Rio et le « sommet de la terre »

F : L'absent de Rio

HB : Sanctions gegen Belgrads Führung : Hoffnung für Serbien

2.6.92 (mardi)

F : Serbie : un entêtement suicidaire (Jusqu'au dernier moment, la Serbie, aveuglée par les atermoiements européens, n'aura pas cru aux sanctions internationales.)

F : Le drame yougoslave devant l'UEO (Le nouveau président de l'Assemblée parlementaire réclame la neutralisation de l'artillerie serbe par l'intervention de l'aviation et de la marine.)

FT : The isolation of Serbia

LB : Commentaire : Belgrade vaut bien un match

W : Der Mammutgipfel (Erdgipfel in Rio)

F : L'Europe et la ratification du traité de Maastricht : Danemark : l'esprit de clocher contre la CEE (Les Danois se prononcent aujourd'hui par référendum sur le texte adopté par les Douze à Maastricht. Le « oui » devrait l'emporter nettement.)

HB : Die Europa-Abstimmung in Dänemark : Doch eine Mehrheit

F : Télécoms : Télévision directe : mise en demeure d'Eutelsat (Pour le directeur de l'organisation, des décisions cohérentes deviennent urgentes.)

3.6.92. (mercredi)

HT : Danes Reject EC Unity Treaty In First Rebuff to Maastricht

L : Maastricht : pour les Danois, c'est non Commentaire : Le signal d'alarme

LB : Commentaire : Embargo : l'Europe doit agir

F : Rio au secours de la planète (Les chefs d'États et de gouvernements du monde entier, parmi lesquels François Mitterrand, aborderont cinq grands thèmes de réflexion.)

HB : Belgien kneift bei der rechtzeitigen Einführung des Ausländerwahlrechts : Die erdrückende Last der Schulden

HB : Vor der Außenministertagung des Nordatlantikpaktes in Oslo - Alte gegensätzliche Ideen über die Rollenverteilung wurden nur übertüncht : Zunehmende Verwirrung über die Sicherheitsstruktur

4.6.92. (jeudi)

F : La gifle (Danemark)

L : Merci le Danemark

M : Londres : consternation au gouvernement, jubilation chez les « euro-sceptiques »

M : A plusieurs vitesses

LB : Maastricht : « les traités priment le droit interne » (Le Premier ministre snobe le Conseil d'Etat et se réfugie derrière le Conseil d'État... du Grand-Duché)

LB : « Continuons » disent les Belges

LB : John Major, meilleur défenseur du traité

LB : Commentaire : Le réflexe de la peur

FAZ : Weitermachen, als wenn nichts geschehen wäre ? (Die Zwölf suchen den Schaden nach dem dänischen Referendum zu begrenzen)

SZ : Schocktherapie für die EG

HB : Die EG nach dem dänischen Referendum : Im Klärungsprozeß

FT : The EC after the veto

F : Référendum : Mitterrand brusque le mouvement (Dumas annonce que la France n'a pas l'intention de renégocier le traité de Maastricht.)

Bruxelles : avant tout, sortir de la crise (Jacques Delors et la Commission

recommandent la poursuite du processus de ratification dans les autres États membres.)

LB : CE : tous les sièges ne sont « pas liés » (« Banque et Parlement européens ne doivent pas être discutés ensemble »)

5.6.92. (vendredi)

LB : L'Europe offre aux Danois une seconde chance (« Les portes de l'Union restent ouvertes ». Jusqu'à la fin de l'année en tout cas, déclarent les Douze à Oslo)

M : Soucieux d'aller de l'avant tout en laissant la porte ouverte au Danemark : Les Onze adoptent la « stratégie du hérisson »

F : Le spectre de 1969

HB : Europa zwischen Teil- und Vollmitgliedschaft : Den Kern härten

SZ : Weiter mit Europas Abzählreim zu Maastricht (Nach dem dänischen Nein steht die Europäische Union auch in anderen Ländern in Frage)

L : Sièges : Les villes jouent aux chaises musicales (Sept métropoles disputent l'honneur d'abriter la future Banque centrale européenne. Une âpre bataille, à la hauteur des enjeux financiers, et dont l'issue dépend d'un vaste marchandage sur les sièges de plusieurs institutions. Dénouement prévu en décembre.)

LB : Rio : la Belgique persiste et signe

F : Environnement : Rio : les États-Unis sabrent leur budget vert

HT : NATO Offers Its Help in Trouble Spots

SZ : Beschluß der Außenminister : Die NATO bietet der KSZE Hilfe an (Automatischer Einsatz der Allianz aber ausgeschlossen)

6.6.-9.6.92. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

FT : Britain may push for clearer devolution of EC powers to ease ratification of pact : UK plan to break treaty deadlock

FT : EC ministers to pursue single market

HB : In Frankreich ist die Stimmung noch pro Maastricht : Unsicherheitsfaktoren

FT: Pressure for referendum on Maastricht grows in Britain

FT: Waiting for Denmark

HB: Keine Alternative zur Integration

M: La conférence des Nations Unies sur l'environnement: Les États-Unis isolés au sommet de Rio.

SZ: Die CSFR – zweifach gespalten (Nach der Wahl sind die demokratischen Revolutionäre der ersten Stunde am Ende)

10. 6. 92. (mercredi)

LB: Le paquet Delors II mis dans l'entonnoir (Certains ministres des Finances seraient pour un plafonnement des ressources communautaires jusqu'en 94)

FT: Increase in EC budget opposed

FAZ: Offener Streit über einen EG-Finanzbericht (Harte Kritik des Rechnungshofs: Die Haushaltsdisziplin der Strukturfonds ist völlig unzureichend)

LB: Pas sans reproches, les euro-dépenses (La Cour des Comptes a rédigé un rapport très sévère ... que conteste la Commission)

LB: Une « clause » britannique à la rescousse des Danois ? (Elle aiderait à avaler Maastricht alors qu'un référendum sur le traité européen séduit de plus en plus d'Anglais)

FT: Germany may back UK plan for Maastricht

FT: Delors future hangs in Lisbon's balance

F: Environnement: Rio bute sur les problèmes financiers (Les questions financières freinent les discussions du sommet de la Terre. Alors que les États-Unis se voient accusés de tout tenter pour le faire échouer, l'Europe joue l'apaisement.)

11. 6. 92. (jeudi)

F: Parlement européen: des passions mal éteintes ... (Secoués par le « non » danois, les élus strasbourgeois ont fait le point sur Maastricht. Les Français en tête.)

FAZ: Das Europa-Parlament unterstützt den Brüsseler Finanzplan (Es will den EG-Haushalt um weitere vier Milliarden DM erhöhen und die Obergrenze stärker anheben)

HT: Delors Denies 'Super-State' Plan

HB: Britische Initiative zur Lösung der EG-Krise: Saison für Euroskeptiker

FT: Delors calls for more open EC to head off critics

FT: Doubts about Mr Delors

M: La sollicitude de M. Major

F: Ratification du traité de Maastricht: Le gouvernement britannique divisé (A un mois de la présidence anglaise de la CEE, le camp des « eurosceptiques » semble dopé par le non danois.)

SZ: Verbrauchssteuer-Beschluß vertagt (EG-Finanzminister uneinig / Mehrheit gegen Etat-Steigerung)

HB: Eine Debatte über die politische Verfassung Westeuropas ist überfällig: Staatenbund oder Bundesstaat ?

F: Environnement: Rio: les ultimes marchandages (Les problèmes de financement restent les plus difficiles à résoudre. Toutefois, la CEE pourrait annoncer samedi une aide importante pour l'environnement dans les pays en voie de développement.)

12. 6. 92. (vendredi)

LB: Bataille du siège: une lettre circule

LB: Léo Tindemans vole à la rescousse de Delors (Pressentant la cabale, le député belge appuie le président de la Commission)

LB: Dehaene à l'Élysée

LB: Eyskens: « Un dangereux Euro-scepticisme »

F: Au Parlement de Strasbourg: Le nombre des eurodéputés revu à la hausse (Avec la réunification allemande et les perspectives d'élargissement, ils pourraient être 567, voire 652, au lieu de 518 actuellement.)

F: L'Allemagne et Maastricht: La menace des Länder (Les seize États fédérés ne ratifieront pas le traité si Bonn leur refuse un droit de regard sur la CEE.)

F: CEE: Soixante économistes allemands se regroupent contre Maastricht (Non seulement ils estiment que la monnaie unique n'est pas indispensable au fonctionnement du Marché unique, mais ils la considèrent même comme « un danger pour l'Europe ».)

HB: Die Krise in der Gemeinschaft: Die EG bleibt auf Kurs

Z: Die Dänen sollen in Brüssel keinen Sonderstatus erhalten: Alles oder nichts

F: Le carnaval de Rio

13.-15. 6. 92. (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Heftiges Tauziehen um die Europäische Notenbank (Unverbindliche Vorabsprache / Widerstand gegen die großen Finanzplätze / Bonn im Gespräch)

SZ: Zweifel an Frankfurt als Sitz der EG-Zentralbank (Oberbürgermeister Schoeler appelliert an Kohl / Macht nun Bonn das Rennen ?)

HB: EG / Außenminister bereiten Gipfel vor: Europas Finanzen bieten weiterhin Konfliktstoff

FT: Foreign ministers to consider EC budget compromise

HB: Maastrichter Vertrag: Die Bonner Parteien sind nachdenklicher geworden: Noch sind viele Fragen ungeklärt

F: A trois jours du référendum sur Maastricht: Irlande: un débat confus (La campagne pour le oui ou le non à l'Europe est devenue inséparable de la controverse sur l'avortement.)

LB: Delors, Dehaene: vive les écotaxes (Le président de la Commission insiste face à l'opposition. Le Premier ministre utilise le pluriel: on ne se limitera pas au gaz carbonique)

FT: Many roads from Rio

FAZ: Die Lehre von Rio

Sommaire

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas	3	La réforme de la PAC	24
Le baptême du Prince Sébastien	8	Inauguration du nouveau pavillon du CTU	24
Réunion des ministres des Affaires étrangères à Guimaraes	9	X ^e conférence ministérielle d'EUREKA	24
Le ministre de l'Intérieur à Lisbonne	9	L'ouverture de la 60 ^e Foire Internationale de Luxembourg	25
M. Willy Brandt à Luxembourg	9	Schengen : Inauguration de la « Place de l'Accord de Schengen » et de la « Place de l'Europe »	29
« Imago Luxemburgi » à Lisbonne	9	Présentation du système INTRASTAT	29
Le Conseil National de la Résistance reçu à la Villa Vauban	9	Aide à la population de Tambov (Russie)	29
45 ^e session de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève	10	Conseil « Environnement » des C.E.	29
Le Conseil de l'Europe s'élargit vers l'Est	11	Réunion du Bureau et du Bureau élargi du Parlement européen à Luxembourg	29
Haute distinction européenne pour M. Nothomb	11	M. Wohlfart à la 2 ^e réunion ministérielle CE-Groupe de Rio	30
Conseil « Affaires Générales » à Bruxelles	11	Initiative « Interview Langues »	30
Visite de travail à Luxembourg de Membres du Gouvernement belge	12	Les candidatures pour les programmes de radio	30
La coopération au développement en 1991	12	La célébration du Memorial Day à Luxembourg	30
La Journée du Grand-Duché de Luxembourg à Séville	16	Sanctions contre la Serbie et le Monténégro	32
Le ministre de l'Education de la Sarre à Luxembourg	16	Journée mondiale contre le tabac	32
Visite de parlementaires français à Luxembourg	16	Coopération SAAR-LUX en matière de recherche scientifique	33
Conseil des ministres de la Santé des C.E. à Bruxelles	16	Conseil des Signataires d'EUTELSAT à Luxembourg	33
Le ministre Robert Goebbels à Lisbonne	16	Visite de travail à Luxembourg du Président du Conseil des CE	34
Emission d'une série de monnaies « Fleur de coin »	16	Mme Erna Hennicot-Schoepges à Mecklenburg-Vorpommern et Thüringen	34
M. Jacques F. Poos en visite officielle au Koweït	17	Trois Réunions OTAN à Oslo	34
Conseil de la Culture à Bruxelles	17	Réunion des ministres européens de la Justice	34
Deutsch-Französisch-Luxemburger Regierungskonferenz	17	Signature de la Convention-cadre des Nations-Unies à Rio de Janeiro	35
Réunion du Conseil de l'OCDE à Paris	18	50 km/h en agglomération	38
Premier Jacques Santer besucht baltische Republiken	18	La zone d'activités économiques du Potaaschbiërg	38
Des experts en transfusion sanguine reçus à la Villa Vauban	19	Mission de prospection en Italie	39
Innovations dans l'enseignement secondaire	20	Accord Pays Baltes-Benelux sur les transports routiers	39
Haute distinction pour M. Jean Vidal	22	Participation aux missions de paix de l'ONU	40
Inauguration du consulat honoraire luxembourgeois à Lyon	22	Conférence EUREKA AUDIOVISUEL à Helsinki	40
Visite d'adieu du Général Galvin	23	NOTES DOCUMENTAIRES	41
Signature avec l'Autriche d'un Protocole sur les doubles impositions	23	Elections (42), Place financière (45), SNCI (48), Bourse (50)	
Inauguration du Centre d'Accueil pour personnes âgées « Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte »	23	Transports (51), Statistiques (54), Economie (56), Energie (60)	
Responsables syndicaux hongrois chez M. Poos	24	Sidérurgie (64)	
		Echos de presse de l'étranger	66
		Revue de presse internationale (Mai, 1 ^{er} -15 juin 1992)	69

Photo couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Son Altesse Royale le Prince Claus, Leurs Altesses Royales le Prince d'Orange et la Princesse Margriet et Monsieur Pieter van Vollenhoven

** Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.*